



EHESP



**Master 2 Mention santé publique
Parcours « Enfance, jeunesse : politiques
et accompagnements »**

Promotion : **2021-2022**

**Le regard de l'adulte sur la participation des
enfants en milieu associatif :
Obstacle ou levier pour le développement de
leur engagement ?**



Elise LE PAGE
Juillet 2022
Sous la direction de
Isabelle LACROIX

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à la rédaction de ce mémoire de recherche.

Tout d'abord, je remercie l'École des Hautes Études en Santé Publique et spécifiquement Virginie Muniglia et l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master 2 « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnements » pour leur bienveillance, leur accompagnement, la qualité de la formation, et plus généralement pour cette année universitaire particulièrement stimulante et riche en enseignements.

Je remercie également mes camarades de promotion pour nos échanges, pour leurs partages d'expérience et leurs conseils qui m'ont énormément apporté tout au long de l'année.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, Isabelle Lacroix, pour son expertise, la qualité de son accompagnement, sa disponibilité, ses conseils méthodologiques et ses encouragements qui m'ont poussée à aller plus loin dans mes réflexions.

Je remercie par ailleurs mon maître d'apprentissage, Jean-François Arrivé, mes collègues, et toute l'équipe de bénévoles qui m'ont accordé leur confiance et avec qui j'ai pris plaisir à travailler tout au long de cette année d'alternance au Secours populaire. Merci à Barbara pour son soutien sans faille et sa solidarité à toute épreuve, à Gwenaël pour ses précieux conseils techniques, et à Catherine pour sa relecture de dernière minute.

Un grand merci également aux enfants du mouvement « Copain du monde » qui ont suscité mon intérêt pour cet objet de recherche, et plus particulièrement à tous les enfants et adultes bénévoles qui ont accepté de participer, de près ou de loin, à cette enquête de terrain, sans qui ce travail de recherche n'aurait pas pu avoir lieu et avec qui j'ai beaucoup apprécié échanger.

Enfin, je remercie aussi mon conjoint ainsi que l'ensemble de ma famille pour leur soutien et leur compréhension en cette année particulièrement chargée, et plus spécifiquement mon cousin Elliot pour son aide précieuse dans le traitement des données statistiques.

Sommaire

INTRODUCTION	9
ENTRE EXPERIENCE PERSONNELLE ET OBJET DE RECHERCHE	9
L'HISTOIRE DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS.....	10
L'EMERGENCE DU MOUVEMENT COPAIN DU MONDE	11
PRESENTATION DE LA RECHERCHE	13
CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTERATURE	15
1.1 L'ENGAGEMENT DES ENFANTS, UN SUJET PEU DOCUMENTE	15
1.1.1 <i>Quelques données sur le monde associatif.....</i>	15
1.1.2 <i>De nombreuses études sur l'engagement des jeunes.....</i>	17
1.1.3 <i>Une absence totale de statistiques sur l'engagement des enfants.....</i>	17
1.2 LA PARTICIPATION DES ENFANTS, UN DROIT ENCORE PEU APPLIQUE	19
1.2.1 <i>Une conception de l'enfance historiquement exclue de la citoyenneté.....</i>	19
1.2.2 <i>L'officialisation du droit de l'enfant à la participation.....</i>	20
1.2.3 <i>Les échelles de la participation citoyenne.....</i>	22
1.3 LE BENEVOLAT PRATIQUE PAR LES ENFANTS, UNE ACTIVITE MECONNUE.....	23
1.3.1 <i>Des possibilités d'engagement limitées.....</i>	23
1.3.2 <i>Un cadre légal pourtant favorable à l'engagement</i>	24
1.3.3 <i>Les Juniors Associations, une forme de reconnaissance du droit d'agir des jeunes.....</i>	25
1.4 LE ROLE DE L'ECOLE DANS L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF	27
1.4.1 <i>Une pression scolaire qui freine l'engagement.....</i>	27
1.4.2 <i>Un manque de reconnaissance de l'engagement à l'école.....</i>	28
1.4.3 <i>Une expérimentation du bénévolat pour lutter contre l'échec scolaire.....</i>	28
1.5 D'AUTRES ESPACES D'EXPERIMENTATION DE LA CITOYENNETE.....	30
1.5.1 <i>L'engagement dans le cadre du collège.....</i>	30
1.5.2 <i>Les conseils d'enfants et de jeunes, entre champs politique et pédagogique</i>	31
1.5.3 <i>Une participation souvent considérée comme symbolique dans ces dispositifs.....</i>	33
1.6 LA SPECIFICITE DE LA PARTICIPATION DES JEUNES « EN DIFFICULTE »	35
1.6.1 <i>Des travaux récents sur la participation en protection de l'enfance</i>	35
1.6.2 <i>De nombreux effets bénéfiques de l'engagement</i>	36
1.6.3 <i>Mais également des conditions nécessaires à l'engagement.....</i>	36
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE DE TERRAIN	39
2.1 PROBLEMATISATION DE L'OBJET DE RECHERCHE	39
2.2 DEFINITIONS DES CONCEPTS MOBILISES.....	41
<i>Citoyenneté.....</i>	41
<i>Socialisation</i>	42
<i>Participation</i>	43
<i>Engagement.....</i>	44

2.3	PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	45
	<i>Présentation du terrain de recherche</i>	45
	<i>Présentation des outils de recueil du matériel et des publics interrogés.....</i>	46
CHAPITRE 3 : L'ENTREE DES ENFANTS DANS L'ENGAGEMENT		49
3.1	UNE VOLONTE D'ACCORDER UNE VERITABLE PLACE A L'ENFANT BENEVOLE	49
3.1.1	<i>Un discours national en faveur de l'engagement des enfants.....</i>	49
3.1.2	<i>Le rôle de plaidoyer interne des acteurs du mouvement.....</i>	52
3.1.3	<i>Un développement constant mais inégal du mouvement sur le territoire</i>	54
3.2	UNE FAIBLE DIVERSITE DES ENFANTS ENGAGES.....	57
3.2.1	<i>Une forte socialisation à l'engagement.....</i>	57
3.2.2	<i>Une certaine homogénéité sociale</i>	59
3.2.3	<i>Des freins à l'engagement des plus précaires.....</i>	61
3.3	UNE ENVIE D'AGIR PARTAGEE.....	65
3.3.1	<i>Des motivations personnelles communes.....</i>	65
3.3.2	<i>Un plaisir collectif trouvé dans le sentiment d'utilité</i>	67
3.3.3	<i>Un tremplin potentiel vers d'autres formes d'engagement.....</i>	68
CHAPITRE 4 : LE MAINTIEN DES ENFANTS DANS L'ENGAGEMENT		71
4.1	UN STATUT DE MINEUR INTERIORISE PAR LES ENFANTS	71
4.1.1	<i>Des enfants parfois confrontés à la réticence des adultes.....</i>	71
4.1.2	<i>Une participation intériorisée comme inférieure à celle des adultes.....</i>	74
4.1.3	<i>Une faible représentation dans les instances</i>	78
4.2	UNE PARTICIPATION DETERMINEE PAR LE REGARD DES ADULTES	83
4.2.1	<i>Âge ou maturité, une question centrale dans l'association.....</i>	83
4.2.2	<i>Une participation parfois freinée par l'adulte pour protéger l'enfant.....</i>	87
4.2.3	<i>Un engagement le plus souvent permis et encouragé par les adultes interrogés.....</i>	89
4.3	DE NOMBREUX EFFETS BENEFIQUES DE L'ENGAGEMENT.....	94
4.3.1	<i>Une prise de conscience de son pouvoir d'agir</i>	94
4.3.2	<i>Une opportunité de développement des compétences psychosociales.....</i>	96
4.3.3	<i>Un apprentissage de la citoyenneté « en action ».....</i>	98
CONCLUSION		101
BIBLIOGRAPHIE.....		103
LISTE DES ANNEXES.....		109

Liste des sigles utilisés

AJEC : Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège

ANACEJ : Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes

CDM : Copain du monde

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant

CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNRTL : Centre national de ressources textuelles et lexicales

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

HCFEA : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

HCVA : Haut Conseil à la vie associative

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

IRIV : Institut de recherche et d'information sur le volontariat

ONU : Organisation des Nations unies

PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles

SAS : Success at school through volunteering

SPF : Secours populaire français

INTRODUCTION

« Le Secours populaire français ne peut pas rester indifférent face au mal-vivre des enfants. Il doit donc faire plus. Pour cela, il développe ses forces, ses structures, son champ d'action. [...] Alors, sur la base de l'expérience acquise dans le domaine de la participation des enfants à la solidarité et pour jouer encore plus son rôle d'association agréée d'éducation populaire, au lendemain de la remise du label « Grande Cause Nationale », le Secours populaire français donne aux enfants la possibilité d'agir. C'est aussi une pleine reconnaissance des enfants comme acteurs de la solidarité et non comme spectateurs. Les faire participer, c'est les sauver de l'indifférence, les protéger, préserver leur sentiment altruiste. » (*Document interne, Secours populaire français, création du mouvement Copain du monde, 1992*)

Entre expérience personnelle et objet de recherche

Bénévole très investie au Secours populaire français depuis le début de nos études supérieures mais également animatrice auprès d'enfants et de jeunes depuis plusieurs années, ce sont nos différentes expériences, professionnelles mais surtout associatives, qui ont développé notre intérêt pour l'éducation populaire et notre orientation, à l'issue de notre licence en sciences de l'éducation, en Master 1 parcours « éducation tout au long de la vie » à l'Université Paris 8, puis en Master 2 « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement » à l'École des Hautes Études en Santé Publique.

En effet, engagée au sein de différentes activités du Secours populaire, de l'accompagnement à la scolarité individuel à domicile aux permanences de distributions alimentaires, en passant par la participation au groupe des référents jeunes de l'association au niveau national, nous avons également en charge la coordination du mouvement Copain du monde dont nous sommes référente pour le département d'Ille-et-Vilaine depuis plus de trois ans.

Ainsi, c'est cette dernière expérience d'animation et de coordination du mouvement d'enfants du Secours populaire qui a suscité notre intérêt pour la question de l'engagement associatif des enfants et des jeunes, et plus largement de leur participation citoyenne et de la place qui leur est accordée dans la société.

Engagée au quotidien pour faire vivre ce mouvement de l'intérieur, nous n'avons pas hésité à saisir l'opportunité de profiter de cette dernière année d'études supérieures pour prendre de la hauteur et tenter de porter un regard plus distancé sur l'engagement des enfants en l'envisageant en tant qu'objet de recherche le temps d'une année universitaire.

L'histoire du Secours populaire français

En 1923, dans le contexte d'une France meurtrie par les conséquences de la Première guerre mondiale, des militants communistes créent la section française du Secours rouge international, qui va s'intéresser « au sort des bagnards, des militants anticolonialistes, des ouvriers licenciés pour activité syndicale ou politique, des prisonniers politiques et de leurs familles¹ ». Dès cette période, l'association développe notamment des activités sociales destinées aux enfants démunis.

En 1936, à la faveur du Front populaire, l'association change de nom pour devenir le Secours populaire de France et des colonies, dont elle dénonce les conditions de vie des populations natives. Elle apporte également à cette période son soutien à l'Espagne républicaine, ainsi qu'aux populations réfugiées de l'est et du sud de l'Europe fuyant les régimes fascistes et nazis jusqu'en 1939.

Dissoute sous le régime de Vichy, l'association poursuit clandestinement ses actions de solidarité jusqu'en 1944 où elle participe à la Libération de Paris, alors même que la moitié de ses cadres dirigeants ont été fusillés ou déportés au cours de l'Occupation. C'est en 1945 que naît le Secours populaire français, de la fusion du Secours populaire de France et des colonies et de l'Association nationale des victimes du nazisme. Il développe alors ses activités en France et à l'étranger en soutenant notamment les grévistes et victimes des répressions politiques jusqu'en 1948, puis les victimes des dictatures jusqu'en 1976.

Au cours des années 70, sous l'impulsion de son secrétaire général Julien Lauprêtre, le Secours populaire français développe de nouveaux axes d'intervention, notamment en direction des enfants, avec la création de la campagne des Pères Noël verts et de la Journée des Oubliés des vacances. Dans les années 80, d'autres formes de solidarité se développent à leur tour au sein de l'association, avec la création des permanences d'accueil et de solidarité qui permettent, sur les territoires, d'organiser l'aide alimentaire, l'accès aux vacances, à la culture, etc. Au sein de ces permanences, l'association a à cœur de favoriser la participation des personnes aidées en leur permettant de s'impliquer en tant que bénévoles, dans un souci de refus de l'assistanat. De même, à l'étranger, ses projets de développement internationaux sont toujours portés par des partenaires locaux.

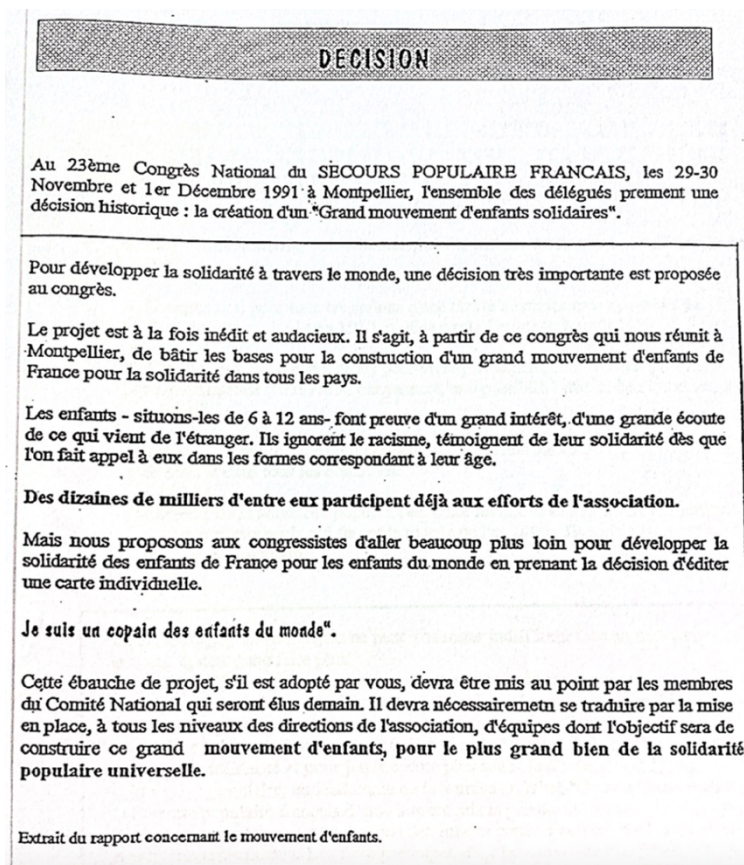
Le Secours populaire français sera agréé comme association nationale d'éducation populaire en 1983, puis reconnue d'utilité publique en 1985, avant de se voir décerner, en 1991, le label « Grande cause nationale » qui a considérablement favorisé le développement de ses activités.

¹ Archives du Secours populaire français. « Notre histoire », [en ligne] consulté le 09/04/2022

L'émergence du mouvement Copain du monde

Le 20 novembre 1989, trente ans après l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959 par l'Assemblée générale des Nations unies, l'ONU adopte la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), traité visant à reconnaître et à protéger les droits spécifiques des enfants qui sera ratifié par la France en 1990. Cependant, « un fossé subsiste entre les textes et les conditions de vie concrètes des enfants. La grande pauvreté se développe. Des inégalités subsistent notamment au niveau de l'accès aux soins, à l'éducation, au logement décent. Que ce soit en France ou à l'étranger, trop d'enfants connaissent des conditions de vie difficiles, voire insupportables² ».

C'est pour ces raisons, « pour rendre effective la Convention des droits de l'enfant, la respecter et la mettre en œuvre dans le monde entier³ », que le Secours populaire français, lors de son 23^{ème} Congrès National qui s'est tenu à Montpellier en novembre 1991, prend avec l'ensemble de ses délégués, « une décision historique : la création d'un « Grand mouvement d'enfants solidaires »⁴ ». Le mouvement « Copain du monde » sera ainsi officiellement lancé le 30 mai 1992 au Cirque d'Hiver.



² Document d'archives interne, *Copain du monde, le guide*, Secours populaire français, 1994

³ *Ibid.*

⁴ Document d'archives interne, « Décision », rapport sur la création du mouvement, 1992

La création de ce mouvement d'enfants part de plusieurs constats formulés par l'association :

- « La situation difficile, voire dramatique, des enfants du monde à la veille du 21^{ème} siècle.
- L'acquisition pour tous les enfants d'une charte internationale des droits de l'enfant ; promulguée en 1989, ratifiée par la France le 7 août 1990. Ainsi, les enfants ont des droits pour vivre pleinement, mais ils ont aussi la reconnaissance d'une réelle citoyenneté, une possibilité d'agir, de s'informer, d'être informés...
- Les responsabilités que peuvent prendre les enfants sont aujourd'hui reconnues de tous et dans tous les domaines.
- L'avenir de la solidarité populaire est entre les mains des enfants d'aujourd'hui. Ce sont eux et eux seuls qui feront le monde de l'an 2000. Ils seront les adultes solidaires de demain.⁵ »

Le Secours populaire français déclare ainsi dès 1991 sa volonté de donner aux enfants la possibilité d'agir. Selon l'association, « C'est aussi une pleine reconnaissance des enfants comme acteurs de la solidarité et non comme spectateurs. Les faire participer, c'est les sauver de l'indifférence, les protéger, préserver leur sentiment altruiste.⁶ » Cette ambition fait de « Copain du monde » un mouvement unique dans le champ associatif de la solidarité. Pour Julien Lauprêtre, il s'agit de se saisir de la Convention internationale des droits de l'enfant « mais avec la volonté de se donner les moyens pour que ce texte ne reste pas lettre morte.⁷ » Ainsi, « en plaçant l'enfant au cœur de la réalisation des projets de solidarité, les activités du mouvement Copain du monde lui permettent de devenir un citoyen à part entière.⁸ »

En 1993, lors de la parution du premier numéro du « Bulletin du mouvement Copain du monde », des clubs Copain du monde ont déjà essaimé dans une trentaine de fédérations départementales. Le comité national souligne cependant en 1994 le fait que le mouvement peine à s'ancrer, que « de nombreux amis ne sont pas convaincus » et que « les départements somnolent ». (Brodiez, 2004, p.819)

En 2000, le Secours populaire est agréé association éducative complémentaire de l'enseignement public, ce qui lui permet d'entretenir des liens privilégiés avec les établissements scolaires et les centres socio-éducatifs et de mettre en mouvement les enfants autour de projets de solidarité participant d'une éducation à la citoyenneté, avec l'appui d'enseignant·e·s, éducateur·rice·s ou animateur·rice·s volontaires. En 2020, sur 97, ce sont 66 fédérations qui ont un·e référent·e Copain du monde, et 80% d'entre elles qui ont expérimenté le développement du mouvement au sein de leur département.

⁵ Document d'archives interne, « Un mouvement d'enfants solidaires », Secours populaire français, 1992

⁶ *Ibid.*

⁷ Document d'archives, *1992-2017 Copain du monde, 25 ans et la vie devant soi*, Secours populaire français, 2017

⁸ Document d'archives, communiqué de presse « Copain du monde fête ses 15 ans », 2007

Présentation de la recherche

Alors que toute une littérature scientifique est apparue ces dernières années sur l'engagement et la participation des jeunes, accompagnée d'une multitude de politiques publiques visant à encourager leur développement, il n'en est pas de même pour le sujet de la participation des enfants et des jeunes de moins de 16 ans qui peine à trouver sa place, dans le débat public comme dans la littérature scientifique.

Malgré une absence quasi totale de travaux existants sur le sujet, nous avons souhaité comprendre, dans un premier temps, pourquoi et comment certains enfants étaient amenés à s'engager en milieu associatif, puis, dans un second temps, pourquoi le bénévolat pratiqué par les enfants était si peu développé et encouragé dans ces associations. Il s'agissait ainsi d'identifier les enjeux de cette forme de participation citoyenne et de questionner les différents espaces au sein desquels elle est favorisée, avant de nous intéresser plus spécifiquement au rôle et au regard porté par les adultes sur l'engagement des enfants et des jeunes avant l'âge de 16 ans.

Pour tenter de répondre à cette question, nous tenterons dans une première partie, à travers une revue de littérature, de faire un état des lieux de la question de la place accordée à la participation et à l'engagement des enfants dans la société. Nous nous interrogerons ainsi dans un premier temps sur l'historique du droit de l'enfant à la participation avant de nous intéresser à son application dans différents espaces, à différents niveaux, dans la société : l'engagement associatif, l'engagement dans le cadre scolaire, et l'engagement dans les collectivités à travers les conseils d'enfants et de jeunes. Enfin, nous terminerons cette revue de littérature en nous focalisant plus particulièrement sur quelques rares travaux dans le domaine de la protection de l'enfance consacrés à la participation des jeunes « en difficulté » en milieu associatif, qui constitue le cœur de notre objet de recherche.

A partir de nos différentes lectures présentées dans cette revue de littérature, nous entrerons dans une phase de construction dans laquelle nous nous focaliserons sur la problématisation de cet objet de recherche autour de l'engagement associatif des enfants. Nous établirons ainsi une méthodologie spécifique qui nous permettra de mettre en perspective les données issues des travaux de recherche existants, et du matériau qualitatif, récolté à partir d'une enquête de terrain sur l'engagement des enfants menée au sein de l'une des fédérations départementales du Secours populaire français.

Enfin, nous présenterons les résultats de cette enquête de terrain en deux parties : l'entrée des enfants dans l'engagement, et le maintien de ces enfants dans l'engagement, telles que théorisées dans les travaux sociologiques de Frédéric Sawicki et Johanna Siméant (2009).

CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTÉRATURE

Faute de travaux portant précisément sur l'engagement associatif des enfants et des jeunes de moins de 16 ans, nous avons étendu nos recherches à des travaux portant sur la sociologie de l'engagement, sur le monde associatif, sur d'autres espaces de participation à destination d'enfants, ou encore de manière plus générale, sur l'engagement des jeunes à partir de 16 ans. Nous ne prétendons pas faire un examen exhaustif de la littérature sur le sujet, mais tenterons ici de croiser ces différents apports théoriques afin d'éclairer notre objet de recherche.

1.1 L'engagement des enfants, un sujet peu documenté

« Alors que le « développement d'une société de l'engagement⁹ » est une ambition affichée, il est quelque peu paradoxal que la connaissance du comportement bénévole fasse l'objet d'un intérêt pour le moins timide de la part de la statistique publique. Pour concourir à cette connaissance, sont nécessaires aussi bien des travaux qualitatifs que des enquêtes quantitatives. Or ces dernières sont rares. » (Prouteau, 2017, p.6). Si Prouteau met en avant la rareté des études sur le bénévolat de manière générale, nous pouvons en déplorer l'absence totale en ce qui concerne le public spécifique des enfants, absent de toute enquête statistique sur l'engagement.

1.1.1 Quelques données sur le monde associatif

Avant toute chose, dans la mesure où cette recherche portera plus précisément sur la participation des enfants à travers l'engagement associatif, il nous a semblé intéressant de contextualiser et de définir les enjeux de cet engagement citoyen particulier, de plus en plus développé et valorisé dans notre société.

Comme le décrit Cottin-Marx, « avec 1,5 million d'associations actives, le monde associatif est multiforme, il se caractérise par une infinité de projets, de pratiques, d'acteurs, une diversité d'activités, de tailles, de modèles économiques, etc. C'est un monde d'engagements, de production de richesses et de travail. En 2017, un Français sur deux est adhérent d'une association. 22 millions de personnes font du bénévolat et réalisent un volume de travail équivalent à environ 1,4 million d'emplois (en équivalent

⁹ Expression utilisée par les pouvoirs publics à partir de janvier 2015

temps plein). Pris dans sa globalité, le monde associatif a un budget annuel cumulé de plus de 113 milliards d'euros et emploie 1,8 million de salariés. » (2019, p.3)

Malgré le caractère multiforme indéniable de l'univers associatif souligné par ce sociologue, toutes ces associations ont pour point commun leur statut, régi par la loi 1901, ainsi que le fait de rassembler en leur sein « des personnes qui s'associent librement pour agir en commun » (Cottin-Marx, 2019, p.4).

C'est également ce que souligne Vermeersch autrice d'une thèse en sociologie sur le sens de l'engagement associatif : « en replaçant la démarche bénévole au cœur des pratiques associatives, il est possible de tracer un lien entre des formes d'engagement a priori différentes et d'en faire émerger un sens commun. Les associés sont en effet, pour la plupart, des bénévoles, c'est-à-dire des personnes qui s'engagent sous l'impulsion de leur « bonne volonté » et qui ne perçoivent aucune rémunération financière en contrepartie. Envisagé sous cet angle, l'engagement associatif interroge nécessairement : il s'agit d'une démarche non rémunérée au sein d'une société mercantile, et dépourvue de tout caractère d'obligation quand cette même société est structurée autour d'institutions comme la famille ou le travail qui représentent des formes quasi obligatoires d'une intégration sociale « réussie ». Aucune sanction sociale ne s'exerce sur celui qui ne s'engage pas au sein d'une association. Dès lors ce comportement implique le libre arbitre de l'individu. » (Vermeersch, 2004, p.682)

Ainsi, selon Juan et Renault-Tinacci, « tant dans le débat public que dans les recherches académiques, les associations sont perçues comme des laboratoires et des écoles de démocratie, des espaces d'apprentissage de compétences civiques et sociales. » (2019, p.8) Elles soulignent le fait que, déjà en 1840, Alexis de Tocqueville, philosophe, affirmait que la science de l'association était une science mère en démocratie. De même, elles affirment que des sociologues tels que Robert Putnam ont éclairé la manière dont la qualité de vie en société et le degré d'efficacité des institutions sociales dépendent du degré d'engagement civique dans les associations, et montré à quel point les associations sont « des espaces privilégiés de production de capital social, c'est-à-dire de réseaux horizontaux de réciprocité et de confiance entre les individus, d'échanges interpersonnels formels et informels se distinguant des modes d'organisation verticaux et hiérarchiques » (Juan & Renault-Tinacci, 2019, p.8).

C'est à partir de ces conceptions du monde associatif qui occupe une place prépondérante dans notre société que nous nous intéresserons aux enjeux liés à ce type d'engagement citoyen pour des enfants qui ne sont pas encore toujours considérés comme tels.

1.1.2 De nombreuses études sur l'engagement des jeunes

Alors que la jeunesse est « dépeinte comme désengagée depuis plusieurs décennies dans les discours des politiques comme dans certains écrits médiatiques » (Lardeux, 2016, p.3), notamment en raison des taux de participation électorale moins importants que dans le reste de la population auxquels elle est couramment associée, on assiste à une mutation de l'engagement des jeunes, caractérisé de plus « volatile », « à la carte », aux degrés de participation fluctuants selon la cause à défendre. Jacques Ion (1997) oppose ainsi le militantisme « total » du passé à un militantisme plus « distancié » aujourd'hui, qualifié d'engagement « post-it », c'est-à-dire n'impliquant pas un lien durable et solide pour la cause à défendre. (Lardeux, 2016) Selon lui, « du fait de la forte charge symbolique que représente le vote dans les démocraties représentatives, les résultats de la participation électorale sont souvent utilisés comme outils de mesure du niveau d'intérêt politique et d'engagement des jeunes. » Ainsi, par extension, « les formes de participation conventionnelle en lien avec l'engagement dans un parti ou un syndicat sont survalorisées, au détriment de l'engagement associatif, voire alternatif. » (Lardeux, 2016, p.10)

Or, c'est l'engagement associatif qui reste le mode d'action auquel les jeunes sont le plus attaché-e-s puisque considéré comme plus concret, plus immédiat, et au service de causes plus clairement identifiables. Ainsi, 37% des jeunes de 18 à 29 ans étaient membres d'une association en 2008. D'après l'enquête sur les valeurs¹⁰, « le nombre de jeunes engagés dans des associations altruistes ou militantes aurait ainsi triplé entre 1999 et 2008, un jeune sur cinq étant désormais engagé dans ce type d'association (20%). » (Lardeux, 2016, p.12)

Alors que de nombreuses études mettent en avant l'engagement fort des jeunes en milieu associatif, force est de constater que la tranche d'âge prise en compte dans ces différentes enquêtes sous la catégorisation de « jeunesse » concerne en grande majorité les 16-30 ans, excluant toute forme d'engagement avant 16 ans, voire même parfois avant 18 ans.

1.1.3 Une absence totale de statistiques sur l'engagement des enfants

A la recherche de données chiffrées sur l'engagement des jeunes avant 16 ans, comme il en existe une multitude pour les autres classes d'âges de la population, nous sommes frappée par la rareté de la

¹⁰ Enquête sur les valeurs des Français et des Européens, 2008

littérature sur ce sujet, voire même l'absence totale de données sur les enfants dans les études portant sur l'engagement, en dehors du collège ou des conseils d'enfants.

C'est également ce que souligne le HCFEA, en mesure de ne présenter qu'une liste de dispositifs en faveur de l'engagement des enfants sans pouvoir les appréhender de manière quantitative : « Nous manquons de données d'ensemble permettant d'appréhender les pratiques citoyennes et d'engagements des enfants et adolescents. » (HCFEA, 2018, p.80)

Pourtant, dans le cadre de son enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège (AJEC), l'INJEP a très récemment publié une synthèse (INJEP, 2022) mettant en avant les souhaits de bénévolat des adolescents de 13 ou 14 ans qui se déclarent « très majoritairement désireux de participer à la vie associative ». Ils seraient ainsi 82% à envisager de s'engager comme bénévoles dans les années à venir, dont 52% pour une cause liée à la lutte contre les discriminations. Cet engouement massif des collégiens pour l'engagement associatif questionne d'autant plus la place qui leur est accordée dans ce milieu et leur invisibilité statistique dans toutes les études qui y sont consacrées.

1.2 La participation des enfants, un droit encore peu appliqué

Alors que le droit à la participation fait, depuis 1989, partie intégrante des droits de l'enfant inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) que tous les états signataires se sont engagés à garantir, force est de constater que ce droit est, dans les faits, encore très peu appliqué mais aussi et surtout, encore très méconnu dans notre société.

1.2.1 Une conception de l'enfance historiquement exclue de la citoyenneté

Dans l'Antiquité, la participation citoyenne est au cœur des activités des citoyens. De par leur statut, femmes, enfants et esclaves en sont pourtant exclus. En effet, « Aristote estime qu'il ne peut y avoir de droits de l'enfant en raison de son incapacité à s'auto-affirmer. Il le décrit dépourvu de raison et incapable d'agir par liberté, car incapable de choisir. » (Unicef France, 2011)

C'est également le point de vue d'Hannah Arendt qui, en 1961, estime que l'enfant ne peut pas être un citoyen dans la mesure où, selon elle, « il faut instituer une frontière - même arbitraire - entre les enfants et les adultes. Car, c'est l'existence de cette frontière qui permet, tout à la fois, l'éducation des enfants et l'exercice du pouvoir des citoyens. L'enfant doit être éduqué et, pendant ce temps, il ne peut être considéré comme un citoyen, au risque de basculer dans une confusion génératrice de graves abus. » (Arendt, 1989 citée par Xypas, 2003, p.IX). Ainsi, elle affirme que « nous ne pouvons pas plus permettre à des enfants de décider du sort du monde que nous pouvons priver les adultes de cette liberté. L'éducation ne peut - par principe - considérer l'enfant comme un citoyen déjà autonome. La vie politique doit, elle - toujours par principe - s'interdire de traiter des citoyens comme des enfants. » (*Ibid.*, p.X) Hannah Arendt parle ainsi d'une ligne de séparation, qui s'impose en elle-même et qui a pour objet de distinguer deux statuts « celui de l'éduqué, dépendant et assujéti à l'adulte qui décide pour lui ; celui de l'adulte qui décide lui-même comme citoyen de plein droit dans la vie de la Cité. » (Meirieu *in* Xypas, 2003, p. X-XI)

Pourtant, dès 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, sans pour autant se référer explicitement à l'enfant, lui reconnaît les mêmes droits, naturels et imprescriptibles, que ceux des adultes. Il faudra cependant attendre le XX^{ème} siècle pour que se développe le concept de participation citoyenne des jeunes et que la parole de l'enfant commence à être écoutée. Ce sont les travaux de Janusz Korczak, précurseur de la défense des droits d'expression et de participation des jeunes, qui ont contribué à leur formalisation en 1989 dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Korczak dénonçait

notamment une société divisée en deux classes : « la classe des adultes usurpant tous les droits, et la classe des enfants vivant en servitude ». (1998, p.316)

1.2.2 L'officialisation du droit de l'enfant à la participation

En 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaît aux enfants le droit à la participation qui est ainsi inscrit à l'article 12, au même rang que tous les autres droits, que les États signataires se sont engagés à respecter. Consacré par le Comité des droits de l'enfant comme l'un des quatre principes de la CIDE, l'article 12 est maintenant compris « pour décrire des processus continus, qui comprennent le partage d'informations et le dialogue entre enfants et adultes, sur la base du respect mutuel, et par lesquels les enfants peuvent apprendre comment leurs vues et celles des adultes sont prises en compte et influent sur le résultat de ces processus. » (Comité des droits de l'enfant, 2009, p.40)

Il s'agit d'inclure les enfants « dans les processus sociaux de leur communauté et de la société » en appliquant leur droit à la participation dans les décisions qui les concernent directement, mais également dans celles qui ont une incidence sur les enfants, ou certains groupes d'enfants, de manière générale. (Paré et Bé, 2020, p.242)

Dans une recommandation formulée par le Conseil de l'Europe, la participation des enfants est ainsi définie : « toutes les personnes de moins de 18 ans, individuellement ou en groupe, ont le droit, les moyens, la place et la possibilité d'exprimer librement leurs opinions, d'être entendues et de contribuer à la prise de décisions sur les affaires les concernant, qu'elles bénéficient si nécessaire d'un soutien à cette fin et que leurs opinions soient dûment prises en considération eu égard à leur âge et à leur degré de maturité.¹¹ » Pour Élodie Faisca, cette définition constitue un point de départ mais peut apparaître réductrice. En effet, à partir de différents travaux analysés, elle conçoit également la participation comme « un processus dynamique, multidimensionnel, situationnel et interactionnel dans lequel tous les acteurs impliqués entrent en dialogue. De même, afin de ne pas rester à un niveau symbolique, voire stratégique, la participation doit comporter une finalité pratique telle qu'une action ou un changement. » (Faisca, 2021, p.2)

Pour la défenseure des droits, Claire Hédon, l'adoption de cet article 12 de la CIDE « a marqué un tournant décisif dans l'avènement des droits de l'enfant. Il reconnaît pour la première fois l'enfant comme

¹¹ Site internet du Conseil de l'Europe, consulté le 25/02/2022

sujet de droit capable de se forger sa propre opinion et de l'exprimer afin de contribuer aux décisions le concernant. » Cet article contraint ainsi selon elle les États parties à considérer l'enfant comme un acteur à part entière, capable de contribuer à la « marche du monde ». (2020, p.7)

Pour Claire Hédon, (2020, p.3), « le droit à la participation de l'enfant, devant l'ampleur des dommages causés par son défaut, ne saurait donc être considéré comme un luxe ou un surplus. Il doit être compris comme une nécessité, et sa mise en œuvre doit en assurer la pleine portée. » Ainsi, « veiller à associer les enfants en leur permettant de participer aux procédures ou prises de décision qui les concernent, à des instances scolaires politiques ou administratives, crée ainsi, au-delà des bénéfices pour les enfants, un gain pour toute la société. »

Pourtant, on constate aujourd'hui encore que ce droit de l'enfant à la participation n'a rien de systématique et peine à trouver sa place dans notre société.

En effet, selon Paré et Bé (2020), le statut juridique des enfants, en tant que mineurs en droit, favorise leur marginalisation dans la société. En effet, « cela signifie qu'on ne les consulte presque jamais en ce qui a trait à des décisions politiques, et même rarement par rapport à des décisions qui les concernent individuellement. » Selon elles, « le concept de participation est difficile à appliquer aux enfants, car cette idée même vient défier leur position traditionnelle dans la société. » (2020, p.238)

Selon Patrick Rayou, cette absence de prise en considération de la parole de l'enfant s'explique par le fait que « l'enfant est, par définition, celui qui ne parle pas encore : il est alors tentant de le faire à sa place. C'est pourquoi, même lorsqu'ils disent situer l'enfant au cœur de leurs préoccupations, les adultes peuvent, en fait, lui faire tenir des propos qui renseignent surtout sur leurs propres préoccupations. » (Rayou *in* Xypas, 2003, p.79)

C'est pourquoi, dès 1992, Roger Hart définit les prémisses d'une déontologie de la participation à travers la formalisation d'un outil, « l'échelle de la participation », permettant de mesurer l'efficacité d'une collaboration entre adultes et enfants. Il dénonce également à travers cet outil de référence le fait que la participation des enfants à la vie de la société à travers le monde est souvent superficielle et donne « aux adultes l'occasion de les exploiter ». (Hart, 1992)

1.2.3 Les échelles de la participation citoyenne

Une grande partie des auteur·rice·s ayant travaillé sur la participation se réfèrent à l'échelle de la participation de Roger Hart, typologie qui évalue la participation des enfants et des jeunes à l'aune de leur proximité avec les processus de décisions. (Lacroix, 2016, p.7)

Cette typologie est inspirée de l'échelle de participation citoyenne de Sherry Arnstein (1969) qui distingue huit niveaux de participation publique : la manipulation et l'éducation (correspondant à la non-participation), l'information, la consultation et l'implication (correspondant à la participation symbolique), le partenariat, la délégation et le contrôle citoyen (correspondant au pouvoir citoyen).

A partir de cette échelle, Roger Hart (1992) a ainsi également établi huit niveaux de participation (voir annexe n°1). Les trois premiers niveaux sont considérés comme de la « non-participation » :

1. La manipulation : les enfants ne comprennent pas les problèmes qui se posent mais sont entraînés à participer à un projet par les adultes.
2. La décoration : les adultes ne prétendent pas que les enfants sont à l'origine du mouvement, ils les utilisent simplement pour soutenir leur cause de façon relativement indirecte.
3. La politique de pure forme : cela renvoie aux situations où les enfants ont apparemment la parole, mais n'ont en fait pas vraiment pu choisir le sujet du débat ou le mode de communication et où ils n'ont qu'une possibilité limitée, lorsqu'elle existe, d'exprimer leurs opinions.

Les cinq niveaux suivants sont considérés comme différents degrés de participation :

- Les enfants sont désignés par les adultes mais informés : ils comprennent les objectifs du projet auquel ils participent, savent qui décide de leur participation et pourquoi, et jouent un rôle véritable (et non pas décoratif). Ils se portent volontaires pour participer au projet, après explication de leur rôle.
- Les enfants sont consultés et informés : le projet est conçu est dirigé par des adultes, mais les enfants en comprennent le processus et leurs opinions sont prises au sérieux.
- Le projet est initié par les adultes, mais les décisions sont prises en concertation avec les enfants.
- Le projet est initié et dirigé par les enfants.
- Le projet est initié par les enfants et les décisions sont prises en accord avec les adultes.

1.3 Le bénévolat pratiqué par les enfants, une activité méconnue

Alors que les politiques publiques ont tendance à aller vers une valorisation de l'engagement bénévole des jeunes et que le cadre légal y est pourtant favorable, les possibilités de bénévolat associatif réellement accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 16 ans se font encore particulièrement rares.

1.3.1 Des possibilités d'engagement limitées

Selon Sylviane Giampino, psychologue de l'enfance et Présidente du HCFEA, intervenante à l'occasion d'un séminaire organisé par le Secours populaire français sur le sujet du droit de l'enfant à s'associer, les enfants sont nombreux-ses à souhaiter s'engager. « Ils sont à l'âge où ils ont les yeux ouverts autour d'eux. Ils sont sensibles à ce qui se passe, ils perçoivent les inégalités et les injustices, ils sont curieux et actifs. Ils ont envie d'agir utilement avec les autres pour mener de belles actions qui servent à quelque chose. Pourtant, au moment où ils ont cet élan, nous n'avons rien à leur proposer.¹² »

C'est également ce que souligne le HCFEA dans son rapport sur « Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité ». Ainsi, « les enfants vers « l'âge de raison » sont susceptibles de porter un regard lucide sur leur environnement et les injustices ou « les choses qui ne vont pas ». A cette période, beaucoup d'enfants ont envie de participer, d'aider, être utiles. » Or, « à part ceux qui vivent dans des familles engagées, la plupart des enfants ne trouvent pas des personnes ou des situations qui leur offrent la possibilité d'actualiser cette motivation au service d'une cause, de l'intérêt général ou d'un projet. » (2018, p.80)

Pourtant, des enquêtes comme celle menée par la fédération Léo Lagrange (2016) montrent que « les jeunes plébiscitent largement le monde associatif » et que « près de la moitié des adolescents souhaiteraient s'engager dans le social, la santé ou l'humanitaire » (HCFEA, 2018, p.83). Toujours selon cette enquête, « 81% des adolescents seraient prêts à s'engager dans une cause.¹³ »

Malgré cette forte volonté d'engagement des jeunes, il semblerait dans les faits que la porte de l'engagement actif dans une association ne soit qu'entre-ouverte pour les enfants (HCFEA, 2018, p.83).

¹² Séminaire populaire, « Le droit de l'enfant à s'associer : quel pouvoir d'agir ? », 25/01/2019, Paris

¹³ Enquête « L'humeur des ados », Fédération Léo Lagrange (2016)

1.3.2 Un cadre légal pourtant favorable à l'engagement

La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, dans son article 2, ne prévoit pas de dispositions particulières relatives à l'engagement des mineur·e·s dont elle ne fait pas mention et dont la question relevait tacitement de l'autorité des parents. En 1992, c'est dans le cadre de la CIDE que les États parties reconnaissent à l'enfant le droit à la liberté d'association.

La loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels insère un article 2 bis à la suite de l'article 2 de la loi 1901 :

« Les mineurs de seize ans révolus peuvent librement constituer une association. Sous réserve d'un accord préalable de leur représentant légal, ils peuvent accomplir tous les actes utiles à son administration, à l'exception des actes de disposition.¹⁴ »

Plus récemment, la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté modifie l'article 2 bis dans sa version de 2011 en y affirmant que tout mineur, quel que soit son âge, peut devenir membre d'une association dans les conditions définies par la loi 1901. Alors qu'elle ne faisait mention que des mineurs de seize ans révolus dans sa version antérieure, cette nouvelle version de la loi stipule désormais également que *« tout mineur âgé de moins de 16 ans, sous réserve d'un accord écrit préalable de son représentant légal, peut participer à la constitution d'une association et être chargé de son administration dans les conditions prévues à l'article 1990 du Code civil. Il peut également accomplir, sous réserve d'un accord écrit préalable de son représentant légal, tous les actes utiles à l'administration de l'association, à l'exception des actes de disposition.¹⁵ »*

Depuis cette loi de 2017, tou·te·s les mineur·e·s ont ainsi la possibilité de créer et de faire vivre une association. Ils et elles ont également la possibilité d'y adhérer, comme précisé dans le guide *« S'engager dans la vie associative : avant 18 ans, c'est possible ! »* du Ministère de l'Éducation Nationale, *« tout jeune mineur peut librement devenir adhérent d'une association, si les statuts de celle-ci le permettent. Un mineur peut alors participer aux actions de cette association, y être bénévole, sans autorisation préalable de ses parents.¹⁶ »*

Par ailleurs, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013¹⁷ cite le secteur associatif comme partenaire essentiel de l'école.

En 2015, les assises tenues sur l'ensemble du territoire avec les enseignant·e·s, les parents d'élèves et les associations ont abouti à 11 mesures pour l'école, parmi lesquelles la question de l'engagement avec

¹⁴ Art. 2 bis – Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association (version en vigueur du 30/07/11 au 29/01/17)

¹⁵ Art. 2 bis – Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association (version en vigueur à partir du 29/01/17)

¹⁶ Guide *« S'engager dans la vie associative : avant 18 ans, c'est possible ! »*, Ministère de l'Éducation Nationale

¹⁷ Loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

l'élaboration du parcours citoyen, précisé par une circulaire du 23 juin 2016¹⁸, qui concerne les élèves dans et en dehors de la classe. (HCVA, 2017, p.5)

De nombreuses mesures et dispositions ont ainsi été prises ces dernières années dans le but de favoriser l'engagement des jeunes depuis l'école.

1.3.3 Les Juniors Associations, une forme de reconnaissance du droit d'agir des jeunes

A partir des travaux de Stéphanie Rizet, l'INJEP s'intéresse dans un numéro des « Cahiers de l'action » au dispositif des Juniors Associations, créé en 1998 comme réponse à l'impossibilité juridique pour les mineurs de créer une association.

Ainsi, une Junior Association doit être composée majoritairement de mineurs et aucun animateur·rice ou professionnel·le, élu·e d'une collectivité ou d'une association, personne ressource, parent ou adulte ne peut être membre ou représentant·e de la Junior Association. Elle est « d'abord un lieu où l'on partage les mêmes préoccupations et les mêmes centres d'intérêt, où l'on se comprend et où l'on peut agir ensemble en raison de cette caractéristique commune » (2010, p.28). En ce sens, la plupart des projets menés par les membres des Juniors Associations sont des projets pour des jeunes, à commencer par eux-mêmes, ce qui constitue « la garantie de concrétiser un projet qui colle à leurs propres envies, à leurs propres besoins et à ceux de leurs pairs. ». Les trois dimensions « entre jeunes », « pour des jeunes » et « en tant que jeune » sont donc au cœur de la démarche de constitution d'une Junior Association.

Selon cette étude de l'INJEP, pour les jeunes interrogé·e·s ayant fait partie d'une Junior Association, ce dispositif constitue « un espace où vont prendre place des expériences associées à des prises de conscience de ses propres capacités et possibilités, et au développement de ces dernières. » (2010, p.30) Souvent associée au processus de construction identitaire, les jeunes décrivent cette expérience comme une façon de prouver, aux autres et à soi-même, ses propres capacités. Elle renvoie également à un espace d'apprentissages, « d'inventions et de possibilités multiples », mêlant des sentiments « de liberté et d'indépendance » (2010, p.30). La Junior Association est aussi décrite comme l'espace des premières fois : « premières prises de parole en public, première gestion d'un compte en banque, premiers projets formalisés, premières réunions, premières responsabilités, etc. » (2010, p.30)

¹⁸ Circulaire 2016-092 du 20 juin 2016 relative aux parcours citoyens de l'élève

Cet espace d'expérimentation collective que permet la Junior Association est tout de même accompagné, dans une certaine mesure, par des professionnel-le-s, qu'ils et elles soient coordinateur·rice-s de structures jeunesse, animateur·rice-s socio-culturels ou encore élu·e-s de municipalités. Il s'agit pour ces accompagnateur·rice-s de ne pas faire à la place des jeunes, mais de pouvoir les soutenir s'ils se trouvent en difficulté. Selon le HCFEA, le rôle de l'adulte accompagnateur·rice est uniquement d'aider « les jeunes à ouvrir les portes des possibles » (2018, p.84). Les membres de la Junior Association sont ainsi les seul·e-s responsables de l'avancée de leur projet, mais l'accompagnement vise à ce qu'ils et elles ne se retrouvent pas en échec. Selon l'une des salariées parmi les relais départementaux du Réseau National des Junior Association, il s'agit de donner les moyens aux jeunes de répondre à leurs propres questions et d'en inventer les réponses, à travers l'expérimentation.

A posteriori, le rôle de l'accompagnateur·rice est également de permettre aux jeunes de mesurer ce qui se joue à travers leur expérience, notamment au travers des dimensions collective et solidaire, qui donnent du sens à leur engagement. Cette mise en mots et cette reconnaissance de leur expérience par les jeunes expliquent certainement la suite du parcours de certain·e-s d'entre elles et eux qui s'engagent au sein d'autres associations de leur commune ou encore de conseils municipaux.

Cependant, alors que la volonté de responsabilisation des jeunes dans leur engagement semble partagée par tout·e-s, le HCVA (2017, p.9), souligne le fait que les principales difficultés rencontrées sont celles de la confiance et du regard porté sur les jeunes.

1.4 Le rôle de l'école dans l'engagement associatif

La plupart des travaux traitant de la participation ou de la citoyenneté des enfants se sont intéressés à ces questions dans le cadre scolaire, qu'il s'agisse de l'étude des contenus d'enseignement d'éducation à la citoyenneté, des pédagogies actives ou encore du fonctionnement coopératif et démocratique au sein de la classe. Cependant, « alors que l'école apparaît pour de nombreux enfants ou adolescents comme le lieu des premiers engagements » (HCFEA, 2018, p.82), le rôle de l'école dans l'engagement associatif des enfants et des jeunes, qu'il en soit un levier ou un obstacle, a été très peu questionné dans la littérature scientifique.

1.4.1 Une pression scolaire qui freine l'engagement

Selon le Haut Conseil à la vie associative, « les parents exercent souvent une certaine « pression » sur leurs enfants afin qu'ils consacrent la majeure partie de leur temps à leurs études. Certains enseignants, pour partie en réponse à ces préoccupations, semblent ne pas permettre aux élèves de s'ouvrir à autre chose qu'à l'école. » (2017, p.19)

Cette pression scolaire subie par les enfants de la part de leurs parents les pousse souvent à abandonner, notamment en grandissant, leurs activités extérieures à l'école, et particulièrement celles qui ne sont pas « valorisées » dans le cadre scolaire. Ce constat soulève la question du temps disponible pour les élèves pour qui, bien souvent, les horaires ou les contraintes d'accessibilité des associations dans lesquelles ils et elles pourraient s'engager ne leur permettent pas cet engagement. Une adaptation serait donc nécessaire de la part des associations, notamment en termes de propositions et de modalités d'engagement à destination des jeunes pour qui la réponse à une demande ponctuelle de mobilisation concrète est plus accessible que l'engagement dans la durée.

De leur côté, même si les enseignant·e·s reconnaissent pour la plupart « l'intérêt d'encourager les jeunes à s'engager, dans une association, comme citoyen, au service de l'intérêt général » (HCVA, 2017, p.12), ils et elles sont nombreux·ses à penser « qu'on ne fait pas assez confiance aux jeunes et que ceux-ci, déçus devant les refus réservés à leurs propositions, auront tendance à ne plus s'engager. » (*Ibid.*)

Face à ces constats, le travail partenarial entre l'école et les associations paraît particulièrement nécessaire pour que les enfants puissent faire l'expérience de l'engagement. Cependant, la tendance la plus fréquente est de ne faire une place qu'aux associations directement en prise avec l'école, ce qui

constituerait en quelque sorte un frein en matière d'ouverture des enfants sur leur environnement extérieur par l'intermédiaire de l'engagement associatif.

1.4.2 Un manque de reconnaissance de l'engagement à l'école

Alors que de nombreuses études (INJEP, 2021 ; INJEP-DEPP, 2019 ; Caille, 2014) montrent que les élèves qui réussissent le mieux à l'école sont souvent celles et ceux qui ont des engagements, qu'ils soient associatifs ou d'autres types, la question de la reconnaissance de cet engagement dans le milieu scolaire demeure très peu abordée.

En effet, alors que les dispositifs visant à valoriser l'engagement des étudiant·e·s se font de plus en plus nombreux à l'université, il n'en est pas de même pour les plus jeunes dont l'engagement en dehors de l'école est encore très peu reconnu. Le manque de formation de membres de la communauté éducative sur ce sujet au cours de leur parcours pourrait, selon le HCVA, en être une explication, dans la mesure où la plupart des projets associatifs menés dans un cadre scolaire nécessitent un encadrement par des équipes d'enseignants volontaires, encore très peu sensibilisés aux questions d'engagement.

Selon le HCVA, le fait de favoriser la rencontre des équipes éducatives avec des responsables associatifs de leur territoire, ou encore de permettre des espaces d'expression et de partage dans l'école au sein desquels les enfants pourraient parler de leur engagement à leurs camarades, permettraient de donner une meilleure visibilité à l'engagement des jeunes et de reconnaître leur complémentarité aux apprentissages scolaires.

Par ailleurs, pour les jeunes mais également pour leurs parents, cette absence de reconnaissance de leur engagement, par méconnaissance ou par indifférence de la part de l'institution scolaire, « ne serait-ce que par l'obtention de points supplémentaires, une bonne appréciation... » (HCVA, 2017, p.12) serait ainsi également un frein important à leur engagement associatif.

1.4.3 Une expérimentation du bénévolat pour lutter contre l'échec scolaire

Initié par l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (IRIV) avec l'Université de Northampton en 2012, le projet pionnier européen « Success at school through volunteering » (SAS) s'inscrit dans le cadre du programme « Former et éduquer tout au long de la vie » de la Commission

européenne. Interrogée à l'occasion d'un entretien exploratoire, Bénédicte Halba, présidente fondatrice de l'IRIV, a pu nous présenter ce projet expérimental et ses principaux résultats.

Partant du double constat que l'échec scolaire est la principale cause d'exclusion sociale et professionnelle des jeunes, et que certains enfants ou adolescents ne trouvent pas leur place dans le système scolaire, l'objectif du projet SAS est de mettre en place une stratégie pédagogique alternative en se basant sur une expérience positive acquise en dehors de l'école pouvant être valorisée et reconnue dans le parcours scolaire des élèves. Pour cela, c'est l'expérience bénévole qui, dans le cadre de ce projet, est expérimentée comme activité extra-scolaire permettant de lutter contre l'échec scolaire.

Dans le cadre de l'expérimentation du projet SAS en France, entre 2012 et 2014, l'IRIV a sensibilisé à la fois des jeunes scolarisé-e-s en classe de 3^{ème}, à travers un programme de formation autour des enjeux et des différentes dimensions d'un engagement associatif bénévole, et des professionnels de l'éducation à travers des sessions de formation dédiées à la question de l'accompagnement des jeunes au cours de leur expérience bénévole. A la suite de ces sessions de formation théoriques, une mise en pratique à partir de leurs propres projets associatifs, sur la base de leurs centres d'intérêts, leur a été proposée.

D'après Bénédicte Halba, la concrétisation de ces projets collectifs leur a permis de développer de nombreuses compétences : travail de groupe, organisation d'activités adaptées à des publics fragiles, réflexion sur la logistique nécessaire, rédaction et mise en forme des projets, proposition de réalisation sur le terrain, rencontre avec des représentants associatifs, etc.

Cependant, au terme de l'expérimentation, les acteurs impliqués dans le projet soulignaient le fait que, pour que la stratégie pédagogique alternative mise en place dans le cadre du projet SAS puisse s'inscrire dans la durée, elle nécessitait une reconnaissance institutionnelle du bénévolat par le collège. De plus, le projet nécessitait selon eux que l'expérience professionnelle acquise par les jeunes à travers le bénévolat puisse être traduite en termes de compétences, à l'aide d'outils spécifiquement conçus pour valoriser une expérience bénévole. Ces deux perspectives ont été appliquées dans le cadre du projet Schola, qui a suivi le projet SAS sur la période de 2016 à 2018 et qui visait à proposer un portfolio aux enseignant-e-s pour leur permettre de traduire l'expérience bénévole acquise par les collégiens en termes de compétences, et à accompagner ces enseignants dans l'utilisation de cet outil.

Selon Bénédicte Halba, les enjeux de cet engagement sont nombreux dans la mesure où les jeunes sont valorisés, ils développent un esprit d'équipe et des compétences en termes de coopération, et vont même parfois jusqu'à s'engager en tant que bénévoles dans des associations à l'issue de l'année scolaire et de la période d'expérimentation du projet.

1.5 D'autres espaces d'expérimentation de la citoyenneté

Après avoir constaté que les travaux portant sur l'engagement associatif des enfants étaient très peu nombreux dans la littérature scientifique, nous allons nous intéresser à différents travaux de chercheur·euse·s qui se sont intéressé·e·s à d'autres formes d'engagement, davantage « institutionnalisées » et plus fréquemment proposées aux enfants, mais plus ou moins systématisées, en fonction des territoires et des dispositifs au sein desquels elles s'inscrivent.

1.5.1 L'engagement dans le cadre du collège

Lorsque l'on évoque l'engagement des enfants et des jeunes avant 16 ans, la forme principale d'engagement à laquelle on a tendance à penser, et celle qui touche le plus de jeunes, est le mandat de délégué·e de classe. Mais les formes d'engagement offertes au niveau du collège, même si elles incluent en effet la fonction de délégué·e de classe, sont en réalité multiples. Ainsi, un·e collégien·ne peut également être élu·e délégué·e au conseil de vie collégienne ou membre du bureau du foyer socio-éducatif du collège, ou encore occuper les fonctions de membre de la rédaction du journal du collège ou de tuteur·ice d'autres élèves. A partir du rapport de l'INJEP (2021), nous allons explorer les résultats des études réalisées sur ces différentes formes d'engagement, expérimentées par un tiers des collégien·ne·s en moyenne, et qui peuvent potentiellement constituer une porte d'entrée vers l'engagement associatif.

Ainsi, en s'interrogeant sur les profils des élèves qui s'engagent, il apparaît que les meilleur·e·s élèves s'impliquent davantage que les collégien·ne·s aux résultats les plus fragiles. Ainsi, selon l'INJEP, « la manière dont l'élève s'engage dans la vie du collège est très liée à son niveau d'acquis en français et mathématiques, évalué en fin de cinquième : plus celui-ci est élevé, plus il est fréquent que l'élève occupe une fonction de délégué ou un autre engagement. » (2021, p.2).

Les 10% d'élèves aux acquis les plus solides auraient ainsi presque deux fois plus de chances d'avoir été élu·e·s délégué·e·s de classe que les 10% d'élèves les plus faibles. De même, les 10% de meilleur·e·s élèves ont trois fois plus de chances d'avoir été membres de la rédaction du journal du collège ou tuteur·rice·s que les 10% de collégien·ne·s les plus faibles. Quelle que soit la situation d'engagement, ce sont donc les meilleur·e·s élèves qui s'impliquent le plus.

Or, au collège, les meilleur·e·s élèves appartiennent souvent aux milieux sociaux les plus favorisés (Caille, 2014). D'après les résultats de l'étude, « les élèves ont plus de chances d'être élus délégués de

classe si leurs parents disposent de revenus élevés ou sont diplômés de l'enseignement supérieur. » Ils et elles ont par ailleurs d'autant plus tendance à occuper la fonction de tuteur-riche-s que leurs parents sont diplômé-e-s (INJEP, 2021, p.4). Ce résultat confirme les observations de Prouteau qui montre que « la pratique du bénévolat est dans l'ensemble plus fréquente parmi les plus diplômés. » (2018, p.13)

L'INJEP fait ainsi l'hypothèse que les meilleur-e-s élèves se sentiraient plus légitimes pour se porter candidat-e-s, ou qu'ils et elles apparaîtraient comme tel-le-s à leurs camarades pour les représenter au conseil de classe.

Selon les résultats de cette étude menée par l'INJEP, il apparaît également que le rapport des parents aux associations, et donc la socialisation familiale à l'engagement qui peut y être liée, a un rôle déterminant sur le choix des élèves de s'engager au collège ou non. Ainsi, « les 20% de collégiens dont les parents sont bénévoles dans une association s'impliquent plus fréquemment, quelle que soit la fonction. » (INJEP, 2021, p.3) 31% des enfants de bénévoles ont ainsi été délégué-e-s de classe contre 24% des autres collégien-ne-s. Ces résultats confirment le poids de la transmission familiale dans la propension à s'engager (Prouteau, 2018). En effet, Prouteau affirme ainsi que la pratique du bénévolat est plus fréquente quand existe une tradition familiale de l'engagement bénévole. La propension à participer au bénévolat serait en effet plus forte chez celles et ceux qui, lorsqu'ils et elles étaient adolescent-e-s, avaient au moins un parent bénévole. (*Ibid.*)

Enfin, les résultats de l'étude montrent que « selon la classe et le collège qu'ils fréquentent, les élèves bénéficient d'opportunités d'engagement différentes. » (2021, p.4) En effet, dans une classe comportant un petit effectif d'élèves, un-e élève a proportionnellement plus de chances d'être élu-e délégué-e de classe. Les élèves scolarisé-e-s en SEGPA ou en REP+ deviennent ainsi plus souvent délégué-e-s de classe que les autres élèves. Par ailleurs, le contexte scolaire a également une incidence sur les fonctions non électives, telles que la participation au bureau du foyer. Ainsi les élèves fréquentant des collèges en REP+ ont une probabilité plus élevée d'y participer que la moyenne des autres collégien-ne-s, à l'inverse des établissements du secteur privé où cette probabilité est moindre que pour les élèves scolarisé-e-s dans le secteur public, ce qui pourrait refléter des disparités d'offre selon les établissements.

1.5.2 Les conseils d'enfants et de jeunes, entre champs politique et pédagogique

De manière très différente, les conseils d'enfants et de jeunes constituent une autre forme importante d'engagement citoyen, en dehors du milieu scolaire, ayant fait l'objet de plusieurs études.

D'après l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), depuis leur création en 1979, il en existerait actuellement dans environ 2000 communes sur le territoire national. De plus en plus, alors qu'à l'origine ces conseils étaient uniquement communaux, certains deviennent aujourd'hui intercommunaux, ou s'organisent à l'inverse par quartiers dans les plus grandes villes, mais s'étendent également aux départements et aux régions avec l'apparition progressive de quelques conseils départementaux et régionaux de jeunes.

Si ces conseils font encore très peu l'objet de connaissance et de reconnaissance et ne disposent globalement pas de statut juridique, ils partagent une certaine conception de la place de l'enfant et du jeune dont ils encouragent la participation aux questions qui les concernent dans leur environnement, que ce soit par la consultation, la concertation ou la prise de décision. Cependant, il n'existe pas de cadre uniforme de fonctionnement de l'ensemble des conseils de jeunes sur le territoire.

Selon Nathalie Rossini, les conseils sont des espaces « où l'on propose à des enfants ou à des jeunes de participer à la vie de leur cité par le dialogue avec les adultes, et parmi eux les élus, en leur conférant la possibilité de proposer des actions visant à améliorer cette cité sur les questions les concernant et, dans l'idéal, de les voir aboutir. » (Rossini *in* Vulbeau, 2001, p.202) Pour elle, les conseils d'enfants et de jeunes se situent à la croisée du champ politique, « puisque la notion de participation appelle ici à la fois la question du partage du pouvoir politique par ceux qui le détiennent et celle de l'intervention dans la gestion des affaires de la cité », et du champ pédagogique pour leur « visée d'éducation à la citoyenneté » (*Ibid.*)

Selon elle, cette dimension d'éducation à la citoyenneté prend une connotation particulière dans ces dispositifs, « car il s'agit moins de transmettre des données globales ou des informations théoriques sur ce qu'est la citoyenneté, à l'image de ce que sont ou pourraient être les cours d'éducation civique dans les établissements scolaires, que de permettre un apprentissage actif de cette dernière par l'expérience et la pratique qu'en offre concrètement le conseil. » (Rossini *in* Vulbeau, 2001, p.203)

Il s'agit donc à travers cette démarche, politique comme pédagogique, de « considérer le jeune comme un acteur potentiel et non seulement objet des politiques publiques », c'est-à-dire de « faire avec les jeunes et non pour les jeunes », en application du droit de l'enfant à la participation.

Les travaux menés par Nathalie Rossini montrent que les jeunes rencontrée-e-s au sein des conseils ont pu prendre une place nouvelle leur permettant d'être intégré-e-s à un groupe légitime et valorisé, construire un nouveau rapport à leur environnement, avoir le sentiment d'une « utilité sociale » mais également favoriser leur intégration et celle de leur famille au sein de la commune.

A l'issue de leur mandat, les jeunes conseiller·e·s, interrogé·e·s sur leur expérience du conseil, déclarent « avoir été réellement écoutés, reconnus comme des personnes à part entière dont la parole valait autant que celle d'un autre, y compris d'un adulte, avoir constaté qu'ils pouvaient croire en leurs idées et donc en eux-mêmes. » (Rossini *in* Vulbeau, 2001, p.210). A cela s'ajoutent des apprentissages plus personnels, allant de leur « capacité à s'exprimer, à écouter, à argumenter, à négocier et à agir, à la découverte d'une valeur personnelle et collective les autorisant à croire en eux et à la légitimité de leur intervention dans leur environnement. » (*Ibid.*)

Selon Nathalie Rossini, les conseils de jeunes, même s'ils ne constituent souvent qu'une « délégation du pouvoir bien encadrée » et ne sont encore que très peu développés, peuvent participer d'un idéal de fonctionnement sociétal ou d'engagement dans des nouveaux rapports pédagogiques, plus horizontaux, d'interaction entre jeune et adulte, entre éduqué·e et éducateur·rice. (Rossini *in* Vulbeau, 2001)

1.5.3 Une participation souvent considérée comme symbolique dans ces dispositifs

Tout comme les dispositifs de participation mis en place dans les établissements scolaires, il apparait que l'ensemble des conseils d'enfants et de jeunes est loin de fonctionner de la même manière. Ainsi, selon les communes, si l'on s'intéresse aux conseils municipaux d'enfants, la durée du mandat de conseiller varie de moins d'un an à plus de deux ans. Les modalités de fonctionnement sont également différentes, avec un mode de fonctionnement par projets prépondérant, tandis que le fonctionnement en commissions ne concerne qu'un peu plus de la moitié d'entre eux. Pour les deux tiers des communes, les jeunes conseiller·e·s ne participent à aucune réunion du conseil municipal au cours de leur mandat. Par ailleurs, certains peuvent disposer de moyens, avec un budget moyen de 3200 euros en 2017, tandis que près de 40% d'entre eux n'en disposent pas du tout. Les mêmes disparités peuvent être constatées sur les modalités de choix des projets, qui peuvent dans certains cas être décidés par les jeunes eux-mêmes, tandis que d'autres doivent passer par l'étape de proposition puis de décision par l'équipe d'animation, mais peuvent également aller jusqu'à l'imposition aux jeunes élus par l'équipe d'animation.

Ainsi, force est de constater que « les jeunes ne sont pas associés au même degré selon les communes. » (Tucci et al., 2021, p.19)

Toujours selon l'étude de l'INJEP sur les conseils de jeunes, « le degré de satisfaction au regard de l'association des jeunes aux affaires de la commune dépend des objectifs fixés par les élus pour ce

dispositif. » (2021, p.20) En effet, pour la plupart des collectivités interrogées, « le conseil de jeunes n'est pas en premier lieu un dispositif mis en place pour la consultation des jeunes. » Il a ainsi avant tout pour objectif de leur permettre l'apprentissage de la vie citoyenne. Donner aux jeunes la possibilité de monter et de gérer des projets est également une motivation, même si cela s'applique davantage aux conseils de jeunes qu'aux conseils d'enfants, souvent considéré·e·s comme trop jeunes pour s'initier à la gestion de projets.

De manière générale, le conseil d'enfants ou de jeunes est considéré presque unanimement par les collectivités comme étant un dispositif utile pour la commune, mais également pour les élu·e·s et pour les jeunes eux-mêmes. Ces dernier·e·s ont cependant un regard parfois plus nuancé sur l'utilité publique de leur engagement au sein de ces instances, allant même parfois jusqu'à ce qui est qualifié par l'INJEP de « désenchantement des jeunes conseillers » qui doivent faire face à une faible connexion avec les conseiller·e·s adultes, une faible teneur décisionnelle des avis rendus, un manque d'autonomie, une faible prise en considération des problématiques portées, et à une parole politique souvent bridée.

Dans ses différents travaux, Damien Boone va même jusqu'à qualifier les conseils municipaux d'enfants d'instances de dépolitisation. En effet, selon lui, alors que ces espaces « laissent penser *a priori* qu'ils constituent le lieu idéal de l'expression des capacités politiques enfantines » (Boone, 2020, p.2), la dimension « politique » est en fait envisagée sous l'angle de « la participation à une structure centrée sur la norme électorale comme processus central de la vie démocratique », s'appuyant sur une définition uniquement « centrée sur les institutions et leur intérêt pour elles-mêmes » (Boone, 2020, p.8) et excluant ainsi tout autre modèle présentant d'autres « modalités d'action politique en démocratie » (2020, p.9).

Il y aurait donc selon lui un risque, à travers cette expérience, que l'horizon politique des enfants soit obstrué par cet unique modèle, les rendant « plus dociles que contestataires » (*Ibid.*) et réduisant par la même l'éventail des possibilités qui leur sont offertes pour agir.

Par ailleurs, pour Richard-Schuster (2012), cité par l'INJEP, « les conseils de jeunes sont ainsi des instances mineures, tant par l'âge des conseillers que par la capacité politique et les domaines d'action qui leur sont reconnus ; ce qui contribue à renforcer le sentiment des jeunes d'appartenir à un groupe dans l'incapacité d'influer sur les politiques publiques, et d'être reconnus comme des citoyens compétents. » (Tucci et al., 2021, p.49)

1.6 La spécificité de la participation des jeunes « en difficulté »

Malgré le peu de littérature scientifique sur l'application du droit à la participation des enfants, et plus spécifiquement sur l'engagement en dehors de l'école et des conseils d'enfants, il apparaît que de nombreux·ses auteur·rice·s se sont tout de même intéressé·e·s à la question de la participation, individuelle ou collective, de l'enfant en protection de l'enfance.

Au vu de notre objet d'étude, portant sur l'engagement bénévole des enfants au Secours populaire, il nous a semblé pertinent de nous intéresser à la littérature consacrée à l'engagement des jeunes « en difficulté », catégorie regroupant les jeunes en situation de pauvreté, de précarité, de vulnérabilité ou de marginalité (Greissler, Lacroix & Morissette, 2020, p.12).

1.6.1 Des travaux récents sur la participation en protection de l'enfance

Dans sa revue de littérature internationale, Isabelle Lacroix (2016) se propose d'établir un état des lieux des différents travaux consacrés à la question de la participation des jeunes en protection de l'enfance. Plusieurs dispositifs de participation collective y sont présentés. Cependant, force est de constater que la plupart des actions présentées, si elles font participer les jeunes, sont initiées par des adultes, des institutions de protection de l'enfance, mais jamais par les jeunes eux-mêmes.

Pourtant, selon Élodie Faisca, « plusieurs travaux révèlent que les professionnels considèrent la participation comme importante tout en la pensant essentiellement comme un moyen visant à assurer la coopération de l'enfant. » (2021, p.5). Ainsi, selon elle, la participation des jeunes peut être considérée de manière symbolique puisqu'elle n'aura aucune influence ou qu'aucune prise de décision réelle n'en résultera. Il s'agit donc davantage, en l'absence de changements possibles, « d'une consultation dont l'objectif se limite au recueil d'informations ou d'un assentiment de l'enfant au discours des adultes. » (*Ibid.*)

Pour certain·e·s chercheur·euse·s, le niveau de participation augmenterait au fur et à mesure que les enfants grandiraient, tandis que pour d'autres, « le niveau de participation des enfants de moins de 12 ans dépasserait rarement celui de l'information et resterait à un niveau de consultation pour les jeunes de plus de 12 ans. » (Faisca, 2021, p.6) En effet, même si des expériences de participation des enfants et des jeunes existent, les différents travaux montrent que leur participation effective dans les prises de décisions reste limitée et qu'il y a encore une réticence à impliquer les enfants (Lacroix, 2016). On observe ainsi un fort décalage entre les discours institutionnels de participation des jeunes et leur mise en œuvre effective, particulièrement en matière de participation collective.

1.6.2 De nombreux effets bénéfiques de l'engagement

Selon la littérature recensée par Isabelle Lacroix, « il y a de nombreux bénéfices à donner le pouvoir d'agir aux jeunes en protection de l'enfance par le biais de dispositifs de participation collective. » (2016, p.16)

Ainsi, « leur participation augmente leur capital social et leur capacité à réclamer de l'aide ultérieurement. Cette implication dans des activités collectives renforce, en outre, leur réussite scolaire et leur estime d'eux-mêmes. » (*Ibid.*). Les jeunes évoquent également un sentiment de plaisir que leur procure leur engagement, leur donnant un sentiment d'utilité, de reconnaissance de leur place dans la société et des savoir-faire acquis dans l'engagement (Greissler, Lacroix & Morissette, 2020). Ainsi, « par la fierté et la valorisation personnelle ressenties, l'engagement semble agir comme un catalyseur pour le développement de l'estime de soi » (2020, p.190). De même, la confiance qui leur est accordée est particulièrement importante pour eux et participe de leur « revalorisation identitaire » (2020, p.191).

Par ailleurs, la participation collective permet également l'apprentissage des « rudiments de la citoyenneté (formulation de demandes, négociation, ordre du jour, écoute) » (Ossipow et al., 2014). Selon Greissler et al., « l'implication au sein de comités, par exemple, permet à certains de faire des apprentissages, notamment sur les processus de prise de décisions et le fonctionnement d'un conseil d'administration, d'organisations militantes ou de la société en général. Ils parlent ainsi de l'acquisition de connaissances sur la vie démocratique, les droits sociaux ou le monde politique » (2020, p.198).

La participation développe ainsi « la capacité à négocier (Join-Lambert Milova, 2006), la confiance en soi, l'estime de soi, les habiletés sociales de conduite de projet (Robin, 2010) », ce qui facilite leur transition à la vie adulte. Des effets bénéfiques sur le long terme sont également constatés par Jennifer Dupuis et Varda Mann-Feder (2013), au-delà du devenir individuel du jeune placé ou sortant de placement.

1.6.3 Mais également des conditions nécessaires à l'engagement

Pour certain-e-s auteur-ice-s, la participation collective en protection de l'enfance ne serait qu'une illusion. En effet, ces deux objectifs de participation et de protection nécessiteraient une remise en question du système juridique de protection de l'enfance et de sa posture paternaliste, en cohérence avec la CIDE qui définit l'enfant « en sujet de droits et non plus en objet de droits » (Youf, 1999). En effet, il s'agit de ne plus considérer l'enfant uniquement comme un être vulnérable pour pouvoir lui laisser la capacité d'agir, de manière à ce que son statut ne soit plus un frein à son engagement.

Par ailleurs, les jeunes interrogé·e·s par Greissler et al. (2020) identifient la disponibilité cognitive, c'est-à-dire la stabilité de son mode de vie et la résolution de ses problèmes personnels, ainsi que la disponibilité temporelle, souvent liée à leurs difficultés personnelles, comme deux éléments particulièrement importants pour permettre leur engagement.

Greissler et al., relatant les propos des jeunes interrogé·e·s, expliquent également qu'ils et elles « doivent « se sentir bien » dans le milieu de vie, « à leur place » dans les espaces ; ils doivent sentir que leur participation est concrète (prise de parole et action) et que le mode de fonctionnement est démocratique. Nous verrons que les jeunes réceptifs à la culture organisationnelle participative sont surtout sensibles à la manière dont les intervenants les considèrent, leur font confiance et leur donnent confiance. » (2020, p.137)

Enfin, les incitations matérielles jouent également un rôle important dans l'engagement des jeunes interrogé·e·s. Ainsi, « un climat accueillant et convivial » (2020, p.147), la prise en charge de frais de transports, l'octroi de permissions spéciales ou encore la possibilité d'être accompagné·e par des pairs pour se rendre à une activité, contribuent à l'accroissement de leur motivation (Greissler et al., 2020).

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Après avoir exploré, à travers notre revue de littérature, différents travaux consacrés aux questions de participation et d'engagement des enfants et des jeunes et constaté l'absence quasi-totale de littérature scientifique traitant du bénévolat pratiqué par les enfants, tentons à présent de procéder à la problématisation de notre objet de recherche.

2.1 Problématisation de l'objet de recherche

Au vu des lectures effectuées dans le cadre de la phase exploratoire de la recherche, il apparaît que le sujet de l'engagement des enfants avant 16 ans est une question émergente encore très peu étudiée. Alors que les enfants sont les principaux absents de toutes les études statistiques réalisées sur l'engagement associatif et que les droits de l'enfant à la participation et à l'association figurent historiquement parmi les moins respectés de la Convention internationale des Droits de l'enfant, le cadre légal et les politiques publiques, bien qu'encore méconnus par la majorité de la population générale comme des acteur·ice·s concerné·e·s, semblent pourtant favorables au développement de l'engagement des plus jeunes. Alors quelles sont les possibilités d'engagement offertes aux jeunes avant l'âge de 16 ans ? Quel est le rôle de l'école, espace le plus étudié en matière de participation des enfants, dans le développement des envies d'engagement ? Encourage-t-elle ses élèves à s'engager ? Quels sont les espaces d'engagement les plus valorisés par l'institution scolaire ? Et qu'en est-il des profils des enfants et des jeunes qui s'engagent avant la fin de la période du collège ? Enfin, quelles sont les possibilités d'engagement pour les jeunes les plus en difficulté ? Quels peuvent être les apports de l'engagement et à quels freins les jeunes peuvent-ils être confronté·e·s ? Autant de questions autour des enjeux de l'engagement auxquelles nous avons en partie tenté de répondre en présentant succinctement les résultats de quelques travaux consacrés à cet objet de recherche encore très peu travaillé par la communauté scientifique.

Au vu des résultats de ces différents travaux, qui se sont principalement intéressés à la question de l'engagement des jeunes de moins de 16 ans sous l'angle de l'éducation à la citoyenneté, principalement dans un cadre scolaire ou dans le cadre des conseils municipaux d'enfants, nous interrogerons, par le biais de notre enquête de terrain, le poids du regard des adultes sur l'engagement des enfants en milieu associatif. En effet, à part des travaux sur le dispositif spécifique des Juniors Associations, étudié par plusieurs chercheur·euse·s, la question de l'engagement associatif des enfants en

France aujourd'hui est un sujet très peu, voire même pas documenté du tout par la communauté scientifique.

Nous nous intéresserons ainsi au phénomène de l'engagement associatif tel que présenté par Cottin-Marx (2019), et plus particulièrement sous l'angle du bénévolat, défini par Marie-Thérèse Cheroutre comme « celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de loi, en dehors de son temps professionnel et familial¹⁹ », pratiqué par des enfants ou des jeunes de moins de 16 ans.

Nous faisons donc le choix de reformuler notre question de départ, qui constituera la question centrale de notre recherche, de la manière suivante : En quoi l'engagement bénévole des enfants en milieu associatif témoigne-t-il du regard porté sur elles et eux par les adultes ?

Nous nous appuyerons, dans le cadre de cette recherche, sur l'application d'une méthode hypothético-déductive, caractérisée par une construction issue d'un « concept postulé comme modèle d'interprétation du phénomène étudié » générant « par un travail logique, des hypothèses, des concepts et des indicateurs auxquels il faudra rechercher des correspondants dans le réel » (Quivy & Campenhoudt, 1995, p.143).

Nous étudierons l'engagement des enfants à travers le prisme de la place qui leur est accordée et du regard qui est porté sur eux par les adultes au sein de l'association étudiée, en nous appuyant principalement sur le cadre théorique de la sociologie de l'engagement. En complément et au vu de la rareté de la littérature en lien avec notre objet de recherche, nous mobiliserons d'autres travaux sur le sujet de l'engagement des jeunes afin de croiser les regards et d'éclairer ainsi au mieux notre objet.

A partir de notre expérience personnelle en milieu associatif et des résultats des différents travaux présentés dans notre revue de littérature, nous formulons ainsi les hypothèses suivantes, que nous veillerons à mettre à l'épreuve des faits :

- Les enfants qui s'engagent ont été socialisé·e·s à l'engagement dans un cadre familial ou scolaire.
- Le regard porté sur l'enfant par l'adulte constitue souvent un frein à sa participation.
- Lorsqu'il est permis par les adultes, l'engagement associatif est bénéfique pour les enfants.

¹⁹ Définition issue de *L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la vie*, Rapport du Conseil économique et social, 1989

2.2 Définitions des concepts mobilisés

Avant de débiter la présentation des résultats de notre enquête de terrain, il apparaît indispensable de procéder à une tentative de définition des principaux concepts qui seront mobilisés dans la suite de ce travail.

Citoyenneté

Qualifiée de « sujet à la mode » par certains, la citoyenneté est un concept qui est, depuis quelques années, au cœur de nombreux débats. Cependant, comme le souligne Xypas (2003, p.5-6), « l'intérêt actuel pour la citoyenneté et le civisme ne relève pas d'un effet de mode ; il se situe au cœur de l'éducation. » C'est en ce sens que nous allons nous y intéresser, tout d'abord en essayant de la définir, à partir des travaux de différents auteurs.

Selon Dominique Schnapper, sociologue et politologue française, c'est l'héritage grec, avec l'invention de la *polis*, qui est à l'origine de la conception de la citoyenneté et de l'idée de citoyen. Elle explique que, si la Grèce nous a transmis l'idée de société politique constituée par la communauté de citoyens libres et égaux, Rome a constitué une étape supplémentaire en définissant les citoyens non plus comme les membres de la Cité mais comme des sujets de droit. La démocratie moderne aurait ainsi hérité de Rome la conception d'une citoyenneté désormais définie en termes de statut juridique, et non plus liée à des caractéristiques historiques ou sociales particulières. Le citoyen est ainsi un sujet de droit et dispose à ce titre de droits civils et politiques. Il a en revanche l'obligation de respecter des lois, de participer aux dépenses collectives et de défendre la société dont il est membre, si elle se trouve menacée. « Mais la citoyenneté est aussi le principe de la légitimité politique. Le citoyen n'est pas seulement un sujet de droit individuel. Il est détenteur d'une part de la souveraineté politique. » (Schnapper, 2019, p.10)

De son côté, Michel Miaille, professeur émérite de droit et de sciences politiques, insiste également sur le fait que « s'il est une institution éminemment politique, c'est bien celle de la citoyenneté : car depuis Athènes, la citoyenneté est le mode d'accession à la décision politique, excluant par là même tous ceux qui n'en sont pas dotés - longtemps les femmes, aujourd'hui encore les mineurs ou les étrangers, sans compter ceux qui en sont privés par décision de justice. La citoyenneté parle donc de pouvoir et c'est bien ce sur quoi roulent bien des débats. » (Miaille, 2018, p.IX)

Ainsi, on comprend à travers ces différentes contributions que le concept de citoyenneté est étroitement lié au politique, mais également à la question du pouvoir d'agir, défini par Yann Le Bossé (2012) comme « un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient » (Jouffray, 2018, p.18), et de la participation.

Socialisation

Dans ce travail de recherche, il sera question d'éducation, d'apprentissage mais surtout de socialisation à l'engagement. C'est pourquoi il nous semble particulièrement important de définir ce concept de socialisation, étroitement lié à la question de l'éducation.

Selon Muriel Darmon, sociologue et directrice de recherche au CNRS, la socialisation désigne « l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit - on dira aussi « formé », « modelé », « façonné », « fabriqué », « conditionné » - par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert - « apprend », « intériorise », « incorpore », « intègre » - des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement. La définition la plus simple de la socialisation que nous pouvons proposer est donc la suivante : « façon dont la société forme et transforme les individus ». » (Darmon, 2016, p.6). Selon elle, « la socialisation est faite de davantage de non-intentionnel que d'intentionnel ; c'est un processus continu et diffus, quasiment invisible, « d'influence » » (Darmon, 2016, p.17). Elle souligne ainsi le fait que, comme le montrait déjà Durkheim, l'influence socialisatrice ne se limite pas aux moments d'éducation explicite. C'est donc ce qui distingue socialisation et éducation.

De nombreux auteurs, notamment Berger et Luckmann, cités par Muriel Darmon, s'accordent à dire qu'il existe deux formes de socialisation : la socialisation primaire qui est la première que l'enfant subit dans son enfance, et la socialisation secondaire qui « consiste en tout processus postérieur qui permet d'incorporer un individu déjà socialisé dans de nouveaux secteurs du monde objectif de sa société. » (Berger & Luckmann, 2018) Ainsi, « si la socialisation primaire a pour effet de construire l'individu, la situation de départ est fort différente dans le cas de la socialisation secondaire. Elle ne « crée » ni ne « produit » ex nihilo un individu social mais doit faire avec, d'une manière ou d'une autre, les produits antérieurement incorporés au cours de la socialisation primaire qui ont fait de l'individu ce qu'il est devenu. Une socialisation secondaire est donc nécessairement une reconstruction. » (Darmon, 2016, p.71).

De son côté, Durkheim définit l'éducation comme « l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. » L'éducation consiste ainsi selon lui en une « socialisation méthodique de la jeune génération ». (1999, p.12)

Participation

Pour Michel Miaille « juridiquement, la participation est le signe même de la citoyenneté, comme droit à prendre part aux débats et aux décisions qui concernent un collectif, que celui-ci soit local, régional, national - et aujourd'hui aussi européen. » (2018, p.240) Il souligne également le fait que le mode de participation le plus symbolique dans notre société est sans aucun doute celui du vote, notamment à travers la participation électorale. C'est également ce que souligne Patricia Loncle en affirmant que la participation « est généralement envisagée comme un moyen de renforcer les formes traditionnelles de la démocratie représentative. Développée par les autorités publiques à tous les niveaux de décision à partir des années 1980, dans un contexte de complexification de l'action publique, la participation peut être considérée comme un instrument pour combattre l'abstention et pour éviter la formation d'un dialogue exclusif entre les élus et les experts. » (Loncle, 2008, p.36) Dans le cadre de l'un de ses projets de recherche, elle considère la participation comme « une tentative pour renforcer les relations entre les jeunes et la vie publique ». En ce sens, selon elle, « les expériences de participation revêtent un double aspect : elles renvoient aux actions mises en œuvre par les acteurs publics et associatifs, mais elles concernent également les actions initiées par les jeunes pour leur permettre de s'exprimer dans l'espace public. » (*Ibid.*) Dotée de multiples significations, nous l'envisagerons principalement dans ce travail sous l'angle de « la participation sociale par l'engagement volontaire dans des associations et des initiatives », telle que définie par Walther, du Bois-Reymond et Biggart (2006, p.37).

Pour ces dernier-e-s, « la participation est complémentaire de la citoyenneté dans la mesure où dans les sociétés démocratiques les droits des individus sont liés à leur statut de citoyen. La participation implique au moins une correspondance partielle entre l'individu et le collectif, en d'autres termes la négociation active entre les intérêts personnels et les demandes de la société, et par conséquent des processus d'identification. » (Loncle, 2008, p.18)

Engagement

D'après Laurent Lardeux, « la notion d'engagement est saturée de sens et de contre-sens, à tel point qu'il est devenu difficile de distinguer ce qui relève d'une simple mobilisation ponctuelle survenant en réaction à un événement de ce qui est lié à une participation sur une plus longue période pour une cause particulière. » (Lardeux, 2016, p.2) C'est également que soulignent Greissler et al., en expliquant que « le concept d'engagement s'inscrit dans un champ sémantique très large qui fait autant référence à des formes de prise de position dans l'espace public, de militantisme politique ou associatif, qu'à des activités de bénévolat. » (2020, p.14)

Alors qu'étymologiquement, « l'engagement signifie « se lier par une promesse » à des individus, à des espaces, à des organisations professionnelles, politiques ou associatives (Bobineau, 2010 ; Ladrière, 1990) » (Greissler et al, 2020, p.15), selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, la notion d'engagement renvoie à la « participation active, par une action conforme à ses convictions profondes, à la vie sociale, politique, religieuse ou intellectuelle de son temps.²⁰ »

Cet engagement peut ainsi prendre des formes multiples, avec différents niveaux d'implication, et concerner une grande diversité de publics. C'est ici à l'engagement associatif des enfants et des jeunes de moins de 16 ans que nous nous intéresserons.

Cependant, il nous semble important de préciser, à l'instar de Greissler et al., que « l'engagement ne met en scène seulement la personne qui s'engage et « n'est pas le résultat d'une volonté individuelle » (Havard Duclos & Nicourd, 2005). Pour Cultiaux et Vendramin (2011), cet acte est constitué de trois pôles indissociables : la cause, l'individu et l'organisation. Ce sont les dispositions d'une personne, son intérêt pour la cause et les efforts déployés par l'organisation pour le recruter qui sont à l'origine d'un engagement. Dans cette acception, l'acte prend forme au sein d'une structure (militante, associative ou autre), au sein d'un groupe d'individus partageant le même intérêt ou objectif. » (2020, p.16)

C'est à partir de cette définition que nous aborderons notre objet de recherche.

²⁰ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, [en ligne], consulté le 11/03/2022

2.3 Présentation de la méthodologie de l'enquête

Afin de soumettre les hypothèses précédemment énoncées à l'épreuve des faits, nous enquêterons auprès de différents publics, enfants et adultes, toutes et tous bénévoles au Secours populaire français, à partir d'outils méthodologiques que nous allons ici présenter.

Présentation du terrain de recherche

Afin de comprendre les enjeux de l'engagement bénévole des enfants, nous avons fait le choix d'enquêter directement sur un terrain de recherche associatif, au sein d'une fédération départementale du Secours populaire français (que nous ne nommerons pas afin de garantir l'anonymat des enquêté-e-s), que nous connaissons pour y être bénévole depuis plusieurs années et également alternante cette année dans le cadre de notre année universitaire de Master 2.

Cette fédération regroupe 8 structures (comités et antennes) réparties sur l'ensemble du département. Elle compte 5 salarié-e-s et un millier de bénévoles pour un total d'environ 15 000 personnes aidées chaque année.

Nous avons fait ce choix de terrain dans la mesure où le mouvement Copain du monde, permettant aux enfants d'être « auteurs et acteurs de solidarité » au sein de l'association au même titre que les adultes, y est développé depuis environ quatre ans. Une vingtaine d'enfants bénévoles de 7 à 15 ans y sont engagé-e-s en ce moment et se retrouvent régulièrement pour participer à des activités courantes de l'association aux côtés des adultes, ou pour élaborer entre elles et eux leurs propres projets de solidarité dont ils et elles doivent être acteur-ric-e-s de toutes les étapes.

Toutes les données collectées dans le cadre de cette enquête sont issues de ce terrain de recherche principal qu'est la fédération départementale du Secours populaire, à l'exception de quelques personnes interrogées pour la fonction qu'elles occupent à l'Association Nationale du Secours populaire français, union regroupant l'ensemble des fédérations et des comités locaux, notamment garante du respect des orientations nationales de l'association sur l'ensemble du territoire.

Présentation des outils de recueil du matériau et des publics interrogés

Dans un premier temps, nous avons commencé par élaborer un questionnaire (voir annexe n°2) destiné aux adultes bénévoles de la fédération enquêtée visant à recueillir leurs représentations sur l'engagement des enfants bénévoles au sein de l'association. Ce questionnaire en ligne (élaboré sur Google Form) a été diffusé par mail à l'ensemble des bénévoles de la fédération par l'intermédiaire des actualités départementales internes mensuelles. Par le biais de cet envoi, nous avons recueilli 96 réponses.

Il est important de préciser que cet échantillon de 96 personnes ne prétend pas être représentatif de l'ensemble des bénévoles de la fédération, dans la mesure où seules les personnes volontaires y ont répondu, et que le choix de l'envoi par mail a de fait, exclu une partie des bénévoles n'y ayant pas accès ou n'ayant pas l'habitude de lire les actualités de l'association (personnes très âgées, en grande difficulté sociale, éloignées du numérique, etc.).

Nous avons fait ce choix d'un questionnaire en ligne et envoyé par mail par une tierce personne, salariée de la fédération chargée de la communication, afin de favoriser l'expression honnête et sans filtre de l'ensemble des bénévoles, de manière anonyme. En effet, dans la mesure où nous sommes connue et identifiée comme référente de ce mouvement d'enfants par une grande partie des bénévoles de la fédération, il nous a semblé plus pertinent de ne pas les aborder directement pour les interroger sur leurs représentations de l'engagement des enfants, ce qui aurait fortement pu influencer leurs réponses.

A la fin de ce questionnaire, les personnes volontaires étaient invitées à laisser leurs coordonnées si elles le souhaitaient afin de participer à un entretien plus approfondi sur le même sujet. Sur 96 répondant-e-s, 27 se sont ainsi porté-e-s volontaires. Dans la mesure où ne nous pouvions pas, dans les délais impartis, interroger l'ensemble de ces personnes, nous les avons sélectionnées à partir de différents critères, afin de nous intéresser aux points de vue individuels de différents profils de bénévoles sur l'engagement des enfants : personnes favorables et défavorables à la présence d'enfants bénévoles au sein de l'association, hommes et femmes, personnes retraitées, actives et étudiantes, bénévoles élu-e-s dans les instances de l'association ou non, personnes ayant vécu une expérience avec les enfants bénévoles de la fédération ou ne les ayant jamais rencontré, ayant une connaissance du mouvement Copain du monde ou non, etc. Nous avons ainsi rencontré individuellement 10 de ces bénévoles, à l'occasion d'entretiens semi-directifs d'une durée moyenne d'une à deux heures (voir annexe n°4).

En parallèle, un questionnaire spécifique (voir annexe n°3) à destination des enfants bénévoles a également été élaboré et diffusé, au format papier, sur des temps spécifiquement dédiés aux réunions des enfants engagé-e-s au sein du mouvement Copain du monde. N'ayant pas vocation à être analysé de

manière quantitative, la passation de ce questionnaire anonyme avait, de la même manière que pour les adultes, pour objectif de faciliter leur expression sur le sujet de leur engagement au sein de l'association.

Dans les délais impartis, nous avons fait le choix de réduire la tranche d'âge des enfants interrogé-e-s aux 10-15 ans qui constituent la majorité des enfants engagé-e-s au sein de l'association et qui correspondaient davantage à la tranche d'âge étudiée dans la littérature scientifique sur l'engagement des enfants dans le cadre scolaire ou des conseils d'enfants. Nous avons donc interrogé 10 enfants, par le biais du questionnaire anonyme puis d'un entretien individuel semi-directif d'une durée d'environ une heure (voir annexe n°5). Cette étape d'enquête auprès des enfants a nécessité la prise de précautions particulières telles que la transmission d'un formulaire de consentement éclairé individuel ou encore la demande d'autorisation parentale adressée aux familles des enfants interrogé-e-s.

En plus de ces 20 entretiens auprès d'enfants et d'adultes bénévoles au sein de la fédération enquêtée, nous avons fait le choix, afin de questionner à la fois les orientations politiques de l'Association Nationale et leur mise en œuvre concrète en matière d'engagement des enfants, d'interroger la salariée en charge de la mise en mouvement des enfants au siège de l'association ainsi qu'une élue au Bureau national de l'association en charge du mouvement Copain du monde. Nous avons ainsi pu rencontrer ces deux personnes ressources dans le cadre d'entretiens individuels semi-directifs d'une durée approximative de deux heures chacune.

Afin de garantir l'anonymat de l'ensemble des personnes interrogé-e-s, ce qui nous a semblé particulièrement difficile dans le cas de cette étude monographique portant sur une seule fédération départementale, tous les prénoms cités dans les résultats de l'enquête ont été anonymisés. Nous avons souhaité que cet anonymat s'applique à toutes et tous, même à celles et ceux ayant un statut particulier (dirigeant, élu-e, etc., dont nous avons tout de même nommé la fonction) afin de permettre à chacun-e de s'exprimer le plus aisément et librement possible. De plus, nous avons fait le choix de pas diffuser les transcriptions des différents entretiens menés en les plaçant en annexes de ce document, dans la mesure où cela aurait compromis l'anonymat des personnes interrogées.

Enfin, afin d'obtenir un témoignage d'une personne extérieure à l'association concernant une expérimentation du bénévolat auprès de jeunes de moins de 15 ans dans le cadre d'un projet de recherche, nous avons également sollicité Bénédicte Halba, docteure en sciences économiques et présidente fondatrice de l'institut de recherche et d'information sur le volontariat (IRIV), avec qui nous avons pu échanger par le biais d'un entretien exploratoire préalable en visio-conférence.

Par ailleurs, nous avons également eu accès au centre de documentation national du Secours populaire français, ce qui nous a permis, en complément des matériaux recueillis par l'intermédiaire des entretiens, de consulter de nombreux documents d'archives retraçant notamment l'évolution du mouvement d'enfants Copain du monde depuis sa création.

Enfin, il nous semble important de préciser que notre étude qualitative, en plus des matériaux collectés spécifiquement dans le cadre de cette enquête de terrain, a été nourrie de nombreuses observations participantes et d'échanges informels avec des référent·e·s en charge du mouvement Copain du monde et d'enfants engagé·e·s au sein d'autres fédérations départementales, avec lequel·le·s nous avons échangé dans le cadre de rencontres nationales régulières des acteurs et actrices de ce mouvement.

En effet, nous avons pu, du fait de notre statut d'élue et de bénévole engagée au sein de l'association, accéder de manière privilégiée à des personnes ressources comme à des documents d'archives non publiés. Cependant, cette place particulière d'observatrice participante complète a parfois pu constituer une difficulté, voire un biais dans le cadre de cette enquête. En effet, la nécessité de conserver une certaine neutralité dans notre rôle d'étudiante enquêtrice est parfois entrée en contradiction avec notre statut au sein de l'association, bien identifié par l'ensemble des enquêté·e·s.

Nous avons en ce sens tâché, tout au long de cette enquête de terrain, de tout mettre en œuvre pour conserver un regard le plus neutre et distancé possible vis-à-vis de notre objet d'étude.

CHAPITRE 3 : L'ENTREE DES ENFANTS DANS L'ENGAGEMENT

En 1991, la psychosociologue Molly Andrews identifie « trois influences majeures » dans la formation de la conscience politique de militants socialistes britanniques : « des stimuli intellectuels (ouvrages, films, éducation informelle), le rôle d'organisations très visibles (organisations de jeunesse, syndicats...) et d'individus identifiables. » (Sawicki & Siméant, 2009, p.7) Ce sont précisément ce processus et ces facteurs d'entrée dans l'engagement que nous allons tenter d'identifier dans le chapitre qui suit, en ce qui concerne les enfants engagé-e-s en tant que bénévoles au Secours populaire français.

3.1 Une volonté d'accorder une véritable place à l'enfant bénévole

Avant même la création de son mouvement d'enfants « Copain du monde » en 1992, le Secours populaire français inscrivait déjà dans ses statuts, en 1985, le fait que « Faisant de leur formule « Tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. [...] Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes les qualités humaines qui y sont liées.²¹ » (Article 1). L'association affirmait ainsi déjà sa volonté d'accorder une place à l'enfant, qui, même si elle n'était pas encore structurée, était au moins formulée dans ses statuts au même rang que celle des adultes.

3.1.1 Un discours national en faveur de l'engagement des enfants

« Au 23^{ème} Congrès National du Secours populaire français, les 29-30 novembre et 1^{er} décembre 1991 à Montpellier, l'ensemble des délégués prennent une décision historique : la création d'un « Grand mouvement d'enfants solidaires »²² », « pour rendre effective la Convention des droits de l'enfant, la faire respecter et la mettre en œuvre partout²³ » mais aussi « pour le plus grand bien de la solidarité populaire universelle. » Depuis lors, l'association n'a eu de cesse d'affirmer sa volonté de permettre aux enfants de devenir « auteurs et acteurs de solidarité ».

²¹ Statuts du Secours populaire français, 1985 : <https://www.secourspopulaire.fr/sites/default/files/atoms/files/spf-statuts-national.pdf>

²² Document interne « Décision » (création du mouvement Copain du monde), Secours populaire français, 1992

²³ Document interne « Copain du monde, le guide », Secours populaire français, 1994

Ainsi, dans un guide « Copain du monde » rédigé par l'Association nationale en 1994 à destination des fédérations départementales, les acteur-ric-e-s de l'association sont invité-e-s à prendre part et à faire vivre ce mouvement d'enfants localement : « Pour que le mouvement se développe, les actions doivent être suivies, les besoins et les désirs des enfants doivent être pris en compte. [...] Pour ce faire, il faut réussir à maintenir des équipes fixes sur le secteur « Copain du monde ». Le rôle du responsable « Copain du monde » n'est pas de mener à bien toutes les actions lui-même, mais de diffuser l'information pour inciter les autres à faire vivre le mouvement.²⁴ »

Si les enfants engagé-e-s dans ce « grand mouvement d'enfants solidaires » ne sont à l'époque pas encore identifié-e-s comme bénévoles de l'association, ce guide rédigé en 1994 propose un déroulement type d'une action de solidarité qui pourrait encore, à peu de choses près, être formulé comme tel aujourd'hui : « Les enfants choisissent, avec l'animateur du SPF, le projet de solidarité qu'ils souhaitent mener à bien. Ils établissent le projet (coût, durée, début et fin) en lien avec les bénéficiaires de cette aide. Ils établissent un plan de financement : demandes de subvention, collecte, initiative populaire de solidarité, contact avec les entreprises pour une opération de mécénat. Ils peuvent inventer leur plan de financement eux-mêmes ou s'aider de différentes expériences d'actions de solidarité réalisées par le SPF. Ils suivent l'avancée du projet de A à Z et font régulièrement le point avec les animateurs du SPF. Ils rendent compte de leurs initiatives à la presse ou à l'aide de journaux locaux Copain du monde. Les enfants seront responsables de la mise en place et de la réalisation des projets qu'ils auront préalablement sélectionnés avec les animateurs du Secours populaire français.²⁵ »

Selon la cheffe de projet « mise en mouvement des enfants » à l'Association Nationale, « *cela a été assez long pour déterminer cette place de l'enfant, mais dès le départ, il y a eu ce souhait d'avoir des enfants acteurs. Donc des enfants qui puissent développer leur empathie, leur solidarité, leur envie d'aider et la manifester aux côtés des adultes et dans les structures de l'association. Progressivement, le statut de l'enfant au sein de l'association s'est affiné. On a progressivement considéré ces enfants comme des bénévoles à part entière de l'association. Et du coup, depuis une dizaine d'années, du fait d'avoir pris en compte ce caractère bénévole de l'enfant, on a développé la part de participation active, ce qu'on appelle au sein du mouvement le côté auteur, l'enfant en tant qu'auteur de solidarité. Donc derrière ça, on va rendre l'enfant conscient de ce qu'il a mis en pratique, de sa volonté d'agir, de ce que veut dire la solidarité et de son impact sociétal.* »

²⁴ Document interne « Copain du monde, le guide », Secours populaire français, 1994

²⁵ *Ibid.*

Si cette place de l'enfant bénévole, qui a la possibilité d'agir dans les activités concrètes de solidarité de l'association, est aujourd'hui acquise au niveau national comme dans la plupart des fédérations départementales, l'enjeu pour l'Association Nationale est aujourd'hui de développer la place des enfants dans les activités de construction, de réflexion sur l'association dans les départements. « *On a quelques enfants qui sont invités dans les comités départementaux, mais on aimerait à terme que ce soit quelque chose qui soit vraiment naturel et que, du fait que les enfants soient bénévoles, ils aient une implication autant locale que nationale.*²⁶ »

Cette volonté de développer la présence des enfants dans les instances est réaffirmée en 2021 dans un document interne de préparation des assemblées générales de comités intitulé « La place des collecteurs enfants dans les instances ». Il y est rappelé l'ambition du Secours populaire de permettre à toute personne, sans distinction d'âge, de sexe ou de religion de pratiquer la solidarité. En effet, « Pour le Secours populaire, cela consiste à ne laisser personne en marge du mouvement et d'inclure toute personne qui agit avec le Secours populaire dans le processus de réflexion et de construction du SPF. A travers le mouvement Copain du monde, l'association donne vie à cette démarche et concrétise cette volonté. L'enfant Copain du monde est, dès lors, considéré comme tout bénévole du SPF. Il est donc du devoir de chaque responsable du Secours populaire de tout mettre en œuvre pour que l'enfant collecteur prenne toute sa place lors des AG de comités locaux, des congrès départementaux comme au sein du congrès national.²⁷ » Ainsi, « véritables lieux d'initiation, les instances du Secours populaire permettent aux enfants Copain du monde d'être formés au fonctionnement de la vie associative et de pouvoir envisager un réel parcours de bénévole engagé.²⁸ »

Pour l'élue au Bureau National du Secours populaire français en charge du mouvement Copain du monde, également investie dans le mouvement au niveau de son département depuis une vingtaine d'années, « il faut que tous les enfants de France et du monde vivent Copain du monde de près ou de loin » parce que le fait de vivre cet engagement les rendra différents. Selon elle, il s'agit de « s'ancrer dans une société dans laquelle les enfants ont quelque chose à dire et à revendiquer. »

Pour elle, au-delà de la place des enfants à présent acquise dans les activités courantes des fédérations ou au congrès national de l'association, il est important d'affirmer cette volonté nationale de faire une place aux enfants dans les instances départementales même s'il s'agit d'un idéal vers lequel les fédérations sont invitées à tendre, tout en prenant en compte leurs propres réalités. « *Il y a l'idéal, et tout*

²⁶ Entretien avec la salariée en charge du mouvement Copain du monde au niveau national, 29/01/2022

²⁷ Document interne, préparation des AG de comités 2021, « L'importance des enfants dans les instances » p.3

²⁸ *Ibid.*

le chemin qui mène à cet idéal. Et ce chemin-là, il est différent d'une fédération à une autre. Nous ce qu'on veut au niveau national, c'est qu'elles prennent en compte la place des enfants, quelle qu'elle soit. »

3.1.2 Le rôle de plaidoyer interne des acteurs du mouvement

Si la volonté d'accorder une véritable place à l'enfant bénévole semble partagée au niveau de l'Association Nationale du Secours populaire, il n'en est pas de même dans l'ensemble des fédérations départementales parmi lesquelles certain-e-s bénévoles, notamment parmi les élu-e-s au sein des instances locales et fédérales, peinent à modifier leur façon de percevoir l'enfant. Ainsi, pour la salariée nationale en charge du mouvement Copain du monde, *« on a toujours cette tendance à regarder l'enfant comme quelque chose de fragile, comme un être dépendant uniquement »* et à lui accorder, par conséquent, une place inférieure à celle des adultes.

Même si le regard porté sur l'enfant par les bénévoles au sein de l'association a considérablement évolué et continue en ce sens, elle affirme que ce regard est encore fragile. Pour elle, Copain du monde est une invitation à regarder le potentiel de développement de l'enfant et l'ensemble de ses capacités, et l'enjeu est de pouvoir les prendre en compte dans la pratique de la solidarité. Au sein du réseau national, les acteur-ric-e-s du mouvement Copain du monde ont ainsi selon elle pour mission *« une forme d'éducation au niveau des adultes »* pour leur permettre *« d'accueillir l'enfant tel qu'il est et non pas par le jeu d'une perception sociétale de l'enfant qui n'a aucune conscience du monde qui l'entoure, et de réapprendre à découvrir une période que l'on a tous traversée avec des passions, des envies, des désirs et des points de vue, alors des points de vue simples peut-être, mais tout aussi intéressants sur leur environnement, la cité, la ville et avec des idées qui peuvent venir compléter la réflexion des adultes. »*

Pour elle, Copain du monde doit apparaître comme quelque chose de transversal, qui peut venir irriguer les pratiques de l'ensemble des bénévoles. Elle explique également qu' *« il y a toujours au sein du mouvement Copain du monde une sorte de plaidoyer interne, « je vais vous montrer et vous démontrer que Copain du monde peut venir renforcer vos pratiques et venir donner une forme d'innovation dans vos pratiques au sein du Secours populaire, ça va aussi vous permettre vous-mêmes d'être des transmetteurs, des relais de la solidarité... »* et *c'est tous ces discours internes qu'il faut réussir à relayer, à valoriser pour que les enfants aient vraiment leur place, leur plein intérêt dans l'association. »*

Pour l'élue au Bureau national, même si quelques réticences persistent quant au mouvement Copain du monde au sein des fédérations, les acteur-rices nationaux du mouvement n'en sont plus à devoir convaincre mais davantage à accompagner les fédérations qui sont en difficulté pour développer et

structurer le mouvement localement. Elle explique ainsi : « *On a eu une période où il fallait convaincre, il fallait taper du poing en disant « il faut faire ». Aujourd'hui, on n'est plus sur le convaincre, on a dépassé ce stade-là, on est plus sur « Tu as besoin d'un bénévole ? alors on t'accompagne, on te soutient pour pouvoir le trouver ».* Aujourd'hui, « *c'est faire toc toc à la porte et dire je suis là, je peux vous aider.* » Il s'agit de rassurer : « *Copain du monde c'est pas forcément avoir un « club », ça peut être plein de choses, ça peut prendre des formes très variées et c'est ça qui est hyper riche* », mais également de déconstruire des perceptions erronées de Copain du monde, parfois perçu comme une simple animation à destination d'enfants, sans intérêt particulier ni pour le Secours populaire, ni pour l'enfant. En ce sens, il ne s'agit pas d'imposer ni de donner de règle commune, mais plutôt de rendre visible le mouvement au sein de l'association et de le laisser évoluer au niveau des fédérations, « être porté à maturation » en fonction de leurs réalités locales. « *On voulait tendre vers le fait que les enfants soient en capacité d'avoir une place partout, que le mouvement Copain du monde ait une réalité, qu'il fasse partie intégrante du Secours populaire, en lui donnant de la visibilité. La visibilité à travers l'action, à travers les comptes-rendus, à travers les bilans et à travers les instances. C'était ça notre message, mais vraiment on ne veut pas imposer. Il faut que les gens y voient une utilité, une nécessité, et du coup un engagement au bout. Aujourd'hui, on y arrive, c'est pas partout mais c'est tout le travail de longues années qui voit un petit peu le jour, sur la partie de la place des enfants dans les instances par exemple.* »

En effet, selon elle, son rôle d'élue est de faire en sorte que cette place des enfants continue à exister, tout en l'affirmant encore davantage en travaillant sur la place des enfants dans les instances, ce qui semble constituer une volonté forte de l'Association nationale et des acteur·ice·s du mouvement. Cette place doit selon elle être adaptée, « *d'une manière totalement différente de l'adulte parce qu'il n'est pas question qu'un enfant reste 3 heures ou une journée en réunion, mais qu'ils aient une place. C'est ça l'évolution aujourd'hui, la prochaine étape, même si elle est déjà entamée.* » Elle affirme également que le fait de voir des enfants aux congrès nationaux participe de leur visibilité dans les instances et favorise ainsi leur prise en compte dans les instances départementales.

Dans une récente synthèse interne de réunion du Bureau National du SPF destinée aux élu·e·s des autres instances nationales, on peut lire que « Si le SPF agit beaucoup pour les enfants, vers eux, il faudrait renforcer encore la place qu'ils occupent, que ce soit dans les pratiques quotidiennes, dans les campagnes ou dans les instances. Il faudrait réfléchir, dans toutes les structures, sur les façons de mieux associer les enfants.²⁹ » Cette synthèse de l'intervention des deux membres du Bureau national en charge de Copain du monde rappelle également aux autres élu·e·s le fait « qu'il nous faut maintenant « généraliser » à

²⁹ Document interne, *Échos des instances*, N°3 « Bureau national du 1^{er} février 2022 », 10/03/2022

l'ensemble du mouvement la place des enfants dans les instances, avec l'élection des enfants dans nos instances nationales, départementales et locales.³⁰ » Ainsi, pour l'Association Nationale, « donner une place aux enfants dans le cadre de nos instances, donner la parole à ces enfants, former leur esprit critique et prendre en compte leurs propositions est entièrement ancré dans nos valeurs et s'inscrit dans la droite ligne des statuts.³¹ »

En effet, selon l'élue nationale interrogée, la spécificité du SPF en matière de bénévolat des enfants par rapport à d'autres associations est la place en tant qu'« auteurs et acteurs de solidarité » que le Secours populaire souhaite leur donner, tout en étant moteur dans cet engagement, porteur d'une démarche affirmée et spécifiquement pensée par et pour les enfants. Par ailleurs, en dehors des autres associations qui permettent le bénévolat des enfants, elle explique qu'elle a régulièrement à défendre le mouvement Copain du monde auprès de différents acteurs éducatifs et qu'elle est souvent confrontée à des réactions hostiles de leur part : « *bénévoles, enfants, ça ne va pas ensemble !* »

Cependant, si le statut d'enfant bénévole ne fait désormais plus débat au sein de l'association au niveau national, il apparaît que toutes les fédérations départementales sont encore loin d'accorder une place équivalente à l'engagement des enfants et au mouvement Copain du monde.

3.1.3 Un développement constant mais inégal du mouvement sur le territoire

« 30 ans de mise en mouvement, le chemin a été long avant que l'association en fasse un axe essentiel de la politique d'éducation populaire. [...] les enfants sont maintenant enfin reconnus comme de vrais bénévoles ! Combien de débats ont eu lieu sur la place des enfants dans notre association³² » : Ce sont les propos des élu-e-s au Bureau national du Secours populaire, retranscrits dans la synthèse de la réunion du 1^{er} février 2022, réaffirmant l'importance de la prise en compte de l'engagement des enfants au sein de l'association.

Cependant, malgré la volonté de l'Association Nationale de faire de Copain du monde l'une de ses priorités, le développement de ce mouvement est entièrement dépendant des volontés locales et de l'engagement des bénévoles de terrain au sein des fédérations. L'élue interrogée explique ainsi « *qu'on ne peut pas faire fonctionner la machine à l'envers* » et que c'est l'addition de la volonté de l'association et

³⁰ Document interne, *Échos des instances*, N°3 « Bureau national du 1^{er} février 2022 », 10/03/2022

³¹ Document interne, préparation des AG de comités 2021, « L'importance des enfants dans les instances » p.3

³² Document interne, *Échos des instances*, N°3 « Bureau national du 1^{er} février 2022 », 10/03/2022

de l'action de terrain qui a permis le développement du mouvement tel qu'il est aujourd'hui. Ainsi, des orientations fortes sont prises au niveau national lors des congrès, mais ce sont les fédérations et les comités locaux qui sont les seuls garants de leur application. Les acteur·rice·s nationaux du mouvement ont ainsi pour mission « *d'aller à la rencontre, de convaincre, d'expliquer, de susciter l'envie, et c'est l'addition de toutes ces envies, de tous ces engagements, qui fait qu'aujourd'hui Copain du monde est ce qu'il est.* » C'est cette absence d'orientations descendantes imposées par l'Association nationale qui fait qu'il y a « *des configurations très différentes d'une fédération à une autre* ».

Si le mouvement est aujourd'hui développé dans 66 fédérations sur 97³³, les manières de mettre les enfants en mouvement, les approches utilisées, les moyens mis en œuvre, la structuration, la régularité, sont pourtant complètement différents. Pour l'élue au Bureau national, la décentralisation de l'association a cette force de permettre « *à des gens différents, des gens engagés, mais des gens qui ont leur perception des choses* » de pouvoir agir.

Le développement du mouvement au niveau local est en ce sens étroitement dépendant du référent qui en a la charge et des orientations définies par les instances locales ou fédérales. Pour l'élue interrogée, « *c'est une démarche qu'il faut porter* » sur du moyen terme, voire sur du long terme, et c'est souvent ce qui constitue une difficulté pour les fédérations. En effet, elle explique par exemple la difficulté de confier le mouvement Copain du monde à des jeunes en service civique dont la mission n'est, par définition, pas pérenne et ne permet donc pas d'ancrer la question de Copain du monde et d'envisager son développement sur le long terme : « *le service civique, une fois qu'il a terminé, bah Copain du monde c'est complètement terminé aussi* ». De même, elle prend l'exemple d'un « club » Copain du monde créé dans une classe au sein d'une école et explique que « *le club a duré tant que la maîtresse était là* ». En milieu scolaire comme dans beaucoup d'autres contextes, le fonctionnement du mouvement est ainsi totalement dépendant de l'intérêt d'une seule personne, particulièrement investie, ce qui ne lui permet pas de perdurer en cas de départ. La question de la structuration est particulièrement importante aux yeux des acteur·rice·s nationaux du mouvement dans la mesure où, toujours selon cette élue, « *lorsqu'il n'y a pas de référent, que le turnover est important, le mouvement s'affaiblit* » et est souvent mis de côté dans les fédérations où l'urgence du quotidien a tendance à prendre le pas sur les autres activités.

A l'inverse, l'élue au Bureau national explique également le fait que le développement de Copain du monde peut commencer de manière très anodine, et qu'il s'agit, au-delà de la volonté qui ne suffit pas toujours en fonction des réalités locales, d'opportunités qui se présentent et qui constituent le démarrage de quelque chose : « *l'opportunité d'un bénévole, d'une maîtresse ou d'un prof au collège qui viennent dire « je voudrais faire quelque chose avec le Secours populaire » qu'il faut saisir.* »

³³ Document interne non publié, chiffres issus du bilan Copain du monde 2020

Selon les fédérations, les modalités de mise en mouvement des enfants, tout comme leurs degrés de participation, s'inscrivent dans des formats extrêmement variés. Ainsi, pour l'élue interrogée, « *On ne veut pas uniformiser un truc qui puisse aller à n'importe quelle fédération, mais que chacun, de là où il est, de son territoire, de sa réalité, prenne en compte la question de la mise en mouvement des enfants. Ça peut être dans une école, ça peut être créer un club, ça peut être faire une collecte avec un établissement scolaire, mettre en mouvement des enfants pendant la journée des oubliés des vacances... C'est vraiment une coloration très différente mais à laquelle on adhère totalement. [...] C'est hyper riche parce que chacun apporte ce qu'il peut apporter en fonction de ce qu'il a, mais ça enrichit l'autre.* »

Au vu de la multitude de modalités de mise en mouvement des enfants en fonction des fédérations, les acteur-riche-s nationaux du mouvement Copain du monde ont participé à la conception de différents outils permettant à la fois aux référent-e-s d'évaluer leur mise en pratique de la démarche Copain du monde et aux enfants de situer leur engagement. L'échelle de participation de Roger Hart a ainsi été adaptée à l'activité du Secours populaire, permettant de mesurer le niveau de participation à l'aide d'une sorte de baromètre, accessible aux enfants et aux adultes (annexe n°6) :

- « Niveau 1 : Un bénévole m'a parlé de Copain du monde ou un ami m'a donné des informations sur Copain du monde.
- Niveau 2 : Je témoigne pour le Secours populaire et j'écris un message solidaire.
- Niveau 3 : Je participe à une action organisée par les bénévoles adultes du Secours populaire.
- Niveau 4 : J'organise ou je co-organise une partie d'une action organisée par les adultes du SPF.
- Niveau 5 : Je propose et j'organise une action de solidarité de mon choix, je la réalise en accord avec les bénévoles (enfants et adultes) du SPF.
- Niveau 6 : Je co-construis des projets avec le SPF et je contribue aux réunions de l'association (orientation, prise de décision, vote...)³⁴ »

Cet outil a pour intérêt de donner à voir la diversité des pratiques et des modalités d'actions des enfants Copain du monde, dont la place accordée par les adultes est croissante mais encore inégalement développée entre les différentes fédérations départementales.

Nous nous sommes ainsi intéressée à l'une de ces fédérations départementales, au sein de laquelle nous nous sommes interrogée, dans le cadre de cette enquête, sur le poids du regard porté par les adultes sur l'engagement des enfants.

³⁴ Échelle de participation (pour l'enfant animateur-collecteur Copain du monde), document interne, 2021

3.2 Une faible diversité des enfants engagés

Au sein de la fédération départementale à laquelle nous nous sommes intéressée, les adultes interrogé-e-s semblent unanimes pour affirmer que les enfants engagé-e-s localement au sein du mouvement Copain du monde ont des profils assez peu diversifiés, sont fortement socialisé-e-s à l'engagement et majoritairement issu-e-s de milieux sociaux plutôt favorisés.

3.2.1 Une forte socialisation à l'engagement

Comme le soulignent Sawicki et Siméant en s'intéressant aux processus d'engagement, « si l'existence de liens ne prouve pas toujours leur efficacité ou leur effectivité, les récits biographiques confirment fréquemment le rôle des parents, amis, collègues, voire de certaines figures tutélaires (enseignant, prêtre, militant exemplaire...) dans le passage à l'acte. » (Sawicki & Siméant, 2009, p.7)

En effet, il apparaît tout d'abord que la quasi-totalité des enfants interrogé-e-s (9 enfants sur 10) sont issu-e-s de familles déjà relativement engagées. La plupart des parents sont ainsi bénévoles, dont certains au sein-même du Secours populaire, d'autres au sein de syndicats, ou plus fréquemment encore, membres des associations de parents d'élèves dans les établissements scolaires de leurs enfants.

Lou, 11 ans, investie dans le mouvement depuis deux ans et dont la petite sœur, Alix, 7 ans, est également bénévole depuis peu, explique ainsi : « *ma mère, elle fait l'association de l'école et des parents d'élèves dans l'école d'Alix³⁵, et les parents d'élèves dans mon collège* ». De son côté, Baptiste, 10 ans, bénévole depuis un an et demi, explique que c'est son père, également investi dans deux associations de parents au sein de son école, qui lui a proposé de s'engager : « *J'avais entendu parler du Secours populaire parce que mon papa, il fait déjà partie du Secours populaire, donc il m'en avait déjà parlé* ». Interrogé sur l'importance de l'engagement, il ajoute : « *Dans la famille, on est un peu tous solidaires et on aime quand on aide les gens. Enfin voilà, quand on peut, on donne, quoi.* » Marine, 13 ans, a de la même manière été informée de la possibilité de s'engager par l'intermédiaire de sa mère, également très investie au sein de différentes associations et syndicats et qui a aussi rejoint le Secours populaire quelques mois après sa fille, qui a découvert l'existence du mouvement Copain du monde dans un article de journal local.

Aucun-e des enfants interrogé-e-s n'affirme avoir eu du mal à convaincre ses parents pour obtenir leur autorisation de s'engager au sein de l'association, ce qui témoigne d'une ouverture particulière de ces parents, d'une certaine manière « *déjà convaincus* », « *qui ont certainement déjà la fibre aussi là-dedans* », selon les propos d'Alain, secrétaire général de la fédération enquêtée. Ancien enseignant et directeur

³⁵ Nom d'emprunt

d'école à la retraite depuis quelques années, il émet très vite l'hypothèse que les profils des parents des enfants engagé-e-s dans l'association sont sensiblement les mêmes que l'on retrouve « *dans les associations de parents d'élèves ou au comité des fêtes de l'école* », hypothèse confirmée par les entretiens menés auprès des enfants, évoquant fréquemment l'engagement de leurs parents dans ce type d'associations.

Ces premiers résultats semblent ainsi mettre en avant une corrélation entre la motivation des enfants à s'engager et l'engagement de leurs propres parents. C'est également ce que montre Prouteau en insistant sur le « rôle important de la socialisation familiale dans la propension à s'engager ». (2018, p.13)

A l'instar de Patricia Loncle qui s'intéresse dans l'un de ses ouvrages aux expériences européennes de participation des jeunes, public ne correspondant pas tout à fait à la tranche d'âge étudiée mais avec lequel nous pouvons comparer nos résultats, nous constatons également que les expériences de participation, dans notre cas au sein du mouvement Copain du monde dans la fédération enquêtée, sont « largement destinées à des jeunes organisés et déjà aguerris à la chose publique. » (Loncle, 2008, p.35). En effet, il apparaît que les enfants investi-e-s au sein du mouvement Copain du monde, sont pour la plupart des enfants « multi-engagés », c'est-à-dire cumulant les engagements citoyens, dont la plupart ont lieu dans le cadre scolaire, considéré comme « le lieu des premiers engagements » par le HCFEA (2018, p.82).

C'est également ce que montrent Tucci et al. dans un rapport de l'INJEP sur les conseils de jeunes, espaces figurant parmi les principales possibilités d'engagement pour les enfants et adolescents, en affirmant que « les jeunes conseiller-ère-s sont des jeunes qui se sont impliqués très tôt dans leur établissement scolaire, en étant délégué-e-s de classe par exemple. » (INJEP, 2021, p.25)

Ce constat d'engagement précoce, notamment par un rôle de représentation, se retrouve dans les entretiens menés auprès des enfants qui témoignent largement de leur engagement très tôt au sein de leur établissement scolaire. Ainsi, seule Marine n'a jamais été déléguée de classe durant son parcours scolaire. Tous les autres l'ont été régulièrement, parfois même en cumulant des fonctions d'élue au conseil de la vie collégienne ou encore en tant qu'éco-délégué-e. C'est notamment le cas de Lou qui affirme : « *j'ai toujours voulu être déléguée, j'ai toujours voulu ça, je me présente à chaque fois ! Ah si et j'ai été élue éco-déléguée cette année, éco-déléguée et sous-déléguée pour la première fois* ».

De son côté, Maryam, 11 ans, jeune fille d'origine étrangère arrivée en France il y a 4 ans, dont les parents sont les seuls parmi les enfants interrogé-e-s à ne pas être eux-mêmes investis dans le monde

associatif, a découvert le mouvement Copain du monde par son amie Éléonore, dont les parents sont particulièrement engagés, elle-même bénévole depuis plusieurs mois. Si Maryam ne semble pas avoir été socialisée à l'engagement dans sa famille : « *Mes parents ils ont jamais été bénévoles, en Roumanie, y a pas de bénévoles, y a pas d'association en Roumanie, souvent il n'y a pas d'aide* », elle explique cependant avoir été déléguée de classe dans son pays d'origine avant de poursuivre sa scolarité en France, où elle aimerait beaucoup pouvoir de nouveau occuper cette fonction au collège à la rentrée prochaine.

Pour Lucas, 24 ans, animateur bénévole au sein du mouvement, « *un enfant sera toujours en capacité d'avoir de l'empathie, de se mettre à la place de l'autre si on le lui permet et qu'on suscite ça chez lui. Et à partir du moment où on a des parents qui permettent à cette curiosité de s'ouvrir, de s'intéresser, qui lui donnent la possibilité d'agir, de prendre des décisions, de faire des choix, c'est hyper culturel ce que je dis, mais il y a un peu cette universalité chez chaque enfant de vouloir faire des choses bien et de vouloir agir si on suscite ses intérêts et qu'on leur laisse cette place pour agir. En fait, ça vient d'eux cette motivation, mais elle est permise souvent par le cercle familial, par les gens qui les entourent.* » On peut alors s'interroger sur les profils de ces enfants qui, socialisé·e·s ou non à l'engagement dans le cadre familial, s'engagent très tôt au sein du mouvement Copain du monde.

3.2.2 Une certaine homogénéité sociale

Tout comme le montrent les résultats de l'étude menée par l'INJEP au sein des conseils de jeunes auprès de celles et ceux qui y sont engagé·e·s, notre enquête sur les enfants engagé·e·s au sein du mouvement Copain du monde montre « une forte homogénéité des profils » (INJEP, 2021, p.23). Ainsi, d'après cette étude, « Au regard du niveau de diplôme de leurs parents, plus de la moitié d'entre eux ont des parents diplômés du supérieur. En termes d'origine sociale, on constate donc que les jeunes viennent en moyenne de familles qui disposent d'un capital culturel plus élevé que la moyenne nationale » (INJEP, 2021, p.24).

En effet, il apparaît à travers notre étude que les parents des enfants interrogé·e·s occupent, pour la plupart, des emplois associés à des classes sociales plutôt favorisées et à un capital culturel important. Baptiste explique ainsi : « *Ma maman elle est bibliothécaire et mon père, il est chercheur en économie agricole* ». De leur côté, les parents d'Éléonore sont ingénieur et professeur de français, ceux de Lou et Roxane sont avocat et professeur d'histoire-géographie, ou encore ceux de Lucie, 11 ans, sont tous les deux enseignant·e·s.

D'après les recherches de Prouteau, « La pratique du bénévolat est dans l'ensemble plus fréquente parmi les plus diplômés » (2018, p.13). Par ailleurs, il apparaît que « quelle que soit la situation d'engagement, les meilleurs élèves s'impliquent plus » (INJEP, 2021, p.3). Or, « Les meilleurs élèves sont souvent ceux qui appartiennent aux milieux sociaux les plus favorisés » (INJEP, 2021, p.2). En ce sens, l'enquête de l'INJEP sur l'engagement dans le cadre du collège montre ainsi que « les collégiens de milieux plus favorisés s'engagent plus fréquemment. » (INJEP, 2021, p.3)

C'est effectivement ce que confirment les résultats de notre enquête de terrain. Pour Janine, 68 ans, bénévole depuis plus de 20 ans au Secours populaire et élue dans les instances de l'association, « *ce sont des enfants très matures, très engagés, souvent qui ont des parents engagés. Oui, il y a vraiment pour moi... il y a en général de très bons élèves, de milieux privilégiés. Enfin, c'est l'impression que j'en ai, avec des parents très attentifs, très investis.* »

C'est également ce que pense Charlotte, 20 ans, étudiante et bénévole depuis 4 ans : « *j'ai l'impression que les enfants, en tout cas les plus jeunes, les plus grands peut-être moins, c'est quand même des enfants qui sont très matures pour leur âge, qui ont une grande conscience de ce qui se passe autour d'eux, qui sont très développés par rapport à leur groupe d'âge. Voilà, après ça nécessite en plus un engagement des parents d'amener son enfant au Secours populaire, après j'ai l'impression que les enfants ils viennent quand même du milieu, majoritairement plutôt favorisé. Voilà, il y a quand même très peu d'enfants qui sont accueillis³⁶. Ça peut être dommageable, mais bon c'est comme ça.* »

De même, pour Sylvie, 66 ans, bénévole très investie depuis une dizaine d'années et également élue dans les instances départementales de l'association, « *Dans ceux que j'ai vus ici, parce que je n'ai pas rencontré d'autres « Copain du monde » ailleurs, j'ai quand même l'impression que c'est plutôt, alors c'est une impression, mais plutôt des enfants de familles favorisées. D'ailleurs, à ma connaissance, il n'y a pas d'enfants de familles accueillies. Et je pense que ce serait bien si ça pouvait s'ouvrir à ces enfants-là, pour offrir davantage de mixité.* »

Sylvie explique cette faible diversité des enfants engagés de la manière suivante : « *bah c'est une question d'éducation aussi de s'engager. On le voit aussi par exemple pour tout ce qui concerne l'éducation à l'environnement, au développement durable. C'est vrai que peut-être là aussi il y a une question d'information. Les enfants dans ces familles-là, ils sont dans un milieu qui leur permet d'être au courant de plein de choses et du coup, bah ils ont envie de s'engager. Moi je pense que c'est ça.* »

C'est également ce que constatait Dan Ferrand-Bechmann (2005) dans une étude sur les Juniors Associations, soulignant la faible diversité sociale des jeunes engagé-e-s (INJEP, 2010, p.28).

³⁶ « Enfants accueillis » : désignation des enfants « bénéficiaires », aidé-e-s par l'association

Pour Janine, « *ce qui est un peu dommage, c'est que effectivement, pour l'instant, ça ne s'adresse qu'à une certaine élite, quoi.* » De son côté, Thierry, 73 ans, bénévole au sein de l'association depuis 8 ans, explique également : « *par exemple un truc qui me frappe ici pour avoir bossé avec eux, c'est que la plupart des enfants non accueillis, c'est des enfants de familles extrêmement favorisées. Tu vois bon qui représentent pas du tout le... Quand j'avais distribué des œufs avec eux là, l'intelligence des mômes, les propos, la culture et tout. C'était mais, tu te dis mais moi à 6 ans, bah ouais c'est pas représentatif du tout. Alors que je suis sûr qu'il y a des enfants, entre les deux, entre les accueillis et ceux-là, tu vois qui sûrement ça leur plairait mais qui sont pas entraînés par leur famille.* »

Cependant, si ce constat de très faible diversité sociale est partagé au niveau de la fédération départementale, il ne semble pas en être de même sur d'autres territoires qui, à l'inverse, n'accueillent au sein du mouvement Copain du monde que des enfants de familles aidées et ne parviennent pas à intéresser d'autres enfants, issu-e-s de familles extérieures à l'aide du Secours populaire.

Pourtant, au niveau national, dès 1994, l'association affirmait sa volonté de permettre à tous les enfants de devenir auteurs et acteurs de solidarité : « Il ne s'agit pas de mettre en mouvement les enfants dans les structures propres au SPF et de travailler uniquement avec ceux qui sont les bénéficiaires de la solidarité. Nous mettons tous les enfants en mouvement.³⁷ »

Alors pour quelles raisons, alors que les moins de 18 ans représentent la moitié des personnes aidées par le Secours populaire dans le département, les enfants les moins favorisé-e-s s'engagent-ils très peu au sein de la fédération étudiée ?

3.2.3 Des freins à l'engagement des plus précaires

Il apparaît tout d'abord à travers notre étude documentaire, que l'engagement des enfants les plus précaires est pensé, dès la création du mouvement, comme l'un de ses objectifs principaux : « Objectifs de solidarité au sein même d'un mouvement de solidarité, les enfants défavorisés partenaires du Secours populaire français auront une grande place au sein du mouvement Copain du monde. Ces enfants dont les perspectives d'avenir sont encore plus noires que pour les autres seront rapidement des acteurs de la solidarité et de leur solidarité. Ainsi, nous envisageons de « lutter contre l'assistanat »³⁸ ». Selon l'association, « donner aux enfants sans leur proposer de participer » conduirait ainsi à « pratiquer

³⁷ Document d'archives, « 6 mois de rencontres pour Copain du monde », Secours populaire français, 1994

³⁸ Document interne « Décision » (création du mouvement Copain du monde), Secours populaire français, 1992

l'assistantat³⁹ ». En effet, selon la défenseure des droits, « pour un enfant en situation de grande pauvreté, la non-considération de sa parole viendra s'ajouter à la dépossession de leur pouvoir d'agir que subissent ses parents. » (Hédon, 2020, p.3)

Pourtant, « à première vue, si l'on considère l'ampleur des barrières qui se dressent devant eux, il pourrait être aisé de croire à l'improbabilité de leur engagement. » (Greissler, Lacroix & Morissette, 2020, p.20). En effet, le Conseil permanent de la jeunesse (2004), au Québec, a ainsi mis en évidence « de nombreux freins à la participation pour ces jeunes, notamment sur les plans social et culturel : repli sur soi, désenchantement à l'égard de la politique, manque de temps, conditions socioéconomiques précaires, méconnaissance des règles du jeu en société, manque d'information, méfiance des adultes et des institutions envers les jeunes, fossé culturel, discrimination ou racisme. » (Greissler, Lacroix & Morissette, 2020, p.21)

Pour la salariée en charge du mouvement Copain du monde au siège de l'Association Nationale, « *le premier frein, ça va être avant tout le regard que l'on porte sur eux* ». Pour elle, « *ne pas proposer aux enfants aidés une contribution à la solidarité, c'est au final une forme de discrimination puisqu'on ne les considère pas comme capable de. Et souvent, on va aller chercher d'autres enfants, alors que eux sont là et qu'on ne leur a pas posé la question.* »

En effet, l'absence d'information sur la possibilité de s'engager au sein de l'association est le premier frein identifié par la plupart des bénévoles interrogé-e-s. C'est également ce que souligne l'INJEP dans son rapport d'étude sur les conseils de jeunes en évoquant une « mauvaise communication dans les campagnes d'appel à candidatures [...] qui ne permet pas aux jeunes de différentes origines de s'identifier et de voir le dispositif comme un espace dans lequel elles et eux aussi peuvent avoir leur place. » (INJEP, 2021, p.33)

Pour Lucas, animateur bénévole au sein du mouvement, le principal obstacle à l'engagement des enfants les plus défavorisé-e-s, en lien avec cette absence d'information, est le cercle familial, « *parce que pour venir à Copain du monde, il faut l'accord des familles. Et si les familles ne connaissent pas, n'y voient pas l'intérêt, que c'est une grosse contrainte pour eux d'y aller, l'enfant ne pourra pas.* » Il explique ainsi : « *Il y a un peu cette universalité, je pense chez chaque enfant de vouloir faire des choses bien et de vouloir agir si on suscite ses intérêts et qu'on leur laisse cette place pour agir. En fait, ça vient d'eux, cette motivation, mais elle est permise souvent par le cercle familial, par les gens qui les entourent. Mais elle peut au contraire être totalement ou en grande partie annihilée, réduite au silence si on ne permet pas à l'enfant ou si l'enfant est dans des situations de stress au quotidien parce qu'il est dans une famille*

³⁹ Document d'archives interne, *Copain du monde, le guide*, Secours populaire français, 1994

nombreuse ou qu'il a des difficultés financières qui viennent des parents ou qu'il y a des contextes très compliqués, très durs et du coup ça permet pas à l'enfant d'avoir la motivation d'aller aider d'autres personnes alors que lui-même, il est en difficulté. Enfin, ça veut pas dire qu'ils aident pas à l'école ou dans d'autres contextes et qu'il y a pas d'entraide, mais aller s'engager dans une association ça ne viendra pas de lui si on ne lui propose pas. D'ailleurs, je pense pas que beaucoup d'enfants aient conscience qu'ils peuvent aller dans des associations. Pour eux c'est des choses de grandes personnes quand ils en ont entendu parler d'association, sinon ça reste un concept très flou, une association. »

De son côté, Charlotte semble partager le point de vue de Lucas sur les obstacles à l'engagement : *« Leurs parents, ça reste quand même un peu au bon vouloir du parent de contacter l'association d'abord pour l'inscription, même si ça peut partir de l'enfant lui-même, qui a lu un truc, qui a entendu un copain qui faisait ça, mais que ça reste quand même aux parents de contacter, aux parents d'amener leurs enfants à chaque fois sur telle ou telle action, de bloquer les samedis parce que... et cetera. Donc je pense que c'est le parent aujourd'hui qui est le plus gros frein, particulièrement par rapport à la population qu'on accueille au Secours populaire qui du coup est peut-être moins à l'aise avec cet engagement-là. L'engagement, c'est compliqué pour certains. »*

Interrogé à son tour sur les obstacles à l'engagement de ces enfants, Alain, secrétaire général de la fédération, affirme de même : *« il faut que les parents soient convaincus aussi »,* ce que confirme également Sylvie : *« je pense que pour que les enfants s'impliquent bien, il faut quand même qu'il y ait un cadre familial qui s'y prête quoi, que les parents soient partants aussi. »*

Pour la salariée au siège national, au-delà de l'information sur la possibilité de s'engager, *« le contexte familial, le milieu, et l'environnement »* peuvent effectivement constituer des obstacles majeurs. Elle explique que *« Quelquefois, ces enfants ont envie mais le contexte est trop complexe, le contexte familial, pour se déplacer, pour venir, pour eux. Donc il faut plus d'attention et plus de travail sur les bienfaits de cet engagement pour ces enfants-là. Donc il faut arriver à dépasser tout ça, se dire « ouais mais bon il souffre déjà donc on va pas lui prendre la tête avec la solidarité », ça dépend comment on regarde aussi la solidarité. »* Elle invite ainsi à s'interroger : *« est-ce que la solidarité est un effort ou est-ce que c'est un bienfait ? Et si on la regarde comme un bienfait, du coup, pourquoi en priver des enfants justement, qui eux, sont en difficulté ? »*

Dans leur ouvrage sur la participation des jeunes « en difficulté », Greissler, Lacroix et Morissette expliquent que, pour que les jeunes s'emparent des espaces de participation qui leur sont proposés, « ils doivent « se sentir bien » dans le milieu de vie, « à [leur] place dans les espaces ; ils doivent sentir que leur participation est concrète (prise de parole et action) et que le mode de fonctionnement est démocratique.

[...] Les jeunes réceptifs à la culture organisationnelle participative sont surtout sensibles à la manière dont les intervenants les considèrent, leur font confiance et leur donnent confiance. » (2020, p.137)

Cependant, avant même de pouvoir accéder à ces espaces d'engagement, les enfants et les jeunes en difficulté sont souvent confronté-e-s à des freins proprement organisationnels ou financiers tels que la prise de leurs repas ou de leurs frais de déplacement lors des réunions (Lacroix, 2016, p.25). Cela se vérifie au sein de la fédération du Secours populaire étudiée où l'accessibilité des locaux au sein desquels se déroulent les réunions Copain du monde représente une contrainte matérielle importante.

Sylvie affirme ainsi : « *L'obstacle, je le vois déjà par notre situation. C'est vrai que c'est quand même un peu compliqué, les enfants, ils sont pas autonomes pour circuler. Nous, les locaux de la Fédération comme de l'antenne étant quand même très excentrés, les enfants sont libres, essentiellement le samedi, donc ça veut dire que c'est quand même les parents qui sont toujours obligés de les accompagner, et cetera. C'est aussi sans doute un obstacle pour les familles accueillies d'envoyer leurs enfants, de les accompagner ici le samedi, ça je pense que c'est un des obstacles majeurs. C'est vrai que si les enfants pouvaient se réunir ailleurs, ça serait sans doute nettement mieux.* » Chargée de l'accueil des personnes aidées à la réception de l'antenne dans laquelle se déroulent les réunions des enfants, elle ajoute également : « *Parce qu'on le voit à l'accueil, pour une chose toute simple, on a une permanence d'accueil le samedi matin, mais bah les gens, ils hésitent à venir parce qu'ils savent que la ligne de bus le samedi, elle est beaucoup moins bien desservie. En plus, il y a un arrêt qui n'est pas ouvert le samedi, donc c'est la même chose pour les enfants et pour les parents qui les accompagnent.* »

Pour l'élue nationale en charge du mouvement Copain du monde, « *la mixité, elle va se vivre en fonction de la configuration du territoire.* » Ainsi, elle insiste fortement sur l'enjeu de la proximité entre le lieu de réunion et d'exercice du bénévolat, et le lieu de vie des jeunes : « *La proximité, c'est un facteur hyper important. C'est-à-dire que si l'antenne est dans le quartier, ben on va beaucoup plus facilement à l'antenne, on connaît la dame qui est responsable de l'antenne, elle les connaît. Voilà, donc il y a cette proximité qui est un des critères, quelque chose d'important en tout cas.* »

Face à ces obstacles à l'engagement que constituent l'absence d'information et de socialisation familiale à l'engagement ou encore les contraintes organisationnelles et matérielles telles que l'accessibilité des lieux de réunions, le rôle des pairs apparaît dans certains cas comme déterminant dans l'entrée dans l'engagement des enfants les plus précaires.

C'est le cas de Maryam, 11 ans, investie dans le mouvement Copain du monde depuis 6 mois, elle-même aidée par le Secours populaire et hébergée avec sa famille dans un logement d'urgence mis à

disposition par la mairie. En effet, si elle est la seule à ne pas être issue d'une famille engagée dans le milieu associatif, elle explique que c'est son amie Éléonore, qu'elle a rencontré à l'école parce que « *en fait la maman d'Éléonore était parent déléguée et elle a fait des choses pour nous aider* », qui lui a donné envie de s'engager dans le mouvement Copain du monde avec elle. En effet, son engagement bénévole est rendu possible par l'investissement des parents d'Éléonore qui se chargent à la fois de transmettre les informations sur les actions Copain du monde, la plupart du temps reçues par mail, aux parents de Maryam, et de l'emmener en voiture avec leur propre fille, après l'avoir récupérée chez elle, à chacune des réunions.

Face à ces constats, les bénévoles interrogé-e-s sont unanimes pour mettre en avant la nécessité de rendre accessible le mouvement Copain du monde au sein de la fédération aux enfants et aux jeunes les plus « en difficulté » qui le souhaiteraient, à commencer par celles et ceux qui sont aidé-e-s par l'association.

3.3 Une envie d'agir partagée

Même si, nous avons pu le constater précédemment, la socialisation à l'engagement a certainement joué un rôle important dans l'engagement des enfants au sein du mouvement Copain du monde, « leur démarche d'engagement reste personnelle : rares sont ceux qui ont été « poussés » par quelqu'un de leur famille ou de leur entourage, ou qui se sont présentés par mimétisme, pour suivre un-e ami-e. » (INJEP, 2021, p.28).

3.3.1 Des motivations personnelles communes

« Dans l'enquête de la Cnaf en 2009 portant sur leurs attentes, les adolescents manifestent un fort désir d'action par eux-mêmes et souhaitent s'impliquer dans la vie sociale et dans les projets qu'ils proposent en fonction de leurs intérêts. [...] Selon l'enquête Léo Lagrange, 81% des adolescents seraient prêts à s'engager dans une cause. Là où les jeunes sont associés à l'élaboration d'un projet, le nombre de participants est supérieur. » (HCFEA, 2018, p.83) C'est ce que confirme une récente enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège (AJEC) menée par l'INJEP et la DEPP : « les adolescents de 13 ou 14 ans se déclarent très majoritairement désireux de participer à la vie associative : 82% d'entre eux envisagent, dans les années à venir, de s'engager comme bénévole » en insistant sur le fait que « à cet âge, les jeunes apparaissent très désireux de participer à la vie associative ». (INJEP, 2022, p.1)

Cependant, si beaucoup d'enfants ont envie d'aider et d'être utiles, comme le souligne le rapport du HCFEA, « à part ceux qui vivent dans des familles engagées – dans l'humanitaire, le social, ... - la plupart des enfants ne trouvent pas des personnes ou des situations qui leur offrent la possibilité d'actualiser cette motivation au service d'une cause, de l'intérêt général ou d'un projet. » (HCFEA, 2018, p.80)

La possibilité de s'engager au Secours populaire apparaît en effet pour la plupart des enfants interrogé·e·s comme une chance face aux faibles opportunités d'engagement qui leur sont offertes : « *je pense qu'il y en a beaucoup qui aimeraient faire ça* ». C'est également ce que pense Charlotte, étudiante et bénévole depuis 4 ans, « *je pense que beaucoup d'enfants ont envie de s'engager, c'est juste qu'ils ne connaissent pas forcément la possibilité de le faire ou qu'ils n'ont pas les parents qui suivent derrière pour avoir la possibilité de le faire, quoi. Mais je pense pas que ça vienne d'un manque d'envie de s'engager des enfants. Tous les enfants ne veulent pas s'engager, mais je pense qu'il y a beaucoup plus d'enfants qui veulent s'engager que d'enfants engagés.* »

Pour les enfants interrogé·e·s, la principale motivation, partagée et formulée par tou·te·s, est l'envie d'aider les autres. Pour la salariée nationale en charge du mouvement, « *l'objet commun à ces enfants c'est d'agir pour que la cité puisse bénéficier d'actions de solidarité, que dans l'espace public, l'espace urbain, on puisse avoir des actions d'entraide, de soutien, qui vont venir aussi soulager, reconforter des communes, des quartiers dans lesquels ces actions surviennent.* » C'est également ce que confirme l'élue au Bureau national : « *ils viennent pour quelque chose qui les anime tous, pour un but commun, qu'ils soient en difficulté ou pas, c'est le « agir » qui les réunit.* »

Lou, 11 ans, explique ainsi ce qui lui a donné envie de s'engager : « *je trouve que c'est bien que ce soit des enfants qui aident d'autres enfants, j'ai trouvé ça sympa donc j'en ai parlé à mes parents et on a envoyé un message.* » Pour Éléonore, 12 ans, c'est également cette volonté d'agir qui est mise en avant : « *j'aime bien aider les autres, depuis longtemps je voulais faire des choses* », ou encore pour Maryam, 11 ans, « *j'ai toujours rêvé d'aider les gens* » et pour Lucie, 11 ans, « *j'aime aider les gens* ». Marine, 13 ans, explique de son côté qu'elle s'est engagée « *parce que c'est une bonne chose, utile dans la vie et pour faire des rencontres avec d'autres enfants. En fait, ce qui m'a donné envie, c'est de faire des actions utiles à la société et parce que j'adorais le concept.* » Enfin, Aliyah, 14 ans, écrit dans le questionnaire préalable à l'entretien individuel des enfants : « *j'aime beaucoup aider les gens, j'aime beaucoup faire de la solidarité. Pour développer notre monde, parce que le monde il est à nous et si on n'agit pas, personne ne va le faire à notre place, et c'est aussi pour nos enfants plus tard dans le futur pour qu'on puisse survivre encore plus dans notre monde.* »

3.3.2 Un plaisir collectif trouvé dans le sentiment d'utilité

Lorsque nous interrogeons Baptiste en lui demandant « *c'est quoi pour toi être un Copain du monde ?* », il nous répond ainsi : « *pour moi, être un Copain du monde, c'est aider les gens, faire des sorties en tant qu'animateur avec des enfants aidés par exemple, enfin c'est comme le Secours populaire mais avec des enfants quoi. Enfin pour nous les enfants, et adapté aussi à notre âge.* » Pour Lou, bénévole depuis 2 ans, être un enfant Copain du monde, « *ça veut dire aider les autres et être solidaire, faire des actions pour aider les personnes en difficulté* ».

Baptiste explique avoir été agréablement surpris, en tant qu'enfant, de pouvoir agir directement auprès du public accueilli, et pas seulement indirectement à travers l'organisation de collectes par exemple. Il insiste ainsi : « *Bah alors en fait j'aime un peu tout parce que j'aime bien préparer aussi les actions, j'aime bien réfléchir avec les autres Copains du monde, mais j'aime vraiment beaucoup être sur le terrain aussi.* » Il semble également avoir compris et intégré les enjeux et objectifs de l'association et explique ainsi lorsque nous l'interrogeons sur l'utilité du mouvement Copain du monde, que selon lui, il est utile « *pour les enfants qu'on aide, pour qu'ils aient une vie aussi à eux et qu'ils ne soient pas toute leur vie dans la pauvreté et tout ça.* »

Pour l'élue nationale en charge du mouvement Copain du monde, le fait d'être et de se sentir utile occupe une place particulièrement importante dans la propension des enfants à s'engager au sein de l'association : « *ces enfants, ils pensent que ce qu'ils font est utile. Donc la notion d'utilité, la notion de faire du bien et de faire plaisir, mais en même temps de se faire plaisir parce que souvent, les enfants ils disent « je fais du bien mais en même temps ça me fait du bien, moi ça me fait plaisir d'aider ». Donc la notion d'utilité, la notion de plaisir dans un sens ou dans l'autre, la notion aussi de « il faut faire ». Alors je sais pas si c'est la nécessité mais c'est l'obligation morale, l'obligation morale d'agir pour l'autre et ça aussi c'est important.* »

Par ailleurs, elle insiste également particulièrement sur la dimension collective de cette volonté d'agir. Elle explique ainsi : « *c'est cette dimension d'utilité à quelque chose ou à quelqu'un, et puis d'être ensemble parce que souvent ce qu'on dit, c'est que tout seul on fait des petites choses, mais ensemble on fait des grandes choses. Et souvent le collectif est un des facteurs qui pousse à aller faire. [...] On est tous animés de la même chose, le fait de rendre l'autre heureux à son niveau, à sa hauteur. Je pense que c'est des dimensions qui sont importantes pour pouvoir vraiment fédérer. Et le Secours populaire, il apporte ces dimensions [...]. On le voit que autour d'une action, on arrive à fédérer d'autres personnes et cette agglomération fait que on crée le collectif.* »

Pour Lucas, animateur bénévole au sein du mouvement, le plaisir occupe également une place importante dans les motivations des enfants : « *Pour eux, ça doit être source de plaisir de pouvoir faire concrètement des choses dont ils ont déjà conscientisé l'impact et c'est hyper valorisant, quoi. Enfin, on sent qu'ils se sentent valorisés, qu'ils en ont conscience et qu'ils en voient l'utilité. Donc en fait, pour moi, ils vont continuer à faire ce genre de choses à moins qu'ils aient des expériences négatives plus tard. Pour moi, la plupart d'entre eux se plaisent énormément et vont continuer à s'engager vis-à-vis des autres parce qu'ils ont compris l'impact du collectif, l'importance de s'entraider, d'être en collectif.* » Ainsi, selon lui, « *il y a des enfants qui prennent autant de plaisir à faire une activité extrascolaire, du théâtre par exemple ou autre, que à être dans une association. Ils vont faire quelque chose de concret et de valorisant à la fois vis-à-vis des personnes aidées, mais aussi vis-à-vis des adultes, bénévoles ou autres, qui vont les voir agir et qui vont les féliciter. Donc c'est gratifiant pour eux.* » Ces notions de plaisir et de sentiment d'utilité ont notamment été travaillées par Stéphanie Vermeersch (2004 ; 2009).

Dans une note récente du Bureau National du Secours populaire, il est écrit que « Les enfants Copain du monde qui sont issus de milieux pauvres ne se sentent pas « pauvres », ils sont riches de leurs échanges avec les autres enfants et de leur réflexion sur le monde de demain⁴⁰». Pour Sylvie, secrétaire départementale au sein de la fédération étudiée, être bénévole au Secours populaire permet également à l'inverse aux enfants issus de milieux sociaux plus favorisés de prendre conscience des inégalités : « *ça permet, même quand on est d'un milieu aisé, aux enfants de voir que tout le monde n'a pas la même chance et que c'est pour ça que de faire des collectes, de distribuer de l'alimentation, et cetera, moi je trouve ça important de le faire avec des enfants, y compris des enfants favorisés parce que ils se rendent compte quand même que le monde dans lequel on vit ou dans lequel ils vivent, c'est pas tout le monde quoi. La société est quand même très différente. Enfin, le monde est différent selon l'endroit où on y vit. [...] On est un mouvement d'éducation populaire et il me semble que là, on joue pleinement notre rôle en permettant à des enfants de devenir bénévoles très tôt.* »

3.3.3 Un tremplin potentiel vers d'autres formes d'engagement

Pour Lucas, 24 ans, le bénévolat pratiqué par les enfants « *est source aussi d'engagement pour plus tard.* » En effet, pour lui, cela permet aux enfants de développer des savoir-faire mais aussi des savoir être, « *et en fait, avec cette compétence de savoir-être, c'est parti ! Du moment où t'es à l'aise pour prendre une décision, que tu te sens légitime à prendre une décision et que t'es à l'aise pour parler en groupe, pour*

⁴⁰ Document interne, *Échos des instances*, N°3 « Bureau national du 1^{er} février 2022 », 10/03/2022

donner ton avis en groupe, bah c'est nickel quoi. Enfin, en fait, je pense que la barrière de la peur de prendre une décision donc de se sentir légitime et de parler en public qui sont pour moi les 2 principaux freins pour, disons, certains engagements, elles sont levées ou en tout cas en très grande partie levées et du coup, il y a une grande probabilité que cet engagement se poursuive plus tard. »

De son côté, Marine, 13 ans, se projette effectivement dans cet engagement à long terme : *« je pense que je ferai du bénévolat ou animatrice bénévole quand je serai en études, et après j'ai pas envie d'en faire mon métier mais je resterai bénévole. »* Lou affirme également : *« moi je resterai au Secours populaire plus tard, je prendrai ta place »,* c'est-à-dire un rôle d'animation du groupe d'enfants Copain du monde. Elle explique aussi qu'elle souhaite continuer à avoir d'autres engagements, de se présenter tous les ans comme potentielle déléguée de classe parce qu'elle a *« toujours voulu ça, donc en fait ça changera pas, j'ai toujours voulu être déléguée. »*

Maryam, 11 ans, pense également que cette expérience de bénévolat lui donnera envie d'avoir d'autres engagements plus tard : *« dans d'autres associations »* ou encore en tant que déléguée de classe au collège. Elle ajoute enfin *« j'aimerais devenir animatrice de l'école »* pour pouvoir parler du Secours populaire à d'autres enfants *« sans être timide »*.

Pour le secrétaire général de la fédération, il s'agit effectivement, en permettant l'engagement des enfants, de semer une graine pour l'avenir : *« et alors je sais pas combien resteront bénévoles, mais au moins y'a une petite graine de plantée quoi »*. En effet, selon lui, cette expérience peut leur donner envie d'avoir d'autres engagements plus tard *« déjà du fait qu'ils prennent confiance en eux, donc par exemple pour être délégués de classe, bah là ouais déjà il faut prendre la parole, argumenter donc ça va leur servir. Après s'engager dans d'autres... je pense qu'il faut avoir du recul, voir un petit peu peut être une période où ça va être en sommeil parce que y aura les études, ceci, cela, d'autres activités, d'autres centres d'intérêt. Et puis après peut être que adultes, pour une raison, pour une autre, parce que ils ont vu des images où il y a quelque chose qui va les choquer, ils vont se dire « tiens quand j'étais gamin, j'avais fait ça, je peux y retourner ». Tu vois, je pense que ça met une petite graine quoi. C'est pas quelque chose de neutre, c'est une expérience qui doit les marquer, surtout s'ils restent longtemps. »*

Charlotte, 20 ans, partage ce point de vue : *« Je suis persuadée que les enfants qui sont si engagés à cet âge-là, enfin, c'est un truc qui continuera, on voit plein d'enfants qui, quand ils étaient petits, étaient engagés pour aller manifester quand il y avait un enfant qui allait se faire exclure de l'école tout ça, et que après bah ils continuent. Ils s'engagent dans d'autres trucs. Enfin, je suis persuadée que les engagements que tu crées quand t'es jeune, ça continue, ça crée un peu en mode de vie, enfin, une pensée de vie qui, je pense oui, ils auront d'autres engagements. »*

C'est également ce que pense Baptiste, 10 ans, qui nous explique ainsi : « *c'est déjà bien que, à notre âge, on soit aussi mobilisés dans la solidarité et tout ça parce que bah on est petits, et si quand on est petits on fait déjà ça, bah quand on sera plus grands, on pourra être encore plus investis* ». Lorsque nous l'interrogeons « *est-ce que cette expérience te donne envie d'avoir d'autres engagements plus tard, dans une autre association, à l'école, au collège, dans ta commune ?* », il nous répond sans hésitation : « *bah oui je pense parce que du coup, ça m'apprend aussi à prendre des décisions pour un ensemble de gens, d'enfants en l'occurrence. Mais du coup oui, ça pourrait me donner envie de faire partie du Conseil des jeunes ou tout ça pour ma ville. Du coup, prendre des décisions pour ma commune.* »

Réciproquement, le rapport d'étude de l'INJEP sur les conseils de jeunes montre également que l'investissement dans ce type d'espace de participation « donne par ailleurs largement aux jeunes l'envie de s'engager », particulièrement dans une structure associative (INJEP, 2021, p.44).

Pour Sylvie, 66 ans, toutes ces formes d'engagement sont liées. Elle explique ainsi que « *comme tout engagement, quand on s'engage dans une association comme la nôtre, mais aussi dans un syndicat, même dans un parti politique, ça forge à la fois le caractère mais aussi des valeurs de... d'ouverture aux autres, puis de comprendre, voilà que le monde est complexe. C'est aussi l'idée que quand on s'engage comme ça, c'est peut-être aussi parce qu'on peut faire changer des choses quoi, on veut aider avec la solidarité, mais on peut aussi vouloir essayer de changer un peu le monde quoi. On voit tout ce qui se passe chez les jeunes ou même les enfants, par rapport aux risques climatiques et cetera. Pour moi, c'est un petit peu du même ordre, ça veut dire que si on en parle, si on apprend des choses, on va peut-être au quotidien, déjà, agir différemment et dans l'avenir aussi quoi.* »

Si la volonté de l'association de donner une place à l'enfant bénévole, associée à une forte socialisation à l'engagement et à une envie d'agir partagée font partie des facteurs qui ont pu participer à l'entrée dans le processus d'engagement des enfants bénévoles au sein de la fédération du Secours populaire enquêtée, il nous a semblé nécessaire de nous interroger, dans un second temps, sur le vécu de leur engagement par ces enfants, ainsi que sur la manière dont ils et elles sont et se sentent perçu-e-s par les adultes qui les entourent. En effet, nous avons fait l'hypothèse que le regard porté par les adultes sur le bénévolat des enfants pouvait avoir un impact sur leur engagement.

CHAPITRE 4 : LE MAINTIEN DES ENFANTS DANS L'ENGAGEMENT

Comme le soulignent Sawicki et Siméant, « l'attention soutenue accordée aux logiques individuelles de l'engagement ne doit jamais conduire à oublier que les logiques d'engagement s'inscrivent bien souvent dans des trajectoires collectives et qu'elles adviennent rarement sans un travail de sollicitation émanant de groupes ou d'organisations déjà là. » (2009, p.9) En effet, au-delà des raisons individuelles de l'engagement des enfants bénévoles au Secours populaire, il apparaît nécessaire de nous interroger sur le processus et les enjeux du maintien dans l'engagement de ces enfants dans l'association.

4.1 Un statut de mineur intériorisé par les enfants

Alors que le Secours populaire français souhaite, à travers son mouvement d'enfants « Copain du monde », leur donner la possibilité d'agir, de devenir « auteurs et acteurs de solidarité » et d'occuper une place de bénévole à part entière au même titre que les adultes, les enfants interrogé-e-s semblent avoir intériorisé leur place et leur statut au sein de l'association, souvent considéré comme inférieur à celui des adultes pour la plupart d'entre elles et eux.

4.1.1 Des enfants parfois confrontés à la réticence des adultes

« Tu vois, ce qu'ils disent les enfants, c'est que les adultes vont les voir comme ceux à qui ils apprennent tout le temps quelque chose, comme si les enfants ne leur apportaient rien. Et le Secours populaire, il permet à travers Copain du monde de casser ce truc, c'est ça qui est hyper intéressant. » C'est ce que nous affirme l'élue nationale en charge de Copain du monde.

Pour la salariée chargée de la mise en mouvement des enfants au niveau national, il y a autant de travail à faire au niveau de la structure, c'est-à-dire auprès des bénévoles, qu'il s'agisse d'une antenne, d'un comité local ou d'une fédération départementale, qu'avec les enfants. *« Bien souvent, c'est l'activité des enfants qui va venir renforcer l'activité de plaidoyer interne, on va démontrer par l'exemple ce qui est fait au sein de Copain du monde », « c'est aussi une forme de conviction par l'expérimentation ».*

En effet, les enfants bénévoles au sein de l'association semblent régulièrement se confronter à la réticence des adultes face à leur engagement et n'ont pas toujours l'impression d'être considéré-e-s comme les autres bénévoles.

Ainsi, pour Lou, 11 ans, bénévole depuis 2 ans, certain-e-s adultes, notamment parmi les plus âgé-e-s, accordent beaucoup moins de place à l'engagement des enfants. Elle explique ainsi : « *à la distribution de crêpes ou aux collectes de fournitures scolaires, avec les petites mamies, elles se croient toujours supérieures et tout, elles veulent tout faire, elles nous laissent jamais rien faire* » avant d'ajouter « *elles pensent que c'est pas aux enfants... elles font « non vous vous êtes plus petits, vous vous triez... donc toi tu récupères les jouets et moi je fais, moi je distribue* » parce que comme t'es un enfant bah ça va pas ». Lou témoigne ainsi d'un sentiment récurrent d'avoir un rôle moins important que celui des adultes lorsque ces derniers participent à des actions conjointes avec les enfants Copain du monde, avec des missions différentes qui leur sont confiées, moins valorisées : « *pas au contact des gens, on reste dans notre coin* » et sans explications de la part des adultes : « *non, t'es un enfant c'est tout* ». D'après elle, plus l'enfant est jeune, plus cette moindre place qui lui est laissée s'accroît : « *autant avec moi ça allait encore, mais avec Alix⁴¹, elle la laissait rien faire du tout* ».

Lou partage également son impression selon laquelle les enfants seraient davantage considéré-e-s par les adultes lorsqu'ils et elles agissent dans le cadre de projets qui leur sont propres, sur des actions de solidarité à destination d'autres enfants qu'ils et elles ont entièrement mises en place au sein du groupe Copain du monde, que quand ils et elles interviennent aux côtés des adultes sur des actions régulières telles que les permanences de distribution alimentaire de l'association. Elle souligne ainsi notamment la sensation d'être davantage « *contrôlés* », d'avoir « *moins de place* » que les autres bénévoles, ce que confirme Marine, 13 ans, « *après je pense qu'il y en a certains, ils pensent que c'est mieux comment eux ils font parce que je me rappelle à la collecte, je voyais que on faisait des trucs qui n'allaient pas, et y'avait un gars il nous reprenait tout le temps, il disait « il faut dire comme ça » et tout.* »

La plupart des enfants interrogé-e-s s'accordent ainsi pour dire que tous les adultes ne sont pas d'accord pour accueillir des enfants bénévoles. Aliyah, 14 ans, explique : « *Je pense que certains adultes devraient accepter le fait que un enfant peut s'engager comme n'importe quelle personne, et que le bénévolat n'a pas d'âge précis* ».

De son côté, Charlotte, 20 ans, très investie au sein de l'association, affirme également avoir déjà été témoin de cette réticence des adultes à l'égard de l'engagement des enfants : « *Alors moi, personnellement, en étant vraiment confronté de moi-même, j'ai jamais eu d'avis complètement tranché contre la participation des enfants Copain du monde. Après, j'ai eu des personnes qui étaient plus mitigées on va dire. Ah si je dis des bêtises ! Il y avait une bénévole qui était complètement contre la participation des enfants aux permanences, à la distribution alimentaire, pour qui ce n'était pas la place des enfants,*

⁴¹ Petite sœur de Lou, 7 ans

mais après j'ai pas pu échanger avec elle sur pourquoi elle pensait ça. C'était lors de la participation d'enfants à la distribution alimentaire. »

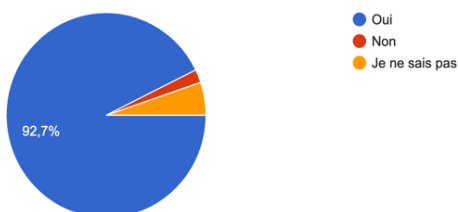
De manière générale, les enfants interrogé·e·s affirment tou·te·s qu'ils et elles ont le sentiment que leur parole est entendue et respectée au sein-même du groupe Copain du monde auquel ils appartiennent, groupe d'enfants qui se réunit le samedi, dans des locaux où ils ne sont pas en contact avec les autres bénévoles et uniquement encadré·e·s par des animateur·rice·s bénévoles, pour la plupart étudiant·e·s ou relativement jeunes, convaincu·e·s de l'intérêt de ce mouvement d'enfants. Par contre, ils et elles sont nombreux·ses à avoir déjà eu l'impression à plusieurs reprises que leur avis n'était pas aussi important que celui d'un·e adulte au sein de l'association, souvent lorsqu'il s'agit de bénévoles âgé·e·s, comme l'explique Lou : « moi oui je trouve, entre nous dans Copain du monde oui, mais y en a d'autres qui le trouvent pas, genre les petites mamies encore une fois, moi je veux plus faire d'actions avec elles, mais les adultes de d'habitude oui, donc les adultes plus jeunes quoi, mais après c'est pas tous les retraités non plus qui sont comme ça hein, c'est que quelques mamies qu'on voit pas souvent ».

A travers notre questionnaire envoyé à l'ensemble des adultes engagé·e·s dans la fédération étudiée (voir annexe n°2), il apparaît que les principales raisons citées par les bénévoles défavorables à l'accueil d'enfants bénévoles dans le comité ou l'antenne au sein duquel ils et elles exercent leur activité sont les suivantes : « pas assez de maturité pour faire face à certaines situations », « manque de temps pour les accompagner » et « moins de légitimité devant les personnes accueillies ».

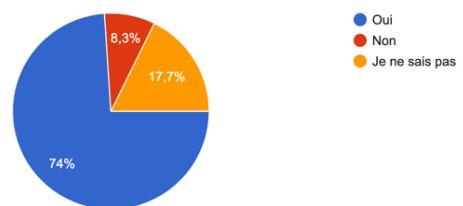
GRAPHIQUE 1 : AVIS SUR LE BÉNÉVOLAT DES ENFANTS

GRAPHIQUE 2 : AVIS SUR L'ACCUEIL D'ENFANTS BÉNÉVOLES

Pensez-vous que permettre aux enfants de faire du bénévolat est une bonne chose ?
96 réponses



Êtes-vous ou seriez-vous favorable à l'accueil d'enfants bénévoles dans le comité / antenne au sein duquel vous exercez votre activité ?
96 réponses



Ainsi, si 92,7% des répondant·e·s pensent que permettre aux enfants de faire du bénévolat est une bonne chose, ils et elles ne sont plus que 74% à être favorables à l'accueil d'enfants bénévoles au sein de l'antenne ou du comité au sein duquel ils et elles exercent leur activité.

En effet, l'un-e des répondant-e-s au questionnaire envoyé à l'ensemble des adultes bénévoles explique : « *les enfants peuvent avoir leur place en tant que bénévoles, mais pas la même place que les adultes. Les actions qui leur seraient confiées sont à définir spécifiquement, selon l'âge et l'encadrement possible. Aucune action en lien direct avec le public adulte accueilli ne me semble envisageable. Il serait préférable de les mettre en contact avec des pairs, plutôt que des adultes.* »

GRAPHIQUE 3 : PLACE ACCORDÉE À L'ENGAGEMENT DES ENFANTS

D'une manière générale, quelle place accordez-vous à l'engagement des enfants ?

96 réponses



Alors que la volonté politique du Secours populaire français est d'offrir aux enfants une place de bénévoles à part entière au sein de l'association, il apparaît à travers les réponses au questionnaire adressé aux adultes de la fédération étudiée, que ces dernier-e-s ne seraient que 43,8% à accorder aux enfants une place équivalente à celle des adultes.

A l'instar de Dunezat et Galerland (2013) qui s'intéressent à la division du travail militant et aux rapports de domination dans les mouvements sociaux en mettant en lumière la hiérarchisation des rôles au sein même des organisations militantes et syndicales entre les hommes et les femmes, personnes d'origine sociale favorisée et précaires, diplômé-e-s et non-diplômé-e-s, nous pouvons également nous interroger sur cette hiérarchisation des tâches et des places occupées par chacun-e au sein de l'association.

4.1.2 Une participation intériorisée comme inférieure à celle des adultes

Contrairement à ce que Lucas, animateur bénévole, nous explique concernant la participation des enfants au sein du mouvement Copain du monde qui pourrait être plus importante dans la mesure où l'ensemble des étapes d'un projet pourraient selon lui être conduites par les enfants mais ne le sont pas toujours par manque de temps, ce que souligne également Lou, 11 ans : « *Moi j'aimerais bien faire, pas*

pour tous les projets, mais pour quelques projets où on fait tout du début à la fin », Baptiste, 10 ans, semble de son côté avoir intériorisé le fait que la place accordée à l'enfant est toujours inférieure à celle de l'adulte dans la société. Lorsque nous lui demandons s'il pense que les enfants ont la même place que les adultes dans l'association, il nous répond ainsi : « bah peut-être un petit peu moins mais c'est normal aussi parce que, comme je le disais avant, on est plus petits. ».

De même, alors que Lucas affirme que l'ensemble des actions de l'association pourraient être réalisées par des enfants (à condition d'être accompagné-e-s par des adultes), Baptiste pense de son côté que certaines actions ne peuvent être faites que par des adultes.

En effet, même s'il se sent totalement intégré au sein de l'association et que les statuts de l'association placent toutes « les personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes⁴² » (Article 1) au même niveau, Baptiste le perçoit différemment et nous explique ainsi : « bah je pense que c'est un peu à part et que c'est normal parce que bah il y a les actions des adultes, et il y a Copain du monde qui sont des actions avec les Copains du monde. » C'est également ce que pense Marine, 13 ans : « bah je crois que je vois un peu Copain du monde à part, pour moi je suis plus dans « enfants Copain du monde » mais après je suis dans le Secours populaire mais je me dis plutôt que c'est séparé. » Lorsque nous l'interrogeons sur sa définition de « l'enfant Copain du monde », elle nous explique : « ça veut dire être un bénévole qui aide... un bénévole pas comme les autres mais, même à son âge un enfant ça peut très bien aider comme un adulte. »

Selon l'animateur, Lucas, interrogé sur le degré de participation des enfants dans les projets menés, « il y a quand même des actions, du fait que ça change, ça s'enchaîne, où on va peut-être laisser moins place à de la nouveauté et du coup plutôt réutiliser ce qui a été fait les années d'avant, le même format, les mêmes heures, etc. Mais c'est aussi parce qu'il y a des actions qui sont liées à la période, mais il y a peut-être moins de place à l'imagination pour certaines choses quoi. Et du coup, on va guider les enfants vers une direction alors que ça aurait pu être intéressant de susciter l'imagination, la création chez ces enfants. » Or, comme le souligne le rapport d'étude de l'INJEP sur les conseils de jeunes, « ce type de fonctionnement laisse présager un manque d'autonomie et peut avoir comme incidence le sentiment que les jeunes ne sont pas suffisamment considérés aux yeux des adultes et que leurs idées ne sont pas légitimes. » (Tucci et al., 2021, p.43)

Pourtant, ce que déplore Lucas ne semble pas partagé par l'ensemble des enfants interrogé-e-s, qui sont majoritaires à trouver que leur niveau de participation est suffisant. Ainsi, Baptiste affirme : « bah

⁴² Statuts du Secours populaire français, 1985 :<https://www.secourspopulaire.fr/sites/default/files/atoms/files/spf-statuts-national.pdf>

je pense que les enfants ils participent assez parce que c'est aussi qu'on est moins grands forcément que les grands, enfin que les adultes. Et du coup bah, c'est déjà bien que, à notre âge, on soit aussi mobilisés dans la solidarité et tout ça parce que bah, on est petits et, si quand on est petits on fait déjà ça bah quand on sera plus grands on pourra être encore plus investis. »

Pour Marine, « *les adultes choisissent aussi parce que les « Copain du monde » peuvent avoir des idées excentriques* ». Elle explique ainsi son propos : « *ben je pense que y'a des réunions pour les adultes pour préparer financièrement les trucs que les enfants peuvent faire parce que les enfants ils peuvent avoir pas les réalités en tête, donc je pense que les adultes parlent un peu et après c'est les réunions entre enfants. En fait les adultes c'est surtout pour dire « oui ça c'est très bien » enfin les encourager ou poser des questions comme « est ce que ça va pas être un peu trop cher ? », « est-ce que si on part en chine ça va pas être un peu trop loin ? », enfin de recommander des choses mais en même souvent dire « oui très bien », enfin diriger on va dire. »*

D'après Lucas, animateur, la parole des enfants aurait plus de poids sur certains sujets que sur d'autres. En effet, il nous explique : « *je pense que si on parle d'une action qui va concerner leur propre tranche d'âge en particulier par exemple ils peuvent avoir des aspects de choses qu'on n'a pas forcément pensé. Mais à l'inverse, il y a peut-être des modes d'action où ça va être plus difficile de prendre en compte soit ce qu'ils aimeraient faire, soit ce qu'ils pensent être le plus pertinent.* »

Pour Marine, la parole des enfants aurait effectivement plus de poids lorsqu'il s'agit de se mettre à la place et d'imaginer une action de solidarité à destination d'autres enfants. Cependant, les enfants bénévoles n'auraient selon elle pas toujours la possibilité d'agir sur toutes les dimensions d'un projet, même lorsqu'il a été pensé par le groupe : « *par exemple sur le budget je pense que ça a moins de poids pour les enfants, je dis pas que c'est plus les adultes qui s'en occupent mais c'est plus eux qui ont la responsabilité de gérer le budget, l'économie tout ça. Y'a des sujets plus importants où on discute beaucoup et que c'est plutôt les enfants qui influencent le sujet que par exemple.* » Ainsi, Camille et Lucie affirment également avoir « *parfois l'impression que les projets sont choisis par les adultes* ».

Pour Lucas, les décisions ne sont donc pas toujours prises par les enfants, « *sinon, il n'y aurait pas de réunion entre animateur-ices. Ça ne nécessiterait pas qu'il y ait une organisation de la part des adultes en dehors des moments où les enfants sont là.* » Cependant, lorsque nous lui demandons s'il serait selon lui possible et réalisable que toutes les décisions soient prises uniquement par les enfants, il nous répond sans hésitation : « *Si l'école autorise que les enfants ne viennent pas à l'école, oui. Je pense qu'ils n'ont pas le temps. Ou alors il faut que ça soit des plus petites actions. Sinon c'est pas possible.* »

Pour Maryam, 11 ans, les enfants pourraient pourtant « *décider plus de choses* ». Ainsi, lorsque nous lui demandons si elle pense que les enfants ont la même place que les adultes au Secours populaire, elle nous explique : « *non pas trop, en fait les enfants ils hésitent un peu de faire quelque chose avant de le faire* » avant de préciser : « *bah pour ne pas faire n'importe quoi, ne pas faire un truc qui ne plait pas aux adultes, pour leur faire plaisir.* »

Interrogée sur les raisons du très faible nombre d'enfants bénévoles dans des associations, Maryam affirme également : « *je crois qu'ils ont pas besoin de leur aide, ou sinon ils sont pas trop capables de faire ce qu'ils ont besoin les adultes* ». Maryam semble ainsi avoir, elle aussi, intériorisé la faible place accordée aux enfants dans les associations, mais également une perception de l'enfant basée davantage sur ses faiblesses que sur ses capacités et sur la valeur ajoutée que ce dernier peut apporter à une association dans le cadre d'un engagement bénévole.

EXTRAIT N°1 : QUESTIONNAIRE ENFANTS – NIVEAU DE PARTICIPATION

32. Selon toi, à quel(s) niveau(x) de l'échelle de participation se situe le groupe d'enfants Copain du monde dans lequel tu es impliqué(e) ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Les adultes bénévoles nous parlent de Copain du monde et nous proposent de participer à des actions qu'ils choisissent et organisent pour nous (ex : atelier sur les droits de l'enfant)
- Nous menons des actions communes au sein de l'association avec des adultes bénévoles auxquelles nous choisissons de participer (ex : collectes en supermarchés, braderies, distributions alimentaires, etc.)
- Nous contribuons à notre échelle à des initiatives organisées par l'association (ex : concevoir une animation pendant un événement de l'association, tenir un stand à la chasse aux oeufs, etc.)
- Nous dirigeons des actions de solidarité que nous concevons de A à Z pour le Secours populaire (projets entièrement choisis et menés par les enfants)
- Nous prenons des décisions pour l'association avec et au même niveau que les adultes bénévoles (élection d'enfants CDM dans les instances, participation à des groupes de travail avec des adultes, etc.)

A l'instar des résultats présentés dans le rapport d'étude de l'INJEP sur les conseils de jeunes, dans lequel il est indiqué, en s'appuyant sur l'échelle de participation de Roger Hart (annexe n°1) que « les informations que nous avons recueillies en entretien auprès des jeunes conseillers indiquent que les conseils de jeunes, s'ils s'inscrivent bien dans une démarche de participation, ne semblent guère dépasser les quatre premiers échelons, dans le meilleur des cas » (Tucci et al., 2021, p.51), il apparaît à travers les retours des enfants interrogé-e-s par le biais du questionnaire spécifique qui leur a été adressé, que les enfants bénévoles au sein de la fédération étudiée se positionnent majoritairement entre les 4ème et 5ème niveaux (sur 6 niveaux) de l'échelle de participation de l'enfant Copain du monde (voir annexe n°6).

4.1.3 Une faible représentation dans les instances

EXTRAIT N°2 : QUESTIONNAIRE ENFANTS – ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR LES ENFANTS

30. À quels types d'activités penses-tu que les enfants Copain du monde pourraient participer au Secours populaire ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Activités de collecte matérielle (vêtements, jouets, livres, etc.)
- Activités de collecte en grande surface (alimentaire, hygiène, chocolats, etc.)
- Activités de collecte financière au tronc (opération de collecte en ville par exemple)
- Vente de tickets de tombola
- Participation aux permanences d'accueil quotidiennes du public (distribution alimentaire, etc.)
- Organisation d'actions de solidarité à destination des enfants de familles accueillies
- Participation à des activités de sensibilisation (pièce de théâtre ou spectacle par exemple)
- Interventions auprès d'autres enfants (en milieu scolaire par exemple)
- Correspondance avec d'autres enfants à l'étranger (projet de solidarité mondiale)
- Participation à un Village Copain du monde avec d'autres enfants
- Participation à l'organisation d'un Village Copain du monde avec les adultes
- Participation à des groupes de travail thématiques avec des adultes bénévoles
- Participation à des réunions d'instances (comité ou secrétariat départemental)
- Participation à des réunions spécifiquement dédiées entre enfants
- Participation aux congrès départementaux et nationaux

Autre : _____

Interrogé-e-s par le biais du questionnaire sur les types d'activités auxquelles les enfants bénévoles pourraient participer au Secours populaire, alors que certains enfants cochent toutes les cases, ils et elles sont plusieurs à ne pas sélectionner les activités impliquant une coopération avec les adultes (à l'exception des animateur-riche-s Copain du monde) : « participation à des groupes de travail thématiques avec des adultes bénévoles », « participation à des réunions d'instances », ou encore « participation aux congrès départementaux et nationaux ».

Pourtant, cette participation des enfants dans les instances de l'association constitue une orientation majeure pour les acteur-riche-s nationaux en charge du mouvement Copain du monde. En effet, cette volonté a notamment été réaffirmée à l'approche du dernier congrès national qui s'est tenu en novembre 2021, dans une note faisant partie d'un ensemble de documents de préparation des assemblées générales de comités 2021, adressée par l'Association nationale à l'ensemble des fédérations départementales :

« Véritables lieux d’initiation, les instances du Secours populaire permettent aux enfants Copain du Monde d’être formés au fonctionnement de la vie associative et de pouvoir envisager un réel parcours de bénévole engagé.

Pour le Secours populaire, il s’agit de :

- Concrétiser l’article 1 de nos statuts en donnant une place réelle au bénévole mineur (mais devenu collecteur) au sein du Secours populaire.
- Coopérer et se nourrir des réflexions des enfants que nous voulons rendre auteurs et acteurs de solidarité.
- Affirmer notre démarche d’éducation populaire en permettant aux collecteurs mineurs de co-construire l’association avec tous les autres bénévoles.

Pour l’enfant, il s’agit de :

- Lui donner de façon concrète le droit de s’exprimer, d’avoir un avis, une opinion et le droit de s’associer telle que la Convention internationale des droits de l’enfant l’énonce.
- Lui offrir un parcours associatif qui favorisera son autonomie, son émancipation et contribuera à son épanouissement.
- Lui donner la possibilité d’une participation active en tant qu’auteur et acteur d’actions et aussi des orientations de l’association.⁴³ »

Pour les enfants interrogé·e·s, conscient·e·s du pouvoir décisionnel des adultes élu·e·s, l’accès aux instances de l’association ne semble pas faire partie des possibilités qui leur sont offertes ni des fonctions dans lesquelles ils et elles se projettent dans le cadre de leur engagement.

En effet, Baptiste, 10 ans, interrogé sur le fait que des enfants puissent être élu·e·s dans les instances de l’association, nous explique : « *Je sais pas mais ça me ferait bizarre que les enfants soient directeurs ou directrices, enfin qu’ils prennent des décisions dans les grandes réunions.* » De même, Marine, 13 ans, nous répond de son côté : « *bah oui je pense, après je pense pas qu’on enfant va se faire élire comme président ou comme secrétaire mais oui... Après des fois ça peut pas forcément intéresser le sujet pour l’enfant, il peut être ennuyé parce que certaines réunions, ça doit être lourd, donc je pense qu’il faudrait vraiment choisir un enfant mature, qui aurait la tête sur les épaules on va dire.* » Pour Maryam, 11 ans, la réponse est encore plus catégorique : « *non, c’est un truc qui les intéresse pas les enfants.* » De

⁴³ Document interne, préparation des AG de comités 2021, « L’importance des enfants dans les instances »

plus, elle ajoute que si des enfants étaient élu·e·s dans ces instances, on les écouterait certainement « *un peu moins que les adultes* ».

Pourtant, pour une partie des adultes interrogé·e·s, ces enfants bénévoles auraient leur place au sein des instances départementales. Par le biais du questionnaire adressé aux adultes bénévoles, il apparaît que 58,9% d'entre elles et eux y seraient favorables. Ainsi, Charlotte, 20 ans, interrogée sur ce qui pourrait être amélioré dans le mouvement Copain du monde localement, explique : « *je pense que sur l'engagement des enfants au Secours populaire, ce serait vraiment leur permettre d'avoir un accès aux instances, un accès adapté aux instances.* »

En effet, pour la salariée chargée de la mise en mouvement des enfants au siège national de l'association, « *on est toujours dans une forme d'adaptation de cette participation de l'enfant. Elle n'est pas au même rythme que celle de l'adulte, mais elle n'est pas moindre en fait. C'est ce qu'on essaie de faire, c'est que même si on s'adapte au rythme de l'enfant, donc c'est-à-dire que il va être présent pendant un quart d'heure, une demi-heure, une heure, ça dépend des comités départementaux ou des réunions, il aura une fonction bien claire et ensuite sa parole va avoir un poids dans ce groupe-là. Ne serait-ce que sur une prise de décision sur le projet, une prise de décision d'inclure le témoignage dans le bilan d'activité, enfin voilà ce genre de choses.* »

Baptiste, 10 ans, interrogé sur l'âge à partir duquel un enfant pourrait selon lui participer à une réunion d'instance, explique ainsi : « *Je sais pas, au moins 11-12 ans, parce que il faut quand même avoir de l'intérêt aussi par rapport à la vie commune. Enfin, faut pas... pour le coup, là faut pas voter pour des trucs où on n'a pas encore peut-être d'expérience sur ces projets-là.* »

Pourtant, pour l'association nationale, aucun critère d'âge ne semble préconisé. Ainsi, nous pouvons lire dans la note interne intitulée « L'importance des enfants dans les instances », les informations suivantes : « Concernant son âge, nous vous laissons évaluer le degré de maturité de l'enfant. Cependant, nous vous préconisons un enfant sachant lire et écrire. En fonction, de ces facteurs vous estimerez le temps de sa participation. Un adulte (nommé parrain) sera désigné pour accompagner l'enfant lors de ces temps d'instance. Le parrain prendra soin de rappeler à l'enfant le fonctionnement du Secours populaire et de le sensibiliser à la vie des instances.⁴⁴ »

Pour Alain, enseignant à la retraite et secrétaire général de la fédération étudiée, les enfants auraient leur place dans les instances « *pour ce qui les concerne* ». Interrogé à ce sujet, il affirme

⁴⁴ Document interne, préparation des AG de comités 2021, « L'importance des enfants dans les instances »

ainsi : « qu'ils aient leur mot à dire quand on parle de village Copain du monde⁴⁵ ou d'action comme ça, moi ça me semble... Donc pour les points qui les touchent, je trouve que c'est important. Ouais, qu'ils ne sentent pas qu'une décision a été prise sans qu'on leur demande leur avis. Alors consultatif, délibératif, j'en sais rien, mais au moins qu'ils s'expriment s'il y a un sujet, un point précis qui les touche. Bah qu'est ce que vous en pensez ? On va pas prendre la décision à leur place alors que eux ils auraient peut-être une excellente idée parce que c'est à leur niveau donc ils savent peut être mieux que nous, on peut avoir des projections sur ce qu'ils ont envie, mais eux ils savent ce qu'ils ont envie. C'est complètement différent. Je trouve que ça pourrait être intéressant qu'ils puissent intervenir quand ils sont concernés. Ou alors qu'ils puissent présenter un projet. « Bah tiens, on a une idée mais on a besoin de vous », bah venez présenter votre projet, moi ça me semble tout à fait recevable. »

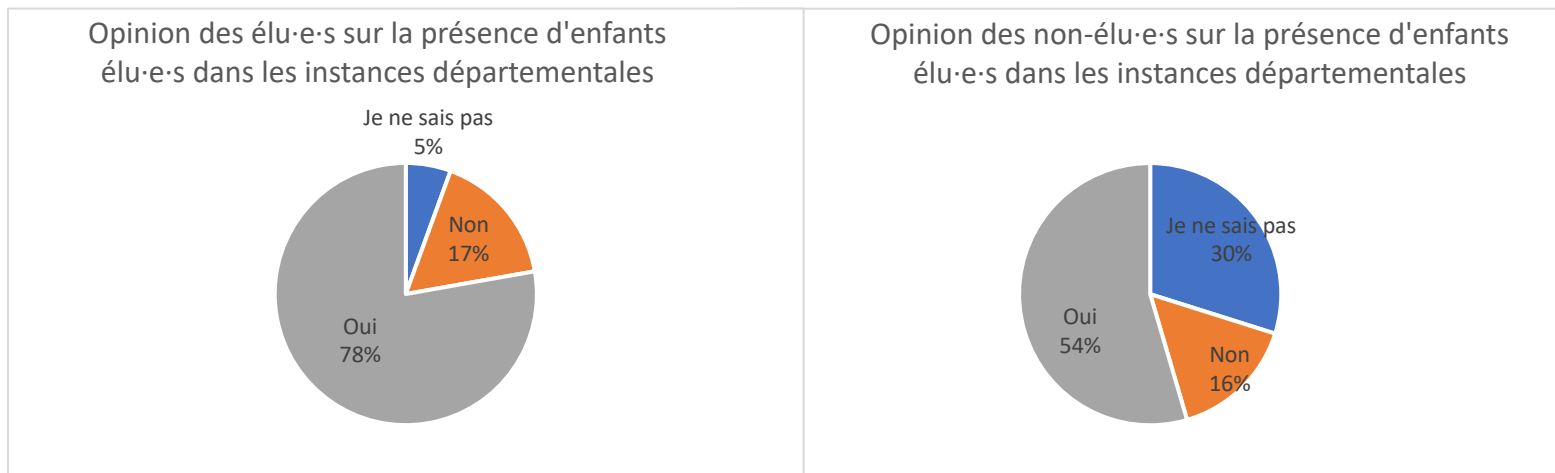
De même, également interrogée sur la place des enfants dans les instances, Sylvie, 66 ans, elle-même élue dans les instances départementales, affirme : « Ça ne me choquerait pas qu'ils y soient. Je suis pas sûre qu'ils ne s'ennuierait pas, c'est plutôt ça. Je pense que quand même, c'est pas très ludique quoi. Mais ça ne me choquerait pas. Donc c'est plutôt dans le fonctionnement. Je pense que ce serait pas forcément adapté. Voilà, mais que pour autant, ils y auraient leur place s'ils le souhaitent. Tout à fait. [...] Ils vont avoir des idées, des choses comme ça, mais globalement c'est quand même très... Ils vont pas être passionnés par tout ce qui se passe dans l'association. Il y a quand même des côtés un peu techniques, administratifs, des choses comme ça. Je suis pas sûre que les enfants, ils... et c'est pas tellement qu'ils n'aient pas leur place, mais ça les ennuerait quoi. »

De son côté, Charlotte, 20 ans, émet des réserves sur la volonté des élu·e·s au sein des instances d'accorder une véritable place adaptée à l'enfant, au-delà du simple fait de leur donner la possibilité d'y être élu·e·s : « Parmi les grands « Copain du monde », il y en a qui ont parfaitement la capacité de s'exprimer dans ces instances-là. Après, peut-être pas sur toute la journée et tout, ça peut être long mais je pense quand même que quand on accueille, même un grand de 12, 13, 14 ou 15 ans qui s'exprime bien, je pense qu'il faut quand même s'adapter à lui en lui laissant une place en fait, et je pense que c'est à l'instance de lui laisser une place que l'enfant pourra peut-être pas prendre de lui-même. Et je suis pas sûre que les instances aujourd'hui soient prêtes à laisser cette place-là aux jeunes. Donc si demain un enfant est élu, je suis pas sûre qu'il puisse y trouver sa place. » Elle ajoute également : « : Je suis pas sûre que les adultes aujourd'hui reconnaissent les enfants Copain du monde comme des bénévoles, j'allais dire un peu comme les adultes, en tout cas au même niveau d'égalité. Et du coup je pense pas qu'ils soient

⁴⁵ Séjour de vacances solidaire à destination d'enfants bénévoles et aidés par l'association ainsi que de délégations étrangères partenaires, axé sur l'interculturalité et la mise en pratique d'actions de solidarité

prêts à faire cette place pour les inviter jusqu'au plus haut rang des instances et vraiment de s'adapter à eux et aux contraintes qu'il y a quand on accueille un enfant. »

GRAPHIQUES 4 ET 5 : OPINIONS DES BÉNÉVOLES ÉLU·E·S ET NON-ÉLU·E·S SUR LA PRÉSENCE D'ENFANTS ÉLU·E·S AU SEIN DES INSTANCES DÉPARTEMENTALES



Pourtant, d'après les résultats du questionnaire adressé aux adultes, il apparaît que les bénévoles élu·e·s seraient plus favorables à l'élection d'enfants dans les instances (78%) que les bénévoles non-élu·e·s (54%).

4.2 Une participation déterminée par le regard des adultes

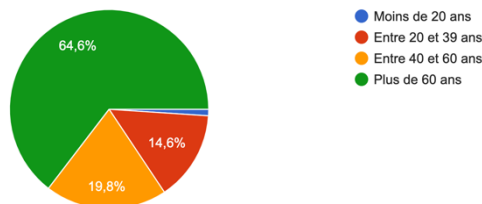
Comme le souligne le HCVA dans son rapport « Favoriser l'engagement des jeunes à l'école », « Permettre aux jeunes de s'engager, nécessite dans les associations existantes, de les accueillir, leur faire une place, accepter qu'ils aient des idées différentes, leur permettre d'expérimenter, leur faire confiance. S'ils se sentent exclus, confinés à des tâches pratiques sans intérêt si elles ne sont pas accompagnées d'activités ayant du sens, les jeunes ne reviendront pas dans l'association, et, au pire ne souhaiteront plus s'engager. » (HCVA, 2017, p.20) Les adultes bénévoles et, plus précisément, le regard qu'ils et elles portent sur l'engagement des enfants, semblent ainsi jouer un rôle déterminant sur la participation de ces derniers en tant que bénévoles dans les associations.

4.2.1 Âge ou maturité, une question centrale dans l'association

Alors que les retraité-e-s représentent une part très importante des bénévoles au Secours populaire, la question de l'âge et de la maturité des enfants qui s'engagent au sein de l'association apparaît comme centrale, à la fois pour les adultes et pour les enfants interrogé-e-s.

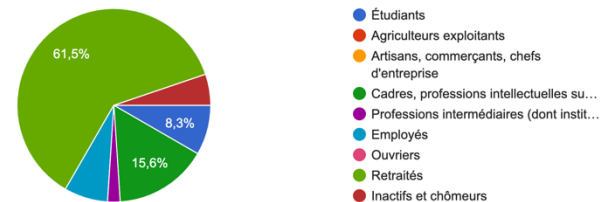
GRAPHIQUE 6 : ÂGE DES ADULTES INTERROGÉ-E-S

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?
96 réponses



GRAPHIQUE 7 : PCS DES ADULTES INTERROGÉ-E-S

Dans quelle catégorie socio-professionnelle vous situez-vous actuellement ?
96 réponses



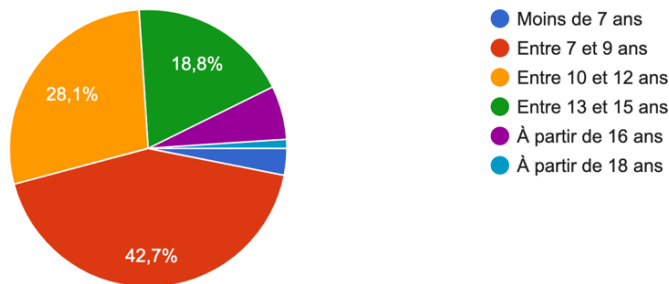
Parmi les 96 adultes bénévoles ayant répondu au questionnaire sur leurs représentations sur l'engagement des enfants au Secours populaire, 64,6% sont âgé-e-s de plus de 60 ans et 61,5% sont actuellement retraité-e-s. Ces données vont dans le sens de ce que montre Prouteau dans son état des lieux sur le bénévolat en France, en affirmant que « le bénévolat d'action sociale et caritative atteint son maximum chez les 55-75 ans. » (Prouteau, 2017, p.12)

Si ces adultes bénévoles ne sont que 3,1% à s'être engagé-e-s dans une association pour la première fois avant 16 ans (voir annexe n°8), ils et elles semblent, dans l'ensemble, plutôt favorables à l'accueil d'enfants bénévoles avant cet âge. 89,6% des répondant-e-s pensent en effet qu'un enfant ou un jeune est en capacité de faire du bénévolat avant l'âge de 16 ans.

GRAPHIQUE 8 : CAPACITÉ À FAIRE DU BÉNÉVOLAT SELON L'ÂGE DE L'ENFANT

Selon vous, à partir de quel âge est-on en capacité de faire du bénévolat ?

96 réponses



Cependant, les avis des adultes interrogé-e-s divergent sur l'âge à partir duquel un-e enfant ou un-e jeune est, selon elles et eux, en capacité de faire du bénévolat. Ainsi, tout comme pour les enfants interrogé-e-s, l'âge charnière semble être situé aux alentours de 7 ans. En effet, ils et elles ne sont que 6,3% à penser que cet âge minimal se situe avant 7 ans, contre 42,7% à penser qu'un-e enfant est en capacité de faire du bénévolat entre 7 et 9 ans.

Interrogée sur cette question, Marine, 13 ans, nous explique son point de vue : « *ben en fait, vers 7-8 ans, on peut faire du bénévolat mais c'est pas de la même manière, c'est pas que t'as pas les capacités mais c'est que t'es petit donc tu peux pas faire pareil que quand t'es plus grand et que t'es plus mature, et que quand bah t'es petit t'es moins mature mais tu peux quand même faire plein de choses, des collectes et tout, mais par exemple être animateur d'un groupe d'enfant sur une sortie quand t'as 7-8 ans, bah c'est plus difficile.* » Elle ajoute également : « *donc je dirais 7 ans pour certaines choses mais pas pour d'autres, parce que pour les collectes ça va très bien parce que c'est « mignon » mais y'a certaines choses ce serait un peu plus compliqué pour eux, comme les réunions nationales par exemple.* » Cet avis est partagé par Lou, 11 ans, qui explique : « *Je dirais 7 ans, parce que ma sœur elle a 7 ans, déjà des fois elle a du mal à suivre mais après y'a des actions où elle est super forte donc je dirais 7 ans, enfin non pour les réunions 8 ou 9 ans et pour les actions, plutôt 7 ans.* »

De son côté, Baptiste, 10 ans, témoigne de son expérience personnelle : « *Bah moi, j'ai commencé à 9 ans et pour être franc, à 9 ans, les réunions c'était un petit peu compliqué. Mais après, c'est aussi un*

mode de vie de faire des réunions de une heure ou une heure et demie et j'apprécie quand même les réunions parce que du coup on réfléchit ensemble et tout ça. Enfin, je pense qu'on peut commencer avant mais faut être préparé quoi, t'attaques pas direct avec une réunion de 1h30. Mais je dirais quand même à partir de 8 ans, 8-9 ans. »

Au niveau national, l'élue principale en charge du mouvement Copain du monde nous explique les raisons du choix de limiter l'accès aux réunions nationales aux enfants âgés de 10 à 15 ans : *« Le choix est arrivé au fur et à mesure de l'évolution du mouvement. C'est vraiment comme ça que c'est arrivé, ça a pas été un choix au départ. On s'est rendu compte au fur et à mesure des rencontres, au fur et à mesure des interventions, que les réunions c'était difficile pour des tout petits de suivre le rythme. C'est intense, un gamin de 7-8 ans, ça peut être compliqué, la fatigue, etc. Nous les premiers congrès qu'on a fait, les enfants dormaient à l'heure des ateliers. Donc voilà, il y a des décisions qui ont été prises, mais plutôt dans le souci du bien-être de l'enfant et de pas le retrouver dans une situation où en fait il est là, mais... Nous, on avait été vraiment se dire, vaut mieux qu'on aille sur un peu d'enfants plutôt que beaucoup d'enfants et auquel on va se retrouver confrontés à des difficultés de tenir la route sur 2 jours quoi, c'est long 2 jours. Mais en fédération, il peut y avoir plusieurs configurations. Mais arrivé au National, on est sur une délégation, c'est une représentation donc après le délégué ou le représentant de la fédération Copain du monde va avoir un rôle supplémentaire, c'est à dire de rendre compte. Donc voilà, c'est pour ça que la tranche d'âge, elle a évolué en même temps que le mouvement a évolué lui aussi. Ouais, en fait, il a grandi en même temps. »*

Les adultes interrogé·e·s au sein de la fédération étudiée semblent accorder davantage d'importance à la maturité individuelle de chaque enfant qu'à son âge, critère d'entrée dans l'engagement qui ne leur semble pas toujours pertinent. Ainsi, Charlotte explique : *« Quand je vois qu'à 8 ans ils sont capables d'animer un groupe d'enfants, je dirais pas de limite. Mais c'est vraiment à partir du moment où il met un sens, à partir du moment où il comprend ce qu'il y fait et donc du coup c'est vraiment le degré de maturité je pense, plus qu'un âge. [...] Après, ça peut être lié au caractère spécifique de l'enfant et je pense que tous les enfants de 8 ans ne sont pas capables d'animer un groupe, il faut quand même un degré de maturité pour y mettre un sens à ce qu'ils font, et je sais pas si les enfants de 6-7 ans peuvent l'avoir. »*

Pour Alain, 68 ans, secrétaire général de la fédération et ancien enseignant, l'âge *« dépend des enfants. Parce que tu vois, t'as des enfants qui vont se montrer autonomes plus tôt que d'autres. Alors c'est vrai que difficilement avant l'âge primaire quoi, quand même 6-7 ans, ça me semble... même 6 ans, les gamins, ils sont quand même des grands bébés à 6 ans. Ça me semble difficile avant de leur demander des choses comme ça quoi. Donc plutôt à partir de 7 ou 8 ans. J'ai vu quand même différentes classes à partir du CE2, là il commence à y avoir une réflexion plus personnelle. 6-7 ans, c'est quand même plus rare. Ouais,*

pour moi, le CE2 c'est une charnière, il y a un basculement chez les enfants. C'est là qu'il y a la personnalité qui commence à s'affirmer quand même plus, enfin globalement une ouverture, avec une conscience sur les autres plutôt que sur soi, plus précise. »

C'est également ce que pense Sylvie, 66 ans, qui témoigne à son tour : « Bah moi ce que j'ai vu, la motivation que j'ai vu de la plus petite qu'on a rencontré, qui avait 7 ans, moi je l'ai trouvée tout à fait apte à faire du bénévolat. Bien entendu, pas livrée à elle-même mais avec des adultes à côté, oui. » Selon Janine, bénévole depuis plus de 20 ans, « avant 7-8 ans, c'est compliqué. Et déjà même à partir de 7-8 ans, il faut des enfants quand même assez débrouillards, assez autonomes. » Elle explique ainsi : « pour moi, c'est pas un critère d'âge mais plutôt d'autonomie et de compréhension, parce que tu peux avoir un gamin de 10 ans qui n'est pas du tout autonome et pas du tout capable de comprendre ce qu'il fait. Donc la maturité plus que l'âge, ouais. »

De son côté, Lucas, 24 ans, animateur, pense que « pour pouvoir faire du bénévolat, il faut que l'enfant soit en capacité cognitive d'être dans l'interaction vis-à-vis des autres, c'est plus sur les alentours de 6 ans. En fait, avant 6 ans, l'enfant, il est surtout centré sur lui-même, sur ses propres besoins, donc ça va être compliqué de 1), de lui faire faire des choses pour d'autres, pour autrui, et de 2), qu'il y ait un sens derrière. Pour l'enfant à partir de 6 ans, là ça commence pour moi à être possible parce qu'ils ont les capacités cognitives de comprendre qu'il y a d'autres individus qui... Il y a de la coopération, ils jouent ensemble et du coup pour moi, ça c'est un prérequis en fait. Mais à partir de là, il y a pas tellement d'autres prérequis pour moi parce que même s'ils comprennent pas tout, à partir du moment où ils savent qu'ils font une action, une bonne action ou en tout cas que ça a une conséquence, même une mauvaise hein. Finalement, à partir du moment où ils comprennent que ça peut avoir une conséquence sur l'autre, c'est suffisant pour pouvoir faire des actions selon moi. »

Pour le secrétaire général de la fédération, « Copain du monde c'est l'avenir de notre association. Il n'y a pas que et c'est bien de voir et de montrer qu'il n'y a pas que des retraités, c'est important pour l'image, puis pour l'association elle-même quoi. »

Pourtant, cette question de l'âge semble assez peu se poser dans les autres associations qui sont encore très rares à permettre la participation d'enfants en tant que bénévoles. Ainsi, pour Marine, 13 ans, s'il y a peu d'enfants engagé-e-s dans les associations, c'est « parce que souvent, instinctivement, on pense aux adultes, parce qu'ils sont grands, ils ont plus de responsabilités, enfin il y a plus d'adultes que d'enfants. Et puis il y a sûrement beaucoup d'enfants qui ne connaissent pas des associations avec des enfants, enfin par exemple le Secours populaire c'est très connu mais le mouvement Copain du monde, c'est pas connu du tout alors que pourtant on en parle. »

Le secrétaire général nous donne ainsi son point de vue sur cette problématique : « *Je pense qu'il doit déjà y avoir le mythe que, tant que t'es pas majeur, tu peux pas être bénévole. Je pense que ça c'est un premier frein. Puis il y a des règlements. Je vois par exemple en assemblée générale d'athlétisme, bah en dessous de 16 ans, ils peuvent pas voter, c'est les parents qui votent donc qu'est ce que tu veux dire après ? Bah tu peux être bénévole mais t'auras pas le droit de vote. Tu vois, je pense qu'il y a plein de... c'est pas fait pour. Je crois que tout simplement les associations, règlementairement, de façon habituelle, ben c'est pas adapté, elles n'attendent pas la présence des enfants. Historiquement, bah non c'est pas la place des enfants quoi, je pense. Je crois tout simplement, ça va pas plus loin. C'est une affaire de grands.* »

En effet, il apparaît également à travers notre étude que la participation des enfants, au Secours populaire tout comme dans d'autres contextes sur lesquels nous nous sommes appuyée dans la littérature scientifique, est parfois volontairement freinée par les adultes dans un objectif de protection de l'enfant.

4.2.2 Une participation parfois freinée par l'adulte pour protéger l'enfant

Selon la salariée en charge de la mise en mouvement des enfants au sein de l'Association nationale du Secours populaire, « *On a toujours cette tentative de regarder l'enfant comme quelque chose de fragile, comme un être dépendant uniquement.* »

En effet, comme le montrent Mona Paré et Diane Bé, « L'enfance est une notion façonnée par la société. Cette notion relative évolue à travers le temps et l'espace, et la place de l'enfant dans cette société est déterminée par les perceptions des adultes, notamment par rapport à la vision que ceux-ci ont des vulnérabilités de l'enfance. [...] Des chercheurs affirment que les enfants veulent être entendus et que les craintes des adultes quant aux répercussions négatives sur les enfants de leur propre participation sont souvent infondées. » (Paré & Bé, 2020, p.238)

C'est également ce que montre Isabelle Lacroix dans une revue de littérature internationale sur la participation collective des jeunes en protection de l'enfance dans laquelle elle constate que « la protection de l'enfant est plus importante que le droit du jeune à participer. Il y a une tension entre les intérêts immédiats de l'enfant et ses intérêts à long terme. (Biljeveld et al., 2014). » (Lacroix, 2016, p.21).

En effet, dans les réponses obtenues par le biais de notre questionnaire anonyme à destination des bénévoles, cette tendance à la protection des enfants, considéré-e-s par les adultes comme des êtres vulnérables qui ne doivent pas être confronté-e-s à la pauvreté, se confirme. Ainsi, à la question ouverte « Si vous pensez que les enfants n'ont pas leur place en tant que bénévoles, pouvez-vous expliquer

pourquoi ? », plusieurs bénévoles expriment leur point de vue : « *pas la maturité, ni le recul suffisant* », « *adolescents à partir de 16 ans oui, mais pas des jeunes enfants, ils auront tout le temps de voir la misère. Comment les enfants voient les choses ???* », « *ce n'est pas leur place* » ou encore « *ça me met mal à l'aise de penser que des enfants peuvent se trouver dans ce milieu de bénévolat* ».

Charlotte, 20 ans, témoigne ainsi de son expérience au sein de l'association : « *Alors moi j'ai entendu des personnes qui émettaient des réserves sur est-ce que c'est le rôle des enfants d'aller collecter de l'argent ? Est-ce que c'est pas « dangereux », entre guillemets parce que c'est le mot qui était le plus utilisé, de confronter les enfants si jeunes à la pauvreté ?* »

En effet, cette question de la collecte, au cœur des activités de l'association, lorsqu'elle est pratiquée par des enfants, qu'elle soit financière ou matérielle, ne semble pas faire l'unanimité pour les bénévoles du Secours populaire. L'élue au Bureau National en charge du mouvement Copain du monde nous explique ainsi : « *Je suis sûre qu'aujourd'hui, il y a encore des adultes qui sont là-dedans, qui pensent qu'on se sert des enfants pour collecter parce qu'ils ont une approche un peu sur l'affect, que c'est pas à un enfant de faire ça.* » Pourtant, « *les enfants ils expliquent aux personnes, ils font en amont un travail sur l'argumentaire avant d'aller collecter, ils créent des petites fiches qu'ils donnent aux personnes qui sont sollicitées sur pourquoi ils sont là et pourquoi on a besoin de collecter. Donc on n'a jamais eu de problème, les gens n'ont pas plus peur de nous dire non parce que c'est des enfants.* »

Sur ce point, Janine ajoute également que « *ça peut choquer des gens d'utiliser des enfants pour les collectes ou pour vendre des choses comme des tickets de tombola, donc je pense que si on explique aux gens ce que c'est le mouvement Copain du monde ça peut passer mais sinon c'est un peu...* »

De son côté, Charlotte ajoute ainsi que les raisons invoquées par les bénévoles défavorables à cette participation des enfants sont toujours axées sur la protection de l'enfant : « *parce que ces bénévoles avaient l'impression qu'on mettait les enfants en danger finalement, émotionnellement en tout cas, qu'on les mettait en danger en les confrontant à ça. Mais c'est pas un point de vue que je partage parce que je pense que la pauvreté, ils la voient quand ils se baladent dans la rue, ils la voient, voilà, et je pense que justement on va d'autant plus les protéger en leur montrant qu'ils peuvent agir, et que c'est pas forcément une fatalité. Enfin en tout cas qu'ils peuvent agir comme ça. Je trouve ça important. Et sur la collecte d'argent, je trouve que c'est important de leur montrer que bah oui, on peut faire des choses mais que les choses n'arrivent pas en claquant des doigts et que pour faire une action, il faut souvent passer par une collecte.* »

En effet, comme le montre Isabelle Lacroix dans le secteur différent de la protection de l'enfance, « Les raisons données sont toujours la vulnérabilité de ces jeunes. Ainsi, selon Murray, ces raisons données

« suggèrent une adhésion au modèle protectionniste plus qu'à un modèle de l'enfant en tant que citoyen avec des droits » (2005, p.61, traduction libre). » (Lacroix, 2016, p.21). Cependant, « Comme l'ont bien montré Jennifer Dupuis et Varda Mann-Feder, l'ironie de la chose c'est que ces jeunes « sont privés d'une voix parce qu'ils sont perçus comme vulnérables, mais leur incapacité à exercer un degré de contrôle sur leur propre vie les rend plus vulnérables (Dumbrill, 2005) » (2013, p.375, traduction libre). » (Lacroix, 2016, p.21).

C'est en ce sens que le Bureau National du Secours populaire français réaffirmait très récemment, à l'occasion de la publication d'une étude réalisée sur l'utilité sociétale des Villages Copain du monde, son point de vue sur la participation des enfants au sein de l'association : « *Non, nous n'exploitons pas les enfants, ne déformons pas leurs propos. Nous leur offrons un espace d'échanges, de libre parole, de co-construction, de coopération et d'interaction entre enfants et adultes ? Le SPF leur permet de vivre au mieux leur droit de s'associer et de s'exprimer.*⁴⁶ »

4.2.3 Un engagement le plus souvent permis et encouragé par les adultes interrogés

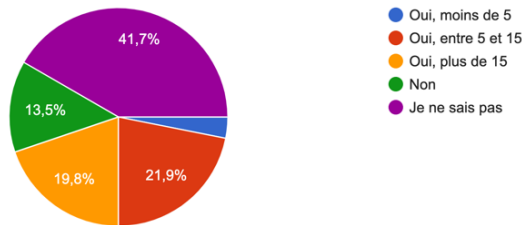
Alain, secrétaire général de la fédération étudiée, plutôt que de parler de réticence des adultes bénévoles face à l'engagement des enfants, qualifierait davantage la situation d'indifférence liée à la méconnaissance du mouvement Copain du monde. Il explique ainsi : « *Complètement réticents, j'en ai pas entendu, mais un peu perplexe, ouais. On parle pas beaucoup, on n'en parle pas, non. J'ai pas beaucoup d'échange là-dessus. Je crois que les gens sont plus dans l'ignorance que dans le rejet. Ouais, c'est considéré un petit peu comme un club d'enfants, quoi, un truc du secours populaire, mais je suis pas sûr que ça intéresse beaucoup de gens. Du coup, c'est plus vu comme un club d'enfants mais pas des enfants bénévoles. Parce qu'ils ne sont pas perçus comme ayant le même rôle que les adultes.* »

Ainsi, pour la salariée en charge du mouvement Copain du monde au niveau national, « *l'adulte, c'est une fois qu'il va avoir été confronté à l'enfant qui réfléchit, l'enfant qui débat, l'enfant qui met en pratique un projet qu'il avait en tête, qui va être à ses côtés de façon hyper active et bienveillante avec les SDF et cetera. Une fois qu'on est confronté à ça, on est obligé d'avoir un regard qui change. On ne peut pas conserver le même regard.* »

⁴⁶ Document interne, *Échos des instances*, N°3 « Bureau national du 1^{er} février 2022 », 10/03/2022

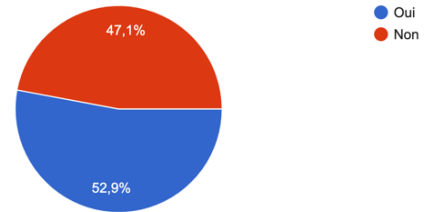
GRAPHIQUE 9 : PRÉSENCE D'ENFANTS BÉNÉVOLES

Y a-t-il des enfants bénévoles au sein de votre comité / antenne ?
96 réponses



GRAPHIQUE 10 : RENCONTRE AVEC LES ENFANTS

Si oui, les avez-vous déjà rencontrés ?
68 réponses



Il apparaît à travers les résultats du questionnaire, que le mouvement est effectivement assez peu connu des bénévoles interrogé-e-s. Ainsi, ils et elles sont 41,7% à ne pas savoir si des enfants sont bénévoles au sein de l'antenne ou du comité au sein duquel ils et elles exercent leur activité bénévole.

De plus, parmi celles et ceux qui affirment qu'il y a des enfants bénévoles au sein de leur comité ou antenne, ils et elles ne sont que 52,9% à les avoir déjà rencontré-e-s. Ils et elles ne sont par ailleurs que 33,3% à avoir déjà participé à une action de solidarité en présence et/ou organisée par des enfants bénévoles. Enfin, 48,9% des répondant-e-s pensent que la fédération départementale ne communique pas suffisamment (40,6%) ou pas du tout (8,3%) au sujet du mouvement Copain du monde. (voir annexe n°8)

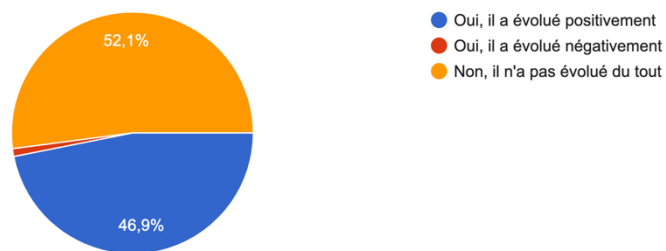
Développé au sein de la fédération étudiée depuis quelques années seulement, le mouvement n'a pas encore convaincu, ou simplement rencontré, l'ensemble des bénévoles interrogé-e-s. Janine, engagée depuis plus de 20 ans, témoigne en ce sens de son expérience personnelle au sein de l'association : « *J'ai mis énormément de temps à comprendre l'intérêt de ce mouvement, j'en voyais pas du tout l'intérêt parce que la façon dont c'était fait et présenté pour moi, ça n'avait pas de... je sais pas, ça représentait rien. Et après, quand le mouvement a été vraiment pris en charge par une bénévole aguerrie, j'ai compris. Et puis je suis allée à plusieurs manifestations, j'ai participé à différentes choses et maintenant j'ai un avis plutôt positif sur ce mouvement. [...] Je crois que ça faisait partie un peu des choses... pas obligatoires, mais comme les campagnes. Enfin je pense que c'était une préconisation nationale, mais j'avoue que j'ai pas tellement d'avis sur la façon dont c'est arrivé dans la fédération. Mais ça a été très longtemps quelque chose de complètement marginal qui n'intéressait personne.* »

Sylvie, bénévole depuis 16 ans et formatrice à l'institut de formation national du Secours populaire, témoigne également à son tour : « *J'avoue que, il y a 10 ans, on m'aurait parlé de ça, je savais pas que les enfants pouvaient être bénévoles. Je savais pas que c'était possible légalement. Mais dès que j'ai vu ce qui se faisait... Et maintenant, je sais que lors de mes formations, je suis très très fière de dire qu'on est une des seules associations à proposer une telle implication des enfants dans l'association. On va dire que je suis plutôt convertie. Ouais, bien convaincue.* »

GRAPHIQUE 11 : ÉVOLUTION DE L'AVIS SUR LE BÉNÉVOLAT DES ENFANTS

Votre avis sur le bénévolat des enfants a-t-il évolué au fil de votre expérience / de vos rencontres au sein de l'association ?

96 réponses



La rencontre, de près ou de loin, avec le mouvement Copain du monde semble avoir un impact fort sur l'avis des adultes bénévoles sur l'engagement des enfants. Et effet, 46,9% des répondant-e-s affirment que leur avis a évolué au fil de leur expérience ou de leurs rencontres au sein de l'association.

Ainsi, interrogé-e-s sur les raisons de cette évolution, ces bénévoles sélectionnent en premier lieu la « rencontre et échange avec le/la référent-e Copain du monde de la fédération » (56,1%), puis la « rencontre et échange avec des enfants bénévoles » (43,9%) et la « participation à une action commune ou organisée par des enfants bénévoles » (41,5%), largement devant l' « échange à ce sujet dans le cadre de réunions d'instances départementales » (14,6%) et l' « échange à ce sujet dans le cadre de rencontres ou de réunions nationales » (14,6%). (voir annexe n°8)

Thierry, 73 ans, bénévole depuis 8 ans, se rappelle ainsi de la première fois qu'il a entendu parler du mouvement Copain du monde, dans une réunion d'instance départementale : « *Objectivement, c'était très dogmatique quoi. Enfin tu vois, c'était pas attrayant, c'était... « bon, ça, ça existe ». Ils lisaient leur papier, que j'ai toujours, en expliquant Copain du monde, mais il y avait rien de fun. Non, c'était vraiment comme un rapport de police, quoi. Les « Copain du monde » existent, on fait telle ou telle chose, mais enfin il y avait rien d'attrayant. Enfin tu vois, bon, t'as l'impression si je puis dire, qu'en tant qu'adulte, ça t'intéressait pas, enfin ça te concernait pas, tu vois. C'est ça que moi, j'avais senti que en tant qu'adulte, j'étais pas concerné, que ça concernait les enfants, que j'avais rien à foutre là-dedans.* » C'est également la participation à des actions de solidarité organisées par les enfants qui l'a convaincu de l'intérêt de ce mouvement. Thierry affirme ainsi : « *moi je pense que tout peut être fait par des enfants, même distribuer des vêtements, y compris être au contact des personnes accueillies. Je vois pas une activité ici, à part la comptabilité, où les enfants ne pourraient pas être.* »

Pour le secrétaire général de la fédération, interrogé sur les dispositions mises en place pour l'association pour faciliter l'engagement des enfants, « *quand tu sais pas que ça existe ou que tu sais pas bien en quoi ça consiste, c'est pas facile. C'est vraiment à eux de s'imposer, vraiment de dire on existe, on*

est là, on fait ça. Et puis vraiment qu'est-ce que vous faites pour nous ? Je crois que c'est à travers des choses concrètes, des projets... Je pense que ce serait pas mal que les enfants viennent argumenter, parce qu'ils sont capables de le faire, viennent défendre un projet, pour demander un financement par exemple, que ce soit dans le compte-rendu d'un comité départemental. Déjà, ça donnerait des idées aux comités « tiens, on peut faire ça, peut-être qu'on va trouver des gamins », puis ça va enclencher une dynamique. Il faut forcer la porte quoi. Je crois que c'est ça, et la porte ne se fermera pas. [...] Après, leur place sera acquise, mais dans un premier temps, je crois qu'il faut tambouriner. »

Selon Charlotte, 20 ans, les enfants bénévoles ont un rôle important au sein de l'association : *« dans le dynamisme d'action, ils bougent certaines choses, ils font des trucs nouveaux, tout ça. J'ai l'impression que ça apporte beaucoup à la fédération là-dessus. »* C'est également ce que pense Janine, 68 ans, qui explique : *« Vraiment, je pense que les enfants ont toute leur place pour donner leur avis et j'avoue que ça m'a paru intéressant parce que il y a certaines choses que les enfants décident de faire, sur lesquelles sur le coup, on n'est pas en phase avec eux parce que ça nous paraît pas correspondre. Et en fait, quand les enfants l'expliquent, on comprend très bien. Un tout petit exemple : le fait de ne plus genrer les cadeaux de Noël qu'on distribue, sur le coup, ça m'a paru compliqué. Et puis en fait, c'est pas compliqué du tout et ils ont raison, ça nous fait avancer aussi dans la perception des choses, ils nous apportent aussi un point de vue intéressant. [...] C'est vraiment utile pour avoir un avis à hauteur d'enfants. Parce que nous, on est beaucoup de bénévoles âgés quand même. Et je pense que, avoir un avis à hauteur d'enfants, c'est intéressant d'avoir leur vision des choses, la façon dont ils veulent organiser les choses, donc ça peut qu'apporter des choses positives. »*

D'après les résultats de notre questionnaire, 30,5% des adultes interrogé·e·s pensent ainsi que la place accordée aux enfants dans leur comité ou antenne est insuffisante. (voir annexe n°8)

Dans l'ensemble, les adultes bénévoles semblent donc plutôt favorables au développement du bénévolat pratiqué par les enfants, particulièrement pour celles et ceux qui ont expérimenté des actions de solidarité aux côtés des enfants : *« J'étais agréablement surprise de voir qu'un enfant, même très jeune, peut avoir lui-même l'envie, les idées et la joie d'être bénévole. C'est un très bel exemple pour la future génération : tout le monde peut le faire. », « C'est surtout en me rendant compte de la motivation, de la sincérité, de l'implication et du sérieux des enfants dans la réalisation de leurs actions que j'ai réalisé que, bien accompagnés, ils ont une place à part entière dans les actions du SPF », « Les enfants Copain du monde ont une place essentielle au sein du Secours populaire »⁴⁷.*

⁴⁷ Réponses anonymes obtenues via le questionnaire à destination des adultes à la question ouverte finale « Souhaitez-vous apporter des précisions à ce sujet ? »

Pour autant, comme le souligne le HCFEA, « leur besoin d'autonomie n'exclut pas la présence d'adultes à leurs côtés, mais sous forme de soutien « invisible » ou de régulateur éventuel. » (HCFEA, 2018, p.83). Il s'agit pour des adultes de confiance de se positionner « en accompagnateur » et d'aider « les jeunes à ouvrir les portes des possibles » (HCFEA, 2018, p.84).

Pour le secrétaire général de la fédération, « *on doit les considérer comme des bénévoles à part entière mais ce sont des enfants, on ne peut pas non plus attendre d'eux la même chose que des bénévoles adultes ou leur confier les mêmes responsabilités. Tu vois, ça reste des enfants. Donc, avec aussi, nous, notre responsabilité d'adulte. Mais moi, ça n'empêche que dans un échange, pour moi, j'échange d'individus à individus, je suis pas là en vieux singe et puis toi t'es qu'une gamine quoi. On peut avoir un échange à égalité.* »

Pour Charlotte, « *le fait qu'il y ait un groupe spécifique enfants facilite l'engagement parce que ça reste des enfants, ils ont pas forcément les mêmes envies, pas vraiment les mêmes capacités, les mêmes besoins que les adultes et du coup je pense que c'est bien qu'ils fassent partie d'un groupe avec leurs pairs. Sans que ça les empêche de participer ponctuellement à des trucs avec des adultes, mais que vraiment le fait qu'ils soient enfants soit pris en compte, et je pense que c'est ce qui est fait dans notre fédération actuellement.* »

En effet, pour l'ensemble des enfants interrogé-e-s, le fait de pouvoir se retrouver entre enfants et pas uniquement sur des actions communes déjà existantes telles que la participation à des permanences d'accueil du public, tout comme l'accompagnement par des animateur.trices spécifiquement dédié-e-s au mouvement Copain du monde ayant un rôle de « guide » pour la construction de leurs projets de solidarité, apparaissent comme des conditions nécessaires à leur engagement. C'est ce que souligne le rapport du HCVA en affirmant que « même si les jeunes souhaitent qu'on leur fasse confiance notamment en leur laissant suffisamment d'autonomie, ils sont toutefois demandeurs d'être accompagnés dans leur démarche. » (HCVA, 2017, p.10)

Au-delà de ces constats, il apparait à travers notre étude que l'engagement bénévole, pour les enfants qui l'expérimentent, présente de nombreux effets bénéfiques.

4.3 De nombreux effets bénéfiques de l'engagement

« Pour chacun de nous, être au Congrès a apporté quelque chose : se sentir important, devenir mature, rencontrer de nouveaux amis, apprendre que nous avons une très grande place dans l'association, avoir de nouvelles opinions, être plus ouverts pour ne pas juger les autres. » (Les enfants « Copain du monde » délégué-e-s au congrès national à Bordeaux, 2017)

Enfants et adultes interrogé-e-s dans le cadre de cette étude semblent unanimes pour affirmer que les effets bénéfiques de l'engagement sont nombreux pour les enfants qui l'expérimentent.

4.3.1 Une prise de conscience de son pouvoir d'agir

A travers les différents entretiens menés, il apparaît que le développement du pouvoir d'agir des enfants qui s'engagent, défini par Yann Le Bossé comme « un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la communauté à laquelle ils s'identifient » (Jouffray, 2018, p.18), est l'un des principaux effets bénéfiques identifiés.

Pour la salariée nationale en charge du mouvement Copain du monde, *« le simple fait d'accueillir les enfants et de les questionner sur la solidarité, développe déjà chez eux une conscience du monde qui les entoure, une capacité à réfléchir et à formuler des idées, des solutions pour apporter en tous les cas leur contribution. Dans la ville, dans la cité, dans leur école aussi, il y a différents environnements où ils peuvent agir, et même à l'international, c'est aussi une pratique au sein de Copain du monde très répandue. »* Elle ajoute également : *« Et je dirais aussi qu'il y a aussi tout un pan de développement personnel qui va se développer, je vais gagner en assurance, je vais gagner en confiance en moi, confiance en mes capacités, en la possibilité de pouvoir conduire un projet avec autrui. Et aussi je vais pouvoir à terme, développer mon pouvoir d'agir en fait. J'ai un pouvoir d'agir intérieurement, il se manifeste et du coup voilà, je me développe personnellement, je gagne en confiance, je me sens capable de faire aussi d'autres choses. »*

En effet, pour Lucas, animateur bénévole, *« ces enfants-là, ils vont monter en compétences, ils vont grandir. Enfin je veux dire c'est génial pour des enfants de pouvoir discuter de ce qu'ils font, de comprendre qu'ils ont les moyens, et notamment pour des enfants de quartiers populaires, cette notion d'agir, d'avoir le pouvoir d'agir socialement, collectivement et individuellement. Ça paraît inconcevable je pense. Alors que ces enfants, ils intègrent très tôt qu'ils ont les capacités de faire des choses et de voir ce que ça peut donner en termes de conséquence, de voir une famille qui repart avec des jouets qu'ils ont collectés par exemple. Bah ils le voient, ils le comprennent, c'est concret. »*

Pour Sylvie, cette expérience a un impact sur les enfants en termes de « *sociabilisation, d'ouverture d'esprit, de tolérance, puisque c'est quand même une des valeurs de l'association, de respect des autres, de... Puis c'est aussi se rendre compte qu'il y a des gens qui vivent dans des situations difficiles. Et puis après comprendre par exemple tous les gens qui viennent. Qu'est ce qui se passe dans leur pays ? Moi, je trouve que c'est important comme ouverture.* » Ainsi, il s'agirait à la fois pour les enfants de prendre conscience des difficultés vécues par les autres, et de se rendre compte qu'ils peuvent agir sur ces inégalités à leur niveau en ne considérant pas la pauvreté comme une fatalité. Pour Sylvie, il s'agit de « *comprendre que le monde est complexe et qu'on peut aussi faire changer des choses, on peut vouloir aider avec la solidarité, mais on peut aussi vouloir essayer de changer un peu le monde quoi. [...] Ça veut dire que, si on en parle, si on apprend des choses, on va peut-être au quotidien, déjà, agir différemment et dans l'avenir aussi.* »

Selon Lucas, pour les enfants aidé-e-s par l'association, l'engagement constitue « *déjà la possibilité de reprendre peut-être le contrôle, de savoir qu'ils ne sont pas simplement bénéficiaires mais qu'ils peuvent aussi agir vis-à-vis d'autres personnes. Il y a ce côté de solidarité, de coopération et surtout de contrôle, de reprendre le contrôle, c'est à dire qu'on n'est pas simplement bénéficiaire. On est aussi en capacité de, et ça, c'est hyper important, notamment en termes de dignité pour les personnes qui bénéficient de ça.* »

En ce sens, la salariée de l'Association nationale en charge de Copain du monde, partage des témoignages de jeunes en difficulté qui sont passés par le mouvement : « *moi j'ai en tête des parcours de jeunes aujourd'hui qui vont me dire « bah voilà le Secours populaire m'a aidé, être dans Copain du monde ça m'a vraiment permis de me révéler, de sortir de la situation dans laquelle j'étais, et aujourd'hui j'ai envie de leur redonner ». Voilà, et ça c'est hyper important, c'est capital. Alors oui, on va pas aider tous les enfants en difficulté, mais peut être... Ouais, j'ai envie de dire ce mot, même si c'est un mot qui est un peu fort, mais on peut être une occasion de résilience pour certains enfants.* » L'élue nationale en charge du mouvement témoigne également en ce sens : « *Dans notre fédération, on avait une population qui était précaire. Donc c'est vrai que beaucoup d'enfants venaient de situation de précarité, mais ils se sentaient différents quand ils étaient « Copain du monde ». Ils passaient de « enfants qui étaient en difficulté », qui étaient aidés par le Secours populaire, à des enfants qui agissaient. Et du coup, on voyait bien même leur posture qui était différente puisqu'ils n'étaient pas dans cette posture de « j'ai besoin d'aide ». »*

En effet, Maryam, 11 ans, aidée par l'association, affirme qu'être bénévole lui « *a appris à aider, à partager, à faire du bien aux autres* ». Interrogée sur ce que lui a personnellement apporté cet engagement, elle souligne effectivement l'importance de « *pouvoir aussi participer à aider* ». C'est

notamment ce que montrent les travaux de Hamidi qui mettent en avant l'importance pour les personnes aidées « de reprendre l'initiative », « de redevenir ceux qui donnent ». (Hamidi, 2002, p.162).

4.3.2 Une opportunité de développement des compétences psychosociales

D'après le rapport d'étude de l'INJEP sur les conseils de jeunes, espaces de participation avec lesquels l'engagement associatif partage de nombreuses similitudes, « L'expérience dans un conseil de jeunes est un atout en termes d'acquisition de compétences. Elle vient donc renforcer un capital culturel, individuel et familial préexistant, en permettant aux jeunes d'acquérir des capacités d'éloquence, de montage et de gestion de projet, de travail en équipe, mais aussi des connaissances générales et techniques sur des domaines importants pour la collectivité. Tout cela renforce la confiance des jeunes en leurs capacités et certain-e-s le considèrent comme un atout pour leur avenir professionnel. » (Tucci et al., 2021, p.46)

C'est également ce que soulignent les enfants interrogé-e-s dans le cadre de cette étude qui partagent à l'unanimité « l'impression d'avoir appris des choses » : « *Ça m'apprend à être solidaire, ça me fait rencontrer d'autres personnes* », « *J'apprends beaucoup de choses, j'apprends par exemple à collecter et à prendre la parole en public, ça pourrait me servir à l'école* », « *Ça m'apprend à être responsable, à avoir le choix des autres et à écouter les autres aussi* » ou encore « *J'ai l'impression d'apprendre des choses, ça m'apporte de la confiance en moi, des découvertes d'activités* ».

Pour Charlotte, cette expérience ne peut qu'être bénéfique pour les enfants parce que « *c'est quand même pas tous les enfants qui, à 12-13 ans, ont déjà des capacités en méthodologie de projet, en animation d'un groupe, qui connaissent déjà des petites techniques d'animation. Tout ça, je pense que beaucoup d'adultes n'ont pas, et je pense qu'ils en tirent ou en tireront un bénéfice assez important.* » Pour Marine, 13 ans, « *les points positifs c'est que on peut prendre confiance en soi comme quand on va parler aux collectes, que on rencontre de nouvelles personnes, on se crée de nouveaux points de vue de la société. [...] Parce que ça ouvre des portes pour plus tard, ça apporte la confiance, ça apporte l'amitié, les rencontres et savoir aider les gens, enfin ça ouvre plusieurs qualités, et se dire que certains doivent être reconnaissants des « Copain du monde » parce qu'on les a aidés.* »

D'après le HCFEA, « Cela élargit le réseau de sociabilité des adolescents et des enfants, notamment entre des groupes de populations, offrant plus de mixité sociale, de genre et d'âge. La responsabilisation

des jeunes dans le pilotage de projet les amène à mieux connaître leur environnement. Par ailleurs, de nombreux jeunes découvrent leur voie future lors de ces expériences. La qualité des relations tissées et la possibilité d'agir et de s'engager permet de se projeter. » (HCFEA, 2021, p.83)

En effet, d'après la salariée chargée de la mise en mouvement des enfants au niveau national, « *Pour l'enfant, il y a des compétences pratiques, des compétences personnelles qui vont se développer. On acquiert aussi le savoir-être et le savoir-faire finalement qu'il y a à l'intérieur du monde associatif, et ce sont des compétences qui aujourd'hui ont été reconnues de toutes les façons dans certains parcours, même universitaires et qui sont hyper intéressantes pour l'avenir.* »

Ainsi, interrogée sur l'utilité ultérieure de ces compétences développées par les enfants, Charlotte affirme : « *mais même la capacité à s'exprimer dans un groupe, plein de trucs qui sont assez impressionnants quand même quand on les voit. Je pense que oui, c'est sûr que ça va servir plus tard, dans le cadre du parcours scolaire, professionnel, associatif. Enfin, même dans la confiance en soi. Enfin vraiment, à titre très personnel, dans la confiance en soi que ça peut apporter, de se dire qu'on a les capacités de parler devant un groupe, qu'on a déjà monté des projets, qu'on a déjà eu des retours positifs de gens à destination de qui étaient les projets. Enfin, je pense que dans la construction de soi, enfin, même intellectuellement dans la compréhension du monde, c'est vraiment intéressant pour eux.* »

Pour Lucas, animateur, les apports sont effectivement nombreux « *en termes de réflexion, en termes d'action collective, de pouvoir discuter ensemble de ce qu'on va faire. En fait, ça va pas être forcément des compétences telles que savoir argumenter et cetera, mais plus de l'ordre du savoir être, collectivement, comment prendre des décisions, comment aller voir un adulte, un autre enfant qu'on connaît pas pour lui proposer quelque chose. Bah en fait, c'est pas quelque chose de si facile que ça et moi je connais plein d'étudiants, lors de leur premier job où il faut avoir contact avec des adultes ou autres, ne serait-ce que donner des feuilles en fait à une sortie de métro, bah c'est hyper flippant quoi. Ou parler à un amphithéâtre, alors c'est pas ce que font les « Copain du monde » mais voilà, parler en public, c'est quand même quelque chose qui s'acquiert très tardivement pour certaines personnes, et très souvent, il y a un moment dans la vie où t'es obligé de parler en public, et plus tôt tu seras habitué et que t'auras vu ça fréquemment, et plus tôt, ça va être un plus pour tout, pour la personne dans sa vie de tous les jours.* » En ce sens, Janine ajoute de son côté : « *Quand on voit les enfants s'adresser aux adultes, ça leur donne quand même une certaine aisance et ça, c'est vrai que ce soit l'oral ou l'écrit, parce qu'ils font aussi des choses écrites. Je pense que c'est très utile.* »

Pour le secrétaire général, qui a notamment participé à une rencontre nationale des enfants Copain du monde de nombreuses fédérations, il s'agit d'une occasion « *d'apprentissage de la discussion,*

de l'écoute, de la démocratie, de la formation personnelle du développement de soi, et des tas de compétences. » Il nous explique également : « En plus, en discutant avec d'autres référents, ils m'ont dit « mais on a des enfants, ça les a complètement sortis de leur timidité » et ça, c'est des enfants qui se sont épanouis personnellement et scolairement. Donc c'est extraordinaire par l'ouverture, par l'échange, par la discussion, l'écoute, la pratique du débat, enfin, c'est énorme pour eux. »

4.3.3 Un apprentissage de la citoyenneté « en action »

Pour Lucas, animateur bénévole, être un enfant « Copain du monde », « C'est être un enfant à qui on donne la possibilité de grandir. Et de prendre des responsabilités sans pour autant que tout repose sur eux, parce que ça reste des enfants, mais en tout cas faire en sorte qu'ils puissent prendre part dans la société en tant qu'acteurs, et pas simplement « Je suis un enfant et je me soucierai de ce qui se passe dans le monde à mes 18 ans », c'est vraiment prendre place dès maintenant en fonction de leurs capacités et de leurs possibilités de compréhension du monde, mais leur donner une façon d'agir dès maintenant parce que, en fait, ils sont déjà en capacité d'agir. »

Ainsi, selon lui, cette expérience d'engagement peut avoir un fort impact en termes de « formation du citoyen », pour les enfants qui la vivent : « On réfléchit à ce qu'on fait, on le fait et on voit les résultats à la fin. Donc c'est prendre conscience de notre place dans la société et de ce qu'on est en capacité de faire. Et en fait, t'as des adultes aujourd'hui qui pensent qu'ils sont pas légitimes de faire telle ou telle chose, de participer à telle ou telle réunion, à tel comité de quartier ou autre, ou de s'engager dans telle ou telle asso. » Il y aurait donc un fort enjeu en matière d'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience bénévole.

C'est également ce que montrent Greissler, Lacroix et Morissette dans leur ouvrage collectif sur l'engagement des jeunes « en difficulté ». Ainsi, elles affirment que « outre les apports pour la construction identitaire, les jeunes rencontrés ont évoqué des retombées personnelles ayant un effet direct et immédiat sur leur apprentissage de la citoyenneté. L'implication au sein de comités, par exemple, permet à certains de faire des apprentissages, notamment sur les processus de prises de décisions et le fonctionnement d'un conseil d'administration, d'organisations militantes ou de la société en général. » (2020, p.198). Charlotte, bénévole interrogée, évoque ainsi l'enjeu de « favoriser l'engagement politique » futur des enfants. De son côté, Lucas nous invite à penser le bénévolat comme « source d'engagement pour plus tard ».

D'après le secrétaire général de la fédération, il s'agit avant tout d'un « *apprentissage de la démocratie, démocratie de l'échange, de l'écoute, du respect de ce que dit l'autre, de l'analyse.* » Il explique ainsi : « *J'ai vu par exemple un débat mouvant animé par des enfants, c'est hyper formateur et après les enfants s'habituent parce qu'on les écoute, qu'on les juge pas, parce que là il y a pas de jugement, c'est, on écoute, c'est arguments contre arguments c'est pas la personne qu'on veut démolir, c'est vraiment, « j'écoute ce que tu me dis, je suis pas d'accord, je suis d'accord, ce que tu me dis ça me fait penser à ça ».* C'est une énorme confiance qu'ils gagnent en eux quoi. Il y a pas de jugement, ils arrivent à comprendre que c'est ce qu'ils disent qui est entendu, et c'est pas la personne qui parle, c'est pas l'individu, c'est sa pensée, c'est son idée et là tu te dis « bah voilà j'ai le droit de penser ce que je veux. » Donc tu gagnes en confiance. Et puis ce que j'entends de l'autre m'enrichit donc je suis pas fermé sur ce que je pense, je le dis, mais ce que j'entends me permet de conforter ce que je dis ou pas. C'est hyper formateur. »

Pour la salariée nationale en charge de Copain du monde, il s'agit en effet d' « *échanger, de débattre aussi. On peut ne pas être d'accord dans le groupe sur une décision, donc comment on fait, donc on apprend à confronter nos idées et puis à les dépasser pour un bien commun, pour arriver ensemble à une solution commune.* » Selon elle, le bénévolat au Secours populaire, « *c'est un engagement citoyen, puisqu'on va venir faire du bien tout simplement à la collectivité, au quartier, à la commune. Et du coup ces enfants vont être au contact d'autres citoyens engagés et l'enjeu au sein de Copain du monde dans ce rapport intergénérationnel, c'est de permettre aux enfants de s'imprégner de cet engagement et de le mettre en pratique aussi par eux-mêmes.* »

Selon Bénédicte Halba, présidente fondatrice de l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat, interrogée dans le cadre d'un entretien, le bénévolat serait ainsi « *le meilleur apprentissage de la citoyenneté en action*⁴⁸ ».

⁴⁸ Propos recueillis lors d'un entretien exploratoire avec Bénédicte Halba

CONCLUSION

« Le développement de l'engagement associatif des jeunes constitue un objectif prioritaire des politiques publiques. En particulier, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 a facilité l'accès à l'engagement associatif des jeunes de moins de 16 ans et a rendu possible la validation des compétences acquises lors d'un engagement citoyen ou bénévole dans le cursus des étudiants. » (INJEP 2022, p.1) Pourtant, les associations permettant l'engagement des enfants, que ce soit en termes d'autorisation ou d'adaptation de l'accueil aux spécificités de ce public, se font encore particulièrement rares en France. « Il nous apparaît que la réussite de cette ouverture, qui doit participer à favoriser l'éveil à une conscience citoyenne des jeunes, doit plutôt relever de l'évolution de notre regard sur leurs capacités d'agir, que de l'empilement de nouvelles mesures à caractère législatif. » (HCVA, 2017, p.22).

En effet, « Les échanges et témoignages ont mis en exergue la nécessité avant tout de leur faire confiance. Celle-ci leur permet de développer leur capacité à proposer et à s'engager. Confiance qui ne doit pas relever uniquement du corps éducatif, mais aussi de l'association, souvent mal préparée ou formée à l'accueil et à l'intégration des jeunes. » (*Ibid.*)

Alors que les enfants bénévoles au Secours populaire français semblent avoir développé un sentiment d'appartenance important à l'association, ils et elles semblent par ailleurs avoir intériorisé la moindre place qu'ils et elles occupent par rapport à celle de l'adulte, alors même que la plupart des adultes bénévoles qui les entourent et que l'association elle-même valorisent cette place de l'enfant pour la situer au même niveau que celle de l'adulte. Ce phénomène, notamment explicable par le peu d'espaces permettant la participation des enfants dans la société, et par une tendance à la protection des enfants, souvent considéré-e-s par les adultes comme des êtres vulnérables qui ne doivent pas être confronté-e-s à la pauvreté, soulève de nombreuses questions sur la place de l'engagement, mais également de la participation et de la place de l'enfant de manière plus générale dans la société.

Pour Sarah Bilot, déléguée générale Junior Association, « il y a un véritable enjeu de formation des acteurs politiques actuels sur ce qu'est un enfant dans sa citoyenneté et sa capacité d'agir. C'est très bien de permettre à des enfants de s'engager, mais si les adultes n'entendent pas, ne comprennent pas et ne mettent pas en œuvre les possibilités pour que ces jeunes deviennent acteurs [...], cela ne marchera pas. Nous ne pouvons pas le faire, car il existera toujours une frontière qui dira : « Nous sommes les adultes [...], et c'est nous qui avons raison.⁴⁹ »

⁴⁹ Séminaire populaire « Le droit de l'enfant à s'associer : quel pouvoir d'agir ? », Secours populaire français, 2019

Ainsi, cette enquête de terrain menée au sein d'une fédération départementale du Secours populaire français, auprès d'enfants et d'adultes bénévoles, par le biais de questionnaires anonymes et d'entretiens individuels semi-directifs, nous a permis de mettre en lumière à quel point le regard porté par l'adulte sur l'enfant jouait un rôle déterminant dans son processus d'engagement.

Compte-tenu des contraintes temporelles qui s'imposaient à nous, nous n'avons pu enquêter qu'au sein de la fédération départementale dans laquelle nous sommes engagée ainsi qu'auprès de représentantes de l'Association nationale. Cependant, il aurait été particulièrement intéressant, pour prolonger ce travail de recherche, de confronter ces résultats obtenus localement, avec des données issues d'autres fédérations départementales dans lesquelles le mouvement Copain du monde est peu ou pas développé, ou à l'inverse, très développé. Il serait aussi intéressant, à travers une enquête rétrospective, de voir ce que seront devenu·e·s ces enfants interrogé·e·s dans quelques années et dans quelle mesure leur engagement aura impacté leurs parcours. Cette prolongation nous aurait également permis d'élargir notre recherche en enquêtant auprès d'enfants encore plus jeunes ou issu·e·s d'autres milieux sociaux.

En effet, alors que le Secours populaire est une association qui accueille de nombreux enfants « en difficulté sociale », issu·e·s de milieux sociaux particulièrement défavorisés, on peut légitimement s'interroger sur les profils des enfants qui s'y engagent en tant que bénévoles à travers le mouvement Copain du monde au sein de la fédération étudiée. Cette absence quasi totale de mixité sociale au sein de ce groupe d'enfants soulève de nombreuses questions, notamment sur ce qui amène certains enfants à s'engager et à l'inverse, sur ce qui fait obstacle à l'engagement des autres.

Cette étude, même si elle n'a pas vocation à être représentative de l'ensemble des enfants qui s'engagent au sein de l'association, met en lumière, l'importance, voire la prépondérance, de la socialisation familiale à l'engagement, illustrant de nombreux travaux sociologiques consacrés à l'étude des mécanismes d'entrée dans l'engagement des jeunes.

Ainsi, même s'il existe très peu de travaux sur l'engagement associatif des enfants et des jeunes avant l'âge de 16 ans (ce qui est déjà, en soi, révélateur d'une absence de considération et de systématisation du statut d'enfant bénévole dans notre société), les quelques travaux mobilisés dans cette étude, en sociologie de l'engagement, sur la participation des enfants et des jeunes dans le cadre du collège, des conseils de jeunes dans les collectivités, ou encore en protection de l'enfance, ont permis d'éclairer de manière théorique les témoignages des enfants et des adultes interrogé·e·s, mais également de soulever différentes dimensions de cet objet d'étude encore peu travaillé, mal connu et absent de toutes les enquêtes statistiques sur l'engagement, que constitue le bénévolat des enfants.

BIBLIOGRAPHIE

Arendt H., *La crise de la culture*, Gallimard Education, 1989.

Arnstein S. R., « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, n°35(4), 1969, p. 216-224.

Berger P. et Luckmann T., *La Construction sociale de la réalité* (3^e éd.), Armand Colin, 2018.

Bobineau O., *Les formes élémentaires de l'engagement. Une anthropologie du sens*, Paris, 2010.

Boone D., « S'approprier la politique, un jeu d'enfants ? », *Revue des sciences sociales*, n°64, 2020, p.38-43.

Brodiez A., *Le Secours populaire français, 1945–2000 : De l'organisation de masse à l'association de solidarité, histoire d'engagements*. Université Paris 8, sous la direction de Danielle Tartakowsky, 2004.

Caille J.-P., « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes, mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation et formations*, n° 85, 2014.

Caille J.-P. et Didier M., *L'engagement dans le cadre du collège : une affaire de bons élèves ?*, n°53, INJEP Analyses & synthèses, 2021.

Caille J.-P. et Didier M., *Quatre collégiens sur cinq envisagent de devenir bénévoles dans une association*, n°58, INJEP Analyses & synthèses, 2022.

Comité des droits de l'enfant - Cinquante et unième session, Le droit de l'enfant d'être entendu - Observation générale n° 12 (2009) : Genève, 25 mai-12 juin 2009. *Journal du droit des jeunes*, n°350, 2015, p.40-55.

Cottin-Marx S., *Sociologie du monde associatif*, La Découverte, 2019.

Cultiaux J. et Vendramin P., *Militer au quotidien. Regard prospectif sur le travail syndical de terrain*, Louvain-la-Neuve, 2011.

Darmon M., *La socialisation* (3^e éd.), Armand Colin, 2016.

Défenseur des droits, Rapport *Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte*, 2020.

Dunezat X. et Galerland E., « Introduction : Division du travail militant et articulation des rapports de pouvoir dans les mouvements sociaux », *Raison présente*, 2013, n°186, p. 9-14.

Dupuis J., Mann-Feder V., « Moving towards emancipatory practice: Conditions for meaningful youth empowerment in Child Welfare », *International Journal of Child, Youth, and Family Studies*, n° 3, 2013, p. 371-380.

Durkheim É., *Éducation et sociologie* (7^e éd.), Presses Universitaires de France, 1999.

Faisca E., « La participation de l'enfant en protection de l'enfance : Enjeux, conditions et obstacles. » *Enfances Familles Générations*, n°37, 2021.

Jouffray C., *Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs*, Presses de l'EHESP, 2018.

Hamidi C., « Les raisons de l'engagement associatif : Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine ». *Revue française des affaires sociales*, 2002, p.149-165.

Hart R. A., *Children's Participation : from Tokenism to Citizenship*. Centre international pour le développement de l'enfant Innocenti de l'Unicef, 1992.

Hart R., « Monter l'échelle de la participation », *Les enfants d'abord*, Unicef France, 1992.

Haut Conseil à la vie associative, Rapport *Favoriser l'engagement des jeunes à l'école*, 2017.

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, Rapport sur *Les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité*, 2018.

Havard Duclos B. et Nicourd S., *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Paris, 2005.

Ion J., *La fin des Militants ?*, Éditions de l'Atelier, 1997.

- Join-Lambert Milova H., « Autonomie et participation d'adolescents placés en foyer. (France, Allemagne, Russie) », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2006.
- Juan M. et Renault-Tinacci M., « L'association un creuset d'innovations démocratiques ? », *Cahiers de l'action*, n° 53(1), 2019, p.7-12.
- Korczak J., *Comment aimer un enfant*, Robert Laffont, 1998.
- Lacroix I., « La participation collective des jeunes en protection de l'enfance : Une revue de littérature internationale ». *Cahier #2016-01*. CRÉVAJ, 2016.
- Lacroix I., Greissler E. et Morissette I., *Penser l'engagement des jeunes « en difficulté »*. Presses de l'Université du Québec, 2020.
- Lardeux L., « Les évolutions contemporaines de l'engagement des jeunes : fossilisation et fertilisation », dans Ait-Ali C. et Gurnade M.-M., *Jeunesses sans paroles, jeunesses en paroles*, Paris, 2016.
- Loncle P., *Pourquoi faire participer les jeunes ?*, Paris, 2009.
- Miaille M., *Les mots-clés de la citoyenneté*, Dalloz, 2018.
- Murray C., « Children and young people's participation and non-participation in research », *Adoption & fostering*, n°29, 2005, p. 57-66.
- Ossipox L., Berthod M-A., Aeby G., *Les miroirs de l'adolescence. Anthropologie du placement juvénile*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2014.
- Paré M. et Bé D., « La participation des enfants aux procédures de protection de la jeunesse à travers le prisme de la vulnérabilité ». *Les Cahiers de droit*, n°61(1), 2020, p.223–272.
- Prouteau L., *Le bénévolat en France en 2017, état des lieux et tendances*, rapport de recherche, Centre de recherche sur les associations, 2018.
- Rizet S., « Jeunes mineurs en Associations : quel impact sur leurs parcours ? », *Les Cahiers de l'action*, 2010, n° 28.

Robin P., « Chapitre 2. Écho du débat français sur les droits de l'enfant », dans *Enfants, droits et citoyenneté. Faire émerger la perspective des enfants sur leurs droits*, Paris, 2010.

Sawicki F. et Simeant J., « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 2009, p. 97-125.

Tucci I. (coord.), Recotillet I., Berthet T., Bausson S., *Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés*, avec la collaboration de Bidart C. et Foundi L., INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, 2021.

Schnapper D., *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Folio, 2019.

Tocqueville A., *De la démocratie en Amérique*, Flammarion, 1981.

UNICEF France, *Droit de Cité : La participation citoyenne des enfants et des jeunes*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2011.

Vermeersch S., « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie*, 2004, n°45, p.681-710.

Vermeersch S., « Que faire du « plaisir » en sociologie ? L'exemple de l'engagement bénévole. » dans Berthon S., Chatelain S., Ottavi M., et Wathelet O., *Ethnologie des gens heureux*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009.

Vulbeau A., *La jeunesse comme ressource. Expérimentations et expérience dans l'espace public*, Érès, 2001.

Walther A., du Bois-Reymond M. et Biggart A. (dir.), *Participation in Transition, Motivation of Young Adults in Europe for Learning and Working*, Frankfurt, 2006.

Xypas C. (dir.), *Les citoyennetés scolaires*, Presses Universitaires de France, 2003.

Youf D., « Sur le statut juridique de l'enfant », *Le Débat*, n°106, 1999, p.67-82.

Ouvrages méthodologiques :

Amsellem-Mainguy Y. et Vuattoux, A., *Enquêter sur la jeunesse : Outils, pratiques d'enquête, analyses*, Armand Colin, 2018.

Beaud S. et Weber F., *Guide de l'enquête de terrain*, La découverte, 2010.

Campenhoudt L. V. et Quivy R, *Manuel de recherche en sciences sociales* (2^e éd.), Dunod, 1995.

Oliver L., Bédard G. et Ferron J., *L'élaboration d'une problématique de recherche : Sources, outils et méthode*, L'Harmattan, 2005.

Autres ressources :

SAS, guide pour réussir à l'école grâce au bénévolat, une stratégie pédagogique pour lutter contre l'échec scolaire, IRIV, Paris 2014

Schola, un outil et un processus pour identifier et évaluer les compétences acquises par les élèves grâce au bénévolat, édité par Bénédicte Halba, IRIV conseil avec l'équipe européenne, Paris, Juillet 2017

Liste des annexes

<i>Annexe 1 : Échelle de la participation de Roger Hart</i>	<i>2</i>
<i>Annexe 2 : Questionnaire à destination des adultes bénévoles.....</i>	<i>3</i>
<i>Annexe 3 : Questionnaire à destination des enfants bénévoles</i>	<i>10</i>
<i>Annexe 4 : Guide d'entretien à destination des adultes bénévoles</i>	<i>31</i>
<i>Annexe 5 : Guide d'entretien à destination des enfants bénévoles</i>	<i>35</i>
<i>Annexe 6 : Échelle de participation de l'enfant Copain du monde.....</i>	<i>39</i>
<i>Annexe 7 : Tableau des entretiens.....</i>	<i>40</i>
<i>Annexe 8 : Principaux résultats du questionnaire à destination des adultes bénévoles.....</i>	<i>41</i>
Graphique 1 : Avis sur le bénévolat des enfants	41
Graphique 2 : Avis sur l'accueil d'enfants bénévoles	41
Graphique 3 : Place accordée à l'engagement des enfants.....	41
Graphique 4 : Opinion des bénévoles élu·e·s sur la présence d'enfants élu·e·s	42
Graphique 5 : Opinion des bénévoles non-élu·e·s sur la présence d'enfants élu·e·s	42
Graphique 6 : Âge des adultes interrogé·e·s	42
Graphique 7 : PCS des adultes interrogé·e·s.....	43
Graphique 8 : Capacité à faire du bénévolat selon l'âge de l'enfant.....	43
Graphique 9 : Présence d'enfants bénévoles	43
Graphique 10 : Rencontre avec des enfants bénévoles	43
Graphique 11 : Évolution de l'avis sur le bénévolat des enfants.....	44
Autres résultats issus du questionnaire.....	44

ANNEXE 1 : ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION DE ROGER HART

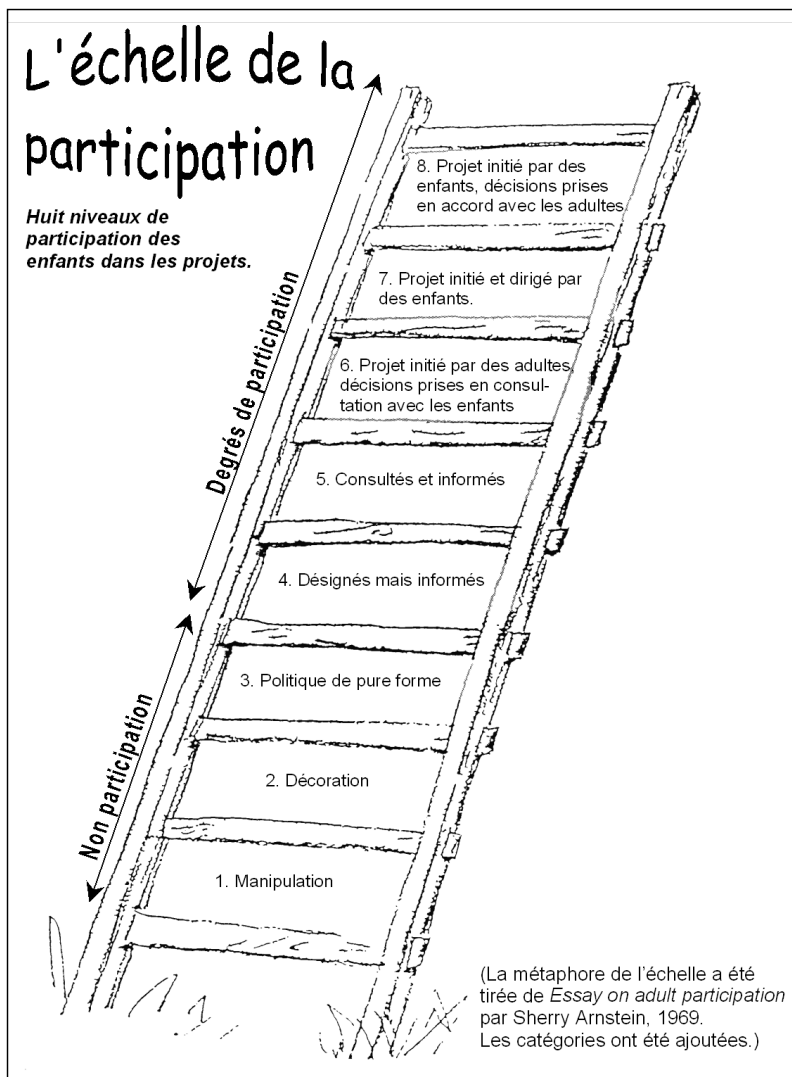
Source : Article publié dans la revue *Les enfants d'abord*, UNICEF, avril-Juin 1992.

Hart, R. A. (1992). *Children's Participation : from Tokenism to Citizenship*. Centre international pour le développement de l'enfant Innocenti de l'Unicef.

MONTER L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION

Par Roger HART

Un pays est démocratique dans la mesure où ses citoyens participent à la vie de la société, notamment au niveau communautaire. La confiance et les compétences nécessaires à la participation s'acquièrent progressivement par la pratique. C'est pourquoi les enfants devraient se voir offrir davantage d'occasions de coopérer... Malheureusement, bien que les enfants et les jeunes participent dans une certaine mesure à la vie de la société dans les diverses régions du monde, cette participation est souvent frivole et donne aux adultes l'occasion de les exploiter.



Le diagramme de l'échelle de participation est un élément de départ qui permet de réfléchir sur la participation des enfants aux divers projets. La métaphore de l'échelle est empruntée à un article consacré à la participation des adultes, à laquelle de nouvelles catégories ont été ajoutées.

Les représentations des adultes bénévoles sur l'engagement des enfants au Secours populaire

Bonjour, dans le cadre de mon mémoire de Master 2 "Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement" à l'EHESP, je réalise une enquête sur les représentations des bénévoles (adultes) du Secours populaire sur l'engagement des enfants au sein de l'association. Tous les bénévoles sont invités à y répondre, que vous ayez un avis positif ou négatif sur le sujet, que vous y portiez un intérêt ou pas, ou même que vous en ayez déjà entendu parler ou non ! Le questionnaire est anonyme et confidentiel, je vous remercie donc d'y répondre le plus sincèrement possible (prévoir entre 5 et 10 minutes).

Merci d'avance pour votre participation qui me sera d'une aide précieuse !

***Obligatoire**

1. Vous êtes : *

Une seule réponse possible.

- Une femme
- Un homme
- Autre ou ne souhaite pas répondre

2. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- Moins de 20 ans
- Entre 20 et 39 ans
- Entre 40 et 60 ans
- Plus de 60 ans

3. Dans quelle catégorie socio-professionnelle vous situez-vous actuellement ? *

Une seule réponse possible.

- Étudiants
- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres, professions intellectuelles supérieures (dont professeurs, professions libérales, ingénieurs, etc.)
- Professions intermédiaires (dont instituteurs, professions intermédiaires de la santé et du travail social, techniciens, etc.)
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Inactifs et chômeurs

4. Si "inactif" ou "retraité", quelle profession exerciez-vous lorsque vous étiez actif ?

Une seule réponse possible.

- Étudiants
- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres, professions intellectuelles supérieures (dont professeurs, professions libérales, ingénieurs, etc.)
- Professions intermédiaires (dont instituteurs, professions intermédiaires de la santé et du travail social, techniciens, etc.)
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Inactifs et chômeurs

5. Exercez-vous ou avez-vous exercé une activité professionnelle en lien avec le domaine de l'enfance et/ou de l'éducation ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Votre bénévolat au Secours populaire

6. Dans quelle fédération départementale êtes-vous bénévole ? *

7. Vous exercez votre activité bénévole au sein : *

Plusieurs réponses possibles.

D'un comité

D'une antenne

Au siège de la fédération

8. Si vous le souhaitez, précisez le lieu où se situe ce comité / cette antenne / le siège de la FD

9. Depuis combien de temps êtes-vous bénévole au Secours populaire ? *

Une seule réponse possible.

Moins d'un an

Entre 1 et 4 ans

Entre 5 et 10 ans

Plus de 10 ans

10. Dans quel(s) secteur(s) s'inscrit votre activité au Secours populaire ? (plusieurs * réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Aide alimentaire
- Aide vestimentaire
- Aide matérielle
- Accueil / réception / permanences téléphoniques d'accueil du public
- Accès aux droits / aide aux démarches
- Accès aux soins / prévention santé
- Accès à la culture / aux loisirs / aux vacances
- Alphabétisation / cours de français
- Accompagnement scolaire
- Fournitures scolaires
- Jouets et livres / Père Noël Vert
- Vente tout public (boutique solidaire ou braderies)
- Copain du monde
- Commission jeunes
- Solidarité internationale
- Communication
- Comptabilité / trésorerie
- Activités de collecte / initiatives ponctuelles
- Transport / logistique
- Formation des bénévoles
- Partenariats
- Administratif
- Autre : _____

11. Exercez-vous une activité bénévole en lien avec l'enfance au Secours populaire * ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

12. Êtes-vous élu(e) au sein d'une instance de votre fédération et/ou de votre comité ? (plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Oui, au comité départemental
 Oui, au secrétariat départemental
 Oui, au bureau de votre comité
 Non, aucune instance
 Autre : _____

13. Êtes-vous bénévole au sein d'autres associations que le Secours populaire ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

14. À quel âge vous êtes-vous engagé(e) dans une association pour la première fois ? *

Une seule réponse possible.

- Avant 16 ans
 Entre 16 et 20 ans
 Entre 21 et 39 ans
 Entre 40 et 60 ans
 Après 60 ans

Connaissance du mouvement Copain du monde

15. Avez-vous déjà entendu parler du mouvement Copain du monde ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

16. Si oui, comment ? (plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Via l'association nationale
- Via les instances départementales (CD, SD, AG/congrès)
- Dans les actualités locales internes
- Dans les médias (presse écrite, reportage TV, émission de radio)
- Par les réseaux sociaux
- Par une rencontre avec des adultes encadrants
- Par une rencontre avec des enfants bénévoles
- Autre : _____

17. Ce mouvement est-il développé au sein de votre fédération ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

18. Le mouvement est-il développé au sein du comité / antenne dans lequel vous exercez votre activité bénévole ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

19. Y a-t-il des enfants bénévoles au sein de votre comité / antenne ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, moins de 5
- Oui, entre 5 et 15
- Oui, plus de 15
- Non
- Je ne sais pas

20. Si oui, les avez-vous déjà rencontrés ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

21. Avez-vous déjà participé à une action de solidarité en présence et/ou organisée *
par des enfants bénévoles ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

22. Avez-vous déjà entendu parler d'actions de solidarité mises en place par les *
enfants "Copain du monde" ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

23. Au sujet du mouvement Copain du monde, pensez-vous que votre fédération communique : *

Une seule réponse possible.

- Pas du tout
- Un peu mais pas suffisamment
- Suffisamment
- Trop

La place des enfants dans l'association

24. Vous pensez que la place accordée aux enfants dans votre comité / antenne est : *

Une seule réponse possible.

- Trop importante
- Suffisante
- Insuffisante
- Inexistante
- Inutile
- Autre : _____

25. Pensez-vous que permettre aux enfants de faire du bénévolat est une bonne chose ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

26. Selon vous, à partir de quel âge est-on en capacité de faire du bénévolat ? *

Une seule réponse possible.

- Moins de 7 ans
- Entre 7 et 9 ans
- Entre 10 et 12 ans
- Entre 13 et 15 ans
- À partir de 16 ans
- À partir de 18 ans

27. À partir de quel âge pensez-vous que le Secours populaire devrait accepter la participation d'un enfant ou jeune en tant que bénévole (avec un accompagnement adapté à son âge) ? *

Une seule réponse possible.

- Moins de 7 ans
- Entre 7 et 9 ans
- Entre 10 et 12 ans
- Entre 13 et 15 ans
- À partir de 16 ans
- À partir de 18 ans

28. Êtes-vous ou seriez-vous favorable à l'accueil d'enfants bénévoles dans le comité / antenne au sein duquel vous exercez votre activité ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

29. Si non ou hésitation, pourquoi n'y êtes-vous pas favorable ? (plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Manque de temps pour les accompagner
- Moins d'efficacité que les adultes
- Moins de légitimité devant les personnes accueillies
- Pas assez de maturité pour faire face à certaines situations
- Autre : _____

30. Si oui, parmi ces activités, lesquelles pourraient selon vous leur être confiées ? (plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Activités de collecte matérielle (vêtements, jouets, livres, etc.)
- Activités de collecte en grande surface (alimentaire, hygiène, chocolats, etc.)
- Activités de collecte financière au tronc (opération de collecte en ville par exemple)
- Vente de tickets de tombola
- Participation aux permanences d'accueil quotidiennes du public (distribution alimentaire, etc.)
- Organisation d'actions de solidarité à destination des enfants de familles accueillies
- Participation à des activités de sensibilisation (pièce de théâtre ou spectacle par exemple)
- Interventions auprès d'autres enfants (en milieu scolaire par exemple)
- Participation à un Village Copain du monde avec d'autres enfants
- Participation à l'organisation d'un Village Copain du monde avec les adultes
- Participation à des groupes de travail thématiques avec des adultes bénévoles
- Participation à des réunions d'instances
- Participation à des réunions spécifiquement dédiées entre enfants
- Autre : _____

31. S'il y a des enfants bénévoles au sein de votre comité / antenne, quelles sont les activités qui leur sont réellement confiées ? (plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Activités de collecte matérielle (vêtements, jouets, livres, etc.)
- Activités de collecte en grande surface (alimentaire, hygiène, chocolats, etc.)
- Activités de collecte financière au tronc (opération de collecte en ville par exemple)
- Vente de tickets de tombola
- Participation aux permanences d'accueil quotidiennes du public (distribution alimentaire, etc.)
- Organisation d'actions de solidarité à destination des enfants de familles accueillies
- Participation à des activités de sensibilisation (pièce de théâtre ou spectacle par exemple)
- Interventions auprès d'autres enfants (en milieu scolaire par exemple)
- Participation à un Village Copain du monde avec d'autres enfants
- Participation à l'organisation d'un Village Copain du monde avec les adultes
- Participation à des groupes de travail thématiques avec des adultes bénévoles
- Participation à des réunions d'instances
- Participation à des réunions spécifiquement dédiées entre enfants
- Autre : _____

32. Seriez-vous favorable à la présence d'enfants élus au sein des instances départementales ?

*

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

33. Si oui, à partir de quel âge ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 7 ans
- Entre 7 et 9 ans
- Entre 10 et 12 ans
- Entre 13 et 15 ans
- À partir de 16 ans
- À partir de 18 ans

34. Avez-vous été surpris(e) lorsque vous avez appris que des enfants pouvaient être bénévoles ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, agréablement
- Oui, désagréablement
- Je ne me suis pas posé la question car j'y accorde peu d'importance
- Non, cela m'a semblé normal

35. D'une manière générale, quelle place accordez-vous à l'engagement des enfants ? *

Une seule réponse possible.

- Exactement la même place que celle des adultes bénévoles
- Une place importante mais pas équivalente à celle des adultes
- Une place moins importante que celle des adultes
- Pas de place du tout

36. Vous pensez que : *

Une seule réponse possible.

- C'est aux enfants bénévoles de s'adapter aux activités existantes pour pouvoir y participer avec les bénévoles adultes s'ils le souhaitent
- C'est à l'association de s'adapter pour permettre l'accueil des enfants bénévoles (horaires, sécurité, encadrement, etc.)
- Aucune de ces propositions, les enfants n'ont pas leur place en tant que bénévoles

37. Si vous pensez que les enfants n'ont pas leur place en tant que bénévoles, pouvez-vous expliquer pourquoi ?

38. Votre avis sur le bénévolat des enfants a-t-il évolué au fil de votre expérience / de vos rencontres au sein de l'association ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, il a évolué positivement
- Oui, il a évolué négativement
- Non, il n'a pas évolué du tout

39. Si votre avis a évolué, est-ce pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes ?
(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Participation à une action commune ou organisée par des enfants bénévoles
- Rencontre et échange avec des enfants bénévoles
- Rencontre et échange avec le/la référent(e) Copain du monde de votre fédération
- Échange avec d'autres bénévoles à ce sujet
- Échange à ce sujet dans le cadre de réunions d'instances départementales
- Échange à ce sujet dans le cadre de rencontres ou de réunions nationales
- Aucune de ces raisons (merci de préciser dans la question suivante)
- Autre : _____

40. Souhaitez-vous apporter des précisions à ce sujet ?

Pour terminer...

41. Seriez-vous volontaire pour participer à un entretien afin d'échanger de manière * plus approfondie sur votre point de vue sur la place des enfants au Secours populaire ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

42. Si oui, merci de me laisser vos coordonnées (mail et téléphone) pour que je puisse vous recontacter :

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ENFANTS BENEVOLES

Les représentations des enfants "Copain du monde" sur leur engagement au Secours populaire

Bonjour, dans le cadre de mon mémoire de Master 2 "Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement" à l'EHESP, je réalise une enquête sur la place des enfants bénévoles au Secours populaire.

Tous les enfants Copain du monde sont invités à y répondre et à y exprimer leur avis. Le questionnaire est anonyme et confidentiel, je te remercie donc d'y répondre le plus sincèrement possible (prévoir entre 10 et 15 minutes).

Merci d'avance pour ta participation qui me sera d'une aide précieuse !

***Obligatoire**

1. Tu es : *

Une seule réponse possible.

- Une fille
- Un garçon
- Autre : _____

2. Dans quelle tranche d'âge te situes-tu ? *

Une seule réponse possible.

- Moins de 7 ans
- Entre 7 et 9 ans
- Entre 10 et 12 ans
- Entre 13 et 15 ans
- 16 ans ou plus

3. Dans quelle classe es-tu actuellement ? *

Une seule réponse possible.

- CP ou maternelle
- CE1 ou CE2
- CM1 ou CM2
- 6ème ou 5ème
- 4ème ou 3ème
- Lycée / CFA
- Je ne suis pas ou plus scolarisé(e)

4. Quel est le métier de tes parents (parent 1) ?

5. Quel est le métier de tes parents (parent 2) ?

6. Tes parents sont-ils engagés dans une association / un syndicat / un parti politique ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Oui, au Secours populaire
- Oui, dans une autre association / un syndicat / un parti politique
- Non, aucune de ces propositions
- Je ne sais pas

7. Ta famille est-elle ou a-t-elle déjà été aidée par le Secours populaire (aide alimentaire, vestimentaire, etc.) ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Oui, ma famille est aidée par le Secours populaire en ce moment
- Oui, mais elle n'est plus aidée
- Non, jamais
- Je ne sais pas

Ton bénévolat au Secours populaire

8. Dans quelle fédération (département) es-tu bénévole ? *

9. Quel est le lieu (nom de la ville, du comité ou de l'antenne) où tu fais du bénévolat ? *

10. Depuis combien de temps es-tu bénévole au Secours populaire ? *

Une seule réponse possible.

- Moins de 6 mois
- Entre 6 mois et 1 an
- Entre 1 et 3 ans
- Plus de 3 ans

11. Quel âge avais-tu lorsque tu as commencé ton bénévolat au Secours populaire ?

*

Une seule réponse possible.

- Moins de 7 ans
- Entre 7 et 9 ans
- Entre 10 et 12 ans
- Entre 13 et 15 ans
- 16 ans ou plus

12. À quelle fréquence exerces-tu (en moyenne) ton bénévolat au Secours populaire ? *

Une seule réponse possible.

- Toutes les semaines
- Deux fois par mois
- Une fois par mois
- Une fois tous les 2 à 6 mois
- Une fois par an ou moins

13. Combien d'heures de bénévolat (en moyenne) exerces-tu chaque mois ? *

Une seule réponse possible.

- Moins d'une demi-journée
- Une demi-journée (4h)
- Une journée complète (ou 2 demi-journées =7h)
- 2 journées complètes (ou 4 demi-journées =14h)
- 4 journées complètes (ou 8 demi-journées =28h)
- Plus de 4 journées complètes
- Autre : _____

14. Es-tu élu(e) au sein d'une instance dans ta fédération ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, au comité départemental
- Oui, au secrétariat départemental
- Oui, au bureau de mon comité
- Non, aucune instance

15. Sais-tu à quoi servent ces instances ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

16. Combien y a-t-il d'enfants Copain du monde dans ta fédération ? *

Une seule réponse possible.

- Moins de 5 enfants
- Entre 5 et 15 enfants
- Entre 16 et 30 enfants
- Plus de 30 enfants
- Je ne sais pas

17. Comment as-tu connu le Secours populaire et/ou le mouvement Copain du monde ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Par l'un de mes parents qui est bénévole au Secours populaire
- Par l'un de mes parents qui en a entendu parler dans son entourage
- Par mon école ou mon centre de loisirs
- Par une rencontre avec des adultes bénévoles
- Par une rencontre avec d'autres enfants bénévoles (ou par un(e) ami(e) qui m'en a parlé)
- Par les médias (journal, magazine, reportage TV, émission de radio)
- Par les réseaux sociaux

Autre : _____

18. Est-ce toi qui as spontanément voulu t'engager dans le mouvement Copain du monde ou l'un de tes parents qui te l'a proposé ? *

Une seule réponse possible.

- C'est moi qui ai eu l'idée et qui en ai parlé à mes parents
- Ce sont mes parents qui me l'ont proposé

19. Si tu as cherché à t'y engager par toi-même, as-tu eu du mal à convaincre tes parents ?

Une seule réponse possible.

- Oui, beaucoup de mal
- Oui, mes parents ont un peu hésité
- Non, pas du tout de mal

20. Saurais-tu expliquer pourquoi ?

21. Si ce sont tes parents qui te l'ont proposé, as-tu hésité avant de t'engager ?

Une seule réponse possible.

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas du tout

22. Saurais-tu expliquer pourquoi ?

23. Qu'est-ce qui t'a donné envie de t'engager dans le mouvement Copain du monde ? Quelles étaient tes motivations ?

24. Es-tu bénévole au sein d'autres associations que le Secours populaire ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

25. Es-tu adhérent à d'autres associations (clubs de sport, activités artistiques, loisirs, etc.) ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

26. As-tu un engagement particulier au sein de ton école, collège ou lycée ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, je suis délégué(e) de classe
- Oui, je suis élu(e) au conseil de vie collégienne / lycéenne
- Oui, je suis membre de la rédaction du journal de l'école / du collège
- Non, aucun de ces engagements
- Autre : _____

27. As-tu un engagement particulier en dehors de ton école, collège ou lycée (élu(e) au conseil municipal des enfants, conseil départemental ou régional de jeunes, etc.) ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

28. Si oui, peux-tu préciser quel type d'engagement ? *

29. A quels types d'activités as-tu déjà participé au Secours populaire ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Activités de collecte matérielle (vêtements, jouets, livres, etc.)
- Activités de collecte en grande surface (alimentaire, hygiène, chocolats, etc.)
- Activités de collecte financière au tronc (opération de collecte en ville par exemple)
- Vente de tickets de tombola
- Participation aux permanences d'accueil quotidiennes du public (distribution alimentaire, etc.)
- Organisation d'actions de solidarité à destination des enfants de familles accueillies
- Participation à des activités de sensibilisation (pièce de théâtre ou spectacle par exemple)
- Interventions auprès d'autres enfants (en milieu scolaire par exemple)
- Correspondance avec d'autres enfants à l'étranger (projet de solidarité mondiale)
- Participation à un Village Copain du monde avec d'autres enfants
- Participation à l'organisation d'un Village Copain du monde avec les adultes
- Participation à des groupes de travail thématiques avec des adultes bénévoles
- Participation à des réunions d'instances (comité ou secrétariat départemental)
- Participation à des réunions spécifiquement dédiées entre enfants
- Participation aux congrès départementaux et nationaux

Autre : _____

30. À quels types d'activités penses-tu que les enfants Copain du monde pourraient participer au Secours populaire ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Activités de collecte matérielle (vêtements, jouets, livres, etc.)
- Activités de collecte en grande surface (alimentaire, hygiène, chocolats, etc.)
- Activités de collecte financière au tronc (opération de collecte en ville par exemple)
- Vente de tickets de tombola
- Participation aux permanences d'accueil quotidiennes du public (distribution alimentaire, etc.)
- Organisation d'actions de solidarité à destination des enfants de familles accueillies
- Participation à des activités de sensibilisation (pièce de théâtre ou spectacle par exemple)
- Interventions auprès d'autres enfants (en milieu scolaire par exemple)
- Correspondance avec d'autres enfants à l'étranger (projet de solidarité mondiale)
- Participation à un Village Copain du monde avec d'autres enfants
- Participation à l'organisation d'un Village Copain du monde avec les adultes
- Participation à des groupes de travail thématiques avec des adultes bénévoles
- Participation à des réunions d'instances (comité ou secrétariat départemental)
- Participation à des réunions spécifiquement dédiées entre enfants
- Participation aux congrès départementaux et nationaux

Autre : _____

31. Lorsque tu participes à un projet solidaire, as-tu l'impression d'avoir le choix ou est-il imposé par les adultes encadrants ? *

Une seule réponse possible.

- J'ai toujours l'impression d'avoir le choix
- J'ai parfois l'impression que les projets sont choisis par les adultes
- J'ai l'impression que les adultes choisissent toujours à ma place
- Autre : _____

32. Selon toi, à quel(s) niveau(x) de l'échelle de participation se situe le groupe d'enfants Copain du monde dans lequel tu es impliqué(e) ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Les adultes bénévoles nous parlent de Copain du monde et nous proposent de participer à des actions qu'ils choisissent et organisent pour nous (ex : atelier sur les droits de l'enfant)
- Nous menons des actions communes au sein de l'association avec des adultes bénévoles auxquelles nous choisissons de participer (ex : collectes en supermarchés, braderies, distributions alimentaires, etc.)
- Nous contribuons à notre échelle à des initiatives organisées par l'association (ex : concevoir une animation pendant un événement de l'association, tenir un stand à la chasse aux oeufs, etc.)
- Nous dirigeons des actions de solidarité que nous concevons de A à Z pour le Secours populaire (projets entièrement choisis et menés par les enfants)
- Nous prenons des décisions pour l'association avec et au même niveau que les adultes bénévoles (élection d'enfants CDM dans les instances, participation à des groupes de travail avec des adultes, etc.)

33. As-tu été surpris(e) lorsque tu as appris que des enfants pouvaient être bénévoles ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, agréablement
- Non, cela m'a semblé normal

34. Tu penses que la place accordée aux enfants au Secours populaire est : *

Une seule réponse possible.

- Trop importante
- Suffisante
- Insuffisante
- Inutile
- Je ne sais pas
- Autre : _____

35. Selon toi, la place accordée aux enfants au Secours populaire est : *

Une seule réponse possible.

- Exactement la même place que celle des adultes bénévoles
- Une place importante mais pas équivalente à celle des adultes
- Une place moins importante que celle des adultes
- Pas de place du tout

36. Penses-tu que permettre aux enfants de faire du bénévolat est une bonne chose ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

37. Selon toi, à partir de quel âge un enfant est-il capable de faire du bénévolat ? *

Une seule réponse possible.

- Moins de 7 ans
- Entre 7 et 9 ans
- Entre 10 et 12 ans
- Entre 13 et 15 ans
- À partir de 16 ans
- À partir de 18 ans

38. As-tu l'impression que les adultes bénévoles (hors encadrants CDM) facilitent l'accueil des enfants bénévoles ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

39. Penses-tu que tous les adultes bénévoles sont d'accord pour accueillir des enfants bénévoles ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

40. As-tu déjà eu l'impression que ton avis n'était pas aussi important que celui d'un adulte au Secours populaire ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, ça m'arrive souvent
- Oui, ça m'est déjà arrivé une ou quelques fois
- Non, mon avis est toujours pris en compte comme celui d'un adulte

41. Selon toi, quelles améliorations pourrait-on apporter au mouvement Copain du monde et à la place des enfants au Secours populaire en général ?

42. As-tu l'impression d'apprendre des choses au Secours populaire ? Que t'apporte ton engagement dans le mouvement Copain du monde ?

43. Penses-tu que cet engagement est bénéfique dans le cadre de ta scolarité ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

44. Si oui, pourquoi ?

45. Penses-tu que cet engagement te sera utile plus tard (études, orientation, travail, etc.) ?

46. Souhaites-tu apporter des précisions à ce sujet ?

Pour terminer...

47. Serais-tu volontaire pour échanger avec moi de manière plus approfondie sur ton bénévolat et sur la place des enfants dans l'association ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

48. Si oui, merci de me laisser tes coordonnées (prénom, adresse mail et téléphone) pour que je puisse te recontacter :

49. Commentaires, précisions éventuelles à apporter (facultatif)

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES ADULTES BENEVOLES

Présentation de l'enquête

Dans le cadre de mes études, je fais une enquête de terrain sur la place des enfants bénévoles au Secours populaire. J'interroge donc des enfants, mais aussi des adultes bénévoles pour connaître leur avis et leur expérience en lien avec le mouvement Copain du monde. Mon objectif est vraiment de comprendre votre point de vue sur le bénévolat des enfants, qu'il soit positif ou négatif.

Cet entretien est enregistré pour que je puisse le réécouter mais sera anonymisé, je ne citerai donc pas votre nom ni celui des personnes ou des lieux auxquels vous pourriez faire référence. Tout ce que vous allez me dire est confidentiel, vous pouvez donc être totalement honnête et me dire ce que vous pensez réellement, même s'il y a des choses négatives !

Nous aborderons plusieurs sujets pendant cet entretien : votre parcours et les raisons pour lesquelles vous avez rejoint le Secours populaire, votre éventuelle expérience avec des enfants bénévoles, votre avis sur la place qui leur est accordée dans l'association, et ce que vous pensez que cet engagement peut leur apporter ou non. Est-ce que cela vous convient ?

Introduction : Informations personnelles

Pour commencer, est-ce que vous pourriez vous présenter ?

Quel âge avez-vous ? Quelle profession exercez-vous ou avez-vous exercé ? Où habitez-vous ? Quels sont vos centres d'intérêts ou vos activités principales ?

Thème 1 : Parcours et engagement

- Avant de devenir bénévole, aviez-vous déjà entendu parler du Secours populaire ? Comment avez-vous connu l'association ? Avez-vous déjà été aidé par le Secours populaire ?
- Est-ce que vous pourriez me raconter comment vous avez rejoint le Secours populaire ? Quelles étaient vos motivations ? Avez-vous hésité avant de vous engager ? Pourquoi ?
- Êtes-vous engagé au sein d'autres associations, syndicats ou partis politiques ? Quel âge aviez-vous lorsque vous vous êtes engagé pour la première fois ?
- Depuis combien de temps êtes-vous bénévole au Secours populaire ?
- Quelles sont selon vous les valeurs défendues par l'association ?

- Pouvez-vous me décrire en quoi consiste votre rôle au sein de l'association ? Quelles sont les actions concrètes auxquelles vous participez ? Est-ce que cela correspond à ce que vous aviez imaginé avant de commencer ?
- Êtes-vous ou avez-vous déjà été élu au sein des instances du Secours populaire ? Si oui, quelles étaient vos motivations ? Si non, aimeriez-vous y être élu ?

Thème 2 : Expérience avec des enfants bénévoles

- Avez-vous déjà entendu parler du mouvement Copain du monde ? Si oui, comment ? Savez-vous de quoi il s'agit ? C'est quoi pour vous être un enfant Copain du monde ?
- Savez-vous si le mouvement Copain du monde est développé dans votre fédération ? Et dans votre comité / antenne ? Si oui, combien y a-t-il d'enfants bénévoles ?
- Savez-vous quelles sont les activités qui leur sont confiées ? Avez-vous des exemples ? Participent-ils à des activités déjà mises en place par des adultes ou organisent-ils leurs propres projets ?
- Avez-vous déjà rencontré ces enfants bénévoles ? Si oui, avez-vous déjà participé à une action de solidarité avec eux ? Laquelle ? Quel âge avaient-ils ?
- De manière générale, quel est votre avis sur le bénévolat des enfants ? Votre avis a-t-il évolué depuis votre arrivée au Secours populaire ? Si oui, pourquoi ?
- Êtes-vous favorable à l'accueil d'enfants bénévoles au sein de votre comité / antenne ? Si non, pourquoi ?
- Selon vous, à partir de quel âge un enfant est-il en capacité de faire du bénévolat ?
- Selon vous, un enfant bénévole a-t-il sa place en tant qu'élu dans les instances départementales ? Y en a-t-il dans votre fédération ? Y seriez-vous favorable ?
- Selon vous, quels sont les points forts et les points faibles du mouvement Copain du monde en général ? Quelle place y accordez-vous ?

Thème 3 : Place des enfants au Secours populaire

- Avez-vous l'impression que les enfants bénévoles occupent une place importante au Secours populaire ? Pensez-vous que votre fédération communique suffisamment à ce sujet ? Vous sentez-vous bien informé ?
- Selon vous, quel est le point de vue des adultes bénévoles sur l'engagement des enfants au sein de l'association ? Y sont-ils plutôt favorables ou défavorables ? Avez-vous déjà entendu des témoignages à ce sujet ?

- Pensez-vous que les élus dans les instances sont, de manière générale, plutôt favorables ou défavorables à l'engagement des enfants ? Et à la présence d'enfants élus dans les instances ? Leur point de vue entre-t-il selon vous en contradiction ou concorde avec le discours national ?
- Y a-t-il des dispositions particulières mises en place afin de faciliter l'engagement des enfants ?
- Quels sont selon vous les obstacles à l'engagement des enfants ?
- Qui sont selon vous les enfants qui s'engagent ? Ont-ils des caractéristiques particulières ?
- Avez-vous l'impression que la parole des enfants est entendue et respectée dans le mouvement Copain du monde ? Est-ce que cela vous semble important ?
- Avez-vous l'impression que la parole des enfants a plus de poids sur certains sujets que sur d'autres ? Pensez-vous que les décisions sont toujours prises par les enfants dans le mouvement Copain du monde ? Si non, pourquoi ? Avez-vous des exemples à me donner ?
- Considérez-vous les enfants Copain du monde comme tous les autres bénévoles ou voyez-vous Copain du monde comme quelque chose d'un peu à part ? Pensez-vous que les enfants ont exactement la même place que les adultes au Secours populaire ? Si non, pourquoi ?
- Selon vous, est-ce qu'il y a des actions qui ne peuvent être faites que par des adultes ? Ou au contraire que par des enfants ? Si oui, lesquelles ?

Thème 4 : Apports de l'engagement

- Avez-vous l'impression que le mouvement Copain du monde est utile ? Pourquoi ? Et pour qui ? Selon vous, est-ce que Copain du monde apporte quelque chose au Secours populaire ?
- Pensez-vous que l'expérience en tant que Copain du monde apporte de nouvelles compétences aux enfants ? Si oui, lesquelles ?
- Pensez-vous que ces compétences leur seront utiles plus tard ? Dans le cadre de leur parcours scolaire ou professionnel ?
- Pensez-vous que ces compétences acquises sont suffisamment valorisées ?
- Pensez-vous que cette expérience peut donner l'envie aux enfants d'avoir d'autres formes d'engagements plus tard : dans une autre association, dans leur classe, dans leur école, dans leur commune ?
- Pensez-vous que cette expérience a un impact en termes de « formation du citoyen » ? Si oui, comment ?

- Selon vous, pourquoi y a-t-il peu d'enfants bénévoles dans les associations ? Est-ce que ce sont les associations qui ne leur proposent pas assez de participer ou est-ce que ce sont les enfants qui n'ont pas envie de s'engager ?
- Avez-vous déjà entendu parler de la Convention internationale des droits de l'enfant ? Savez-vous que le droit à participer et à s'associer font partie des droits des enfants ? Pensez-vous qu'ils sont toujours respectés ?

Conclusion

- De manière générale, que pensez-vous de l'engagement des enfants ?
- Si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous concernant l'engagement et la place des enfants au Secours populaire mais aussi dans la société en général ?
- Avez-vous quelque chose à ajouter ? Quelque chose qui vous semble important et qu'on n'aurait pas abordé ou que j'aurais oublié ?

ANNEXE 5 : GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES ENFANTS BENEVOLES

Présentation de l'enquête

Dans le cadre de mes études, mais aussi pour essayer d'améliorer la place des enfants au Secours populaire, je fais une petite enquête auprès des enfants et des adultes bénévoles pour connaître leur avis et leur expérience en lien avec le mouvement Copain du monde. Mon objectif est vraiment de comprendre ton point de vue, avec les points positifs mais aussi les points négatifs.

Cet entretien est enregistré pour que je puisse le réécouter mais est anonyme, ça veut dire que je ne noterai et ne citerai pas ton prénom ni ton nom, tu pourras d'ailleurs choisir le faux prénom que tu souhaites que j'utilise pour parler de toi. Tout ce que tu vas me dire est confidentiel, ça veut dire que personne ne saura ce que tu m'auras dit, tu peux donc être totalement honnête et me dire ce que tu penses réellement, même s'il y a des choses négatives.

Nous aborderons plusieurs sujets pendant cet entretien : ton parcours et les raisons pour lesquelles tu as rejoint le mouvement Copain du monde, ton expérience en tant que bénévole au Secours populaire, ton avis sur la place des enfants dans l'association, et ce que tu penses que cet engagement peut t'apporter.

Est-ce que ça te convient ?

Introduction : Informations personnelles

Pour commencer, est-ce que tu pourrais te présenter ?

Quel âge as-tu ? En quelle classe es-tu ? Dans quelle école ? Où habites-tu ? Quelle est la profession de tes parents ? Quels sont tes centres d'intérêts, les activités ou sports que tu pratiques ?

Thème 1 : Parcours et engagement

- Avant de rejoindre le mouvement Copain du monde, avais-tu déjà entendu parler du Secours populaire ? Est-ce que y étais déjà allé ? Si oui, pourquoi ? Ta famille a-t-elle déjà été aidée par le Secours populaire ? Est-ce qu'elle l'est toujours en ce moment ?
- Est-ce que tu pourrais me raconter comment tu as rejoint le mouvement Copain du monde ? Pourquoi et comment as-tu eu cette idée ? Quelles démarches as-tu effectuées ? As-tu hésité avant de t'engager ? Pourquoi ?
- Comment as-tu entendu parler de Copain du monde ?

- Est-ce que tes parents étaient d'accord pour que tu t'y inscribes ? As-tu eu du mal à les convaincre ou est-ce qu'ils t'ont poussé à le faire ? Qu'en ont-ils pensé ? Et le reste de ta famille ou de tes amis ?
- Est-ce que tes parents sont eux-mêmes bénévoles dans une association ? Au Secours populaire ? Ou dans une autre association, un syndicat ou un parti politique par exemple ? Est-ce que l'engagement est quelque chose d'important pour eux ?
- Est-ce que tu as actuellement ou tu as déjà eu auparavant d'autres engagements ? As-tu déjà été bénévole ? As-tu déjà été élu à l'école, en tant que délégué de classe par exemple, ou dans un conseil d'enfants ou de jeunes ?

Thème 2 : Expérience au Secours populaire

- Depuis combien de temps es-tu bénévole au Secours populaire ?
- Ça veut dire quoi pour toi être un Copain du monde ?
- Peux-tu me décrire en quoi consiste ton rôle au sein de l'association ? Est-ce que cela correspond à ce que tu avais imaginé avant de commencer ?
- Quelles sont les actions concrètes auxquelles tu participes ? Comment se passent les réunions ?
- Est-ce qu'il y a toujours des réunions entre enfants pour réfléchir et préparer les projets ou est-ce que les actions sont organisées par des adultes et les enfants viennent ensuite y participer ? As-tu l'impression que les enfants pourraient participer davantage à toutes les étapes d'un projet ou penses-tu qu'ils participent suffisamment ?
- Comment se passent tes relations avec les autres enfants ? Est-ce que tu en connaissais certains avant ? As-tu eu des difficultés pour trouver ta place au sein du groupe ?
- Quel âge ont les enfants de ton club Copain du monde ? Est-ce que vous travaillez toujours tous ensemble ou faites-vous des petits groupes ? Que penses-tu du mélange des tranches d'âges au sein du groupe ? Est-ce que c'est une difficulté pour toi ou est-ce que tu trouves ça bien ?
- Êtes-vous parfois en désaccord au sein du groupe ? Comment prenez-vous des décisions si c'est le cas ?
- As-tu déjà rencontré des enfants Copain du monde d'autres fédérations départementales ? Si oui, à quelle occasion ? As-tu pu échanger avec eux ? Si non, aimerais-tu en rencontrer ?
- Selon toi, quels sont les points positifs et les points négatifs dans le mouvement Copain du monde en général ? Dans le fonctionnement du groupe auquel tu appartiens ? Dans les relations avec les animateurs et les autres adultes ?

Thème 3 : Place des enfants au Secours populaire

- Selon toi, à partir de quel âge est-on en capacité de faire du bénévolat ? Pourquoi ?
- Est-ce que tu as l'impression que la parole des enfants est entendue et respectée dans le mouvement Copain du monde ? Est-ce que cela te semble important ?
- As-tu l'impression que la parole des enfants a plus de poids sur certains sujets que sur d'autres ? Est-ce que les décisions sont toujours prises par les enfants dans le mouvement Copain du monde ? Si non, pourquoi ? Est-ce que tu as des exemples à me donner ?
- En dehors des animateurs Copain du monde, est-ce que tu connais les bénévoles adultes du Secours populaire ? As-tu déjà participé à des actions avec eux ?
- Est-ce que tu te sens suffisamment informé sur le Secours populaire et les actions du mouvement Copain du monde ? Saurais-tu présenter le Secours populaire à un autre enfant ou à un adulte ? Et le mouvement Copain du monde ?
- Est-ce que tu sais comment se prennent les grandes décisions au Secours populaire ? Sais-tu s'il y a des enfants élus dans les instances de décision de ta fédération ?
- Est-ce que tu as l'impression d'appartenir au Secours populaire comme tous les autres bénévoles ou est-ce que tu vois Copain du monde comme quelque chose d'un peu à part ? Est-ce que tu penses que les enfants ont exactement la même place que les adultes au Secours populaire ? Si non, pourquoi ?
- Penses-tu que tous les adultes sont d'accord pour accueillir des enfants bénévoles ? Si non, pourquoi ? Qu'est-ce que tu penses de cela ?
- Selon toi, est-ce qu'il y a des actions qui ne peuvent être faites que par des adultes ? Ou au contraire que par des enfants ? Si oui, lesquelles ?
- As-tu l'impression que le mouvement Copain du monde est utile ? Pourquoi ? Et pour qui ? Selon toi, est-ce que Copain du monde apporte quelque chose au Secours populaire ?
- Si c'était à refaire, est-ce que tu t'engagerais à nouveau dans le mouvement Copain du monde ? Et est-ce que tu recommanderais à d'autres enfants de s'engager ? Est-ce que tu penses que tous les enfants pourraient s'engager ?
- Selon toi, pourquoi y a-t-il peu d'enfants bénévoles dans les associations ? Est-ce que ce sont les associations qui ne leur proposent pas assez de participer ou est-ce que ce sont les enfants qui n'ont pas envie de s'engager ?
- Est-ce que tu as déjà parlé de ton engagement au Secours populaire à l'école ? Tes amis t'ont-ils donné leur avis sur le bénévolat ?

- As-tu déjà entendu parler de la Convention internationale des droits de l'enfant ? Sais-tu que le droit à participer et à s'associer font partie des droits des enfants ? Penses-tu qu'ils sont toujours respectés ? Quel lien fais-tu entre Copain du monde et les droits des enfants ?

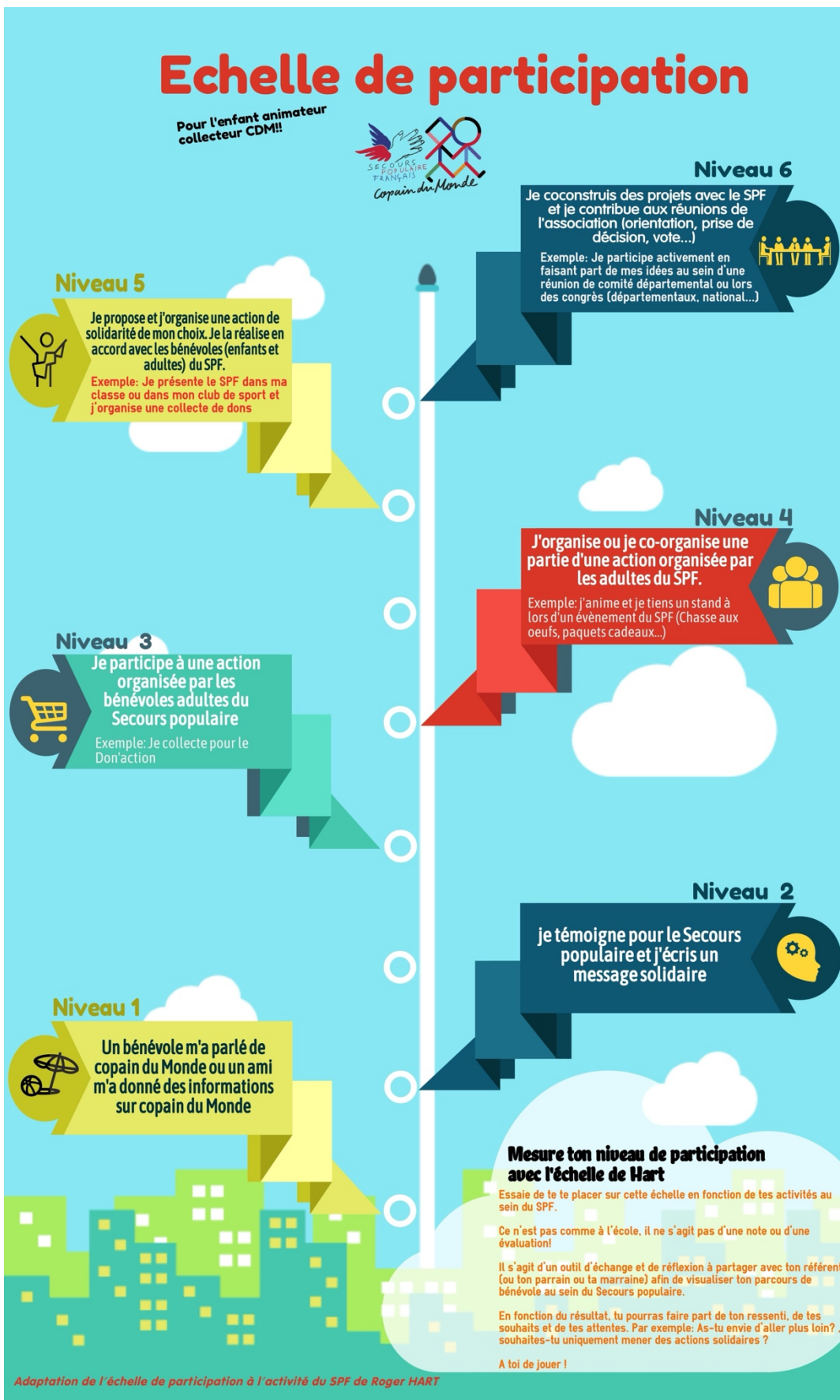
Thème 4 : Apports de l'engagement

- Est-ce que tu penses que ton expérience en tant que Copain du monde t'a apporté des nouvelles compétences ? Est-ce que tu as appris quelque chose ? Si oui, quoi ? (Prise de parole en public, prise de décision, argumentation, etc.)
- Est-ce que tu penses que ces compétences te serviront plus tard ? Est-ce que tu penses qu'elles te seront utiles pour ton parcours scolaire ou professionnel ?
- Est-ce que tu arrives à valoriser ces compétences à l'école ? Est-ce que tu penses que ton engagement est suffisamment reconnu ?
- Est-ce que ton expérience te donne envie d'avoir d'autres engagements plus tard : dans une autre association, dans ta classe, dans ton école ou collège, dans ta commune ?

Conclusion

- De manière générale, que penses-tu de l'engagement des enfants ?
- Si tu avais une baguette magique, que changerais-tu concernant l'engagement et la place des enfants au Secours populaire mais aussi dans la société en général ?
- As-tu quelque chose à ajouter ? Quelque chose qui te semble important et qu'on n'aurait pas abordé ou que j'aurais oublié ?

ANNEXE 6 : ÉCHELLE DE PARTICIPATION DE L'ENFANT COPAIN DU MONDE



ANNEXE 7 : TABLEAU DES ENTRETIENS

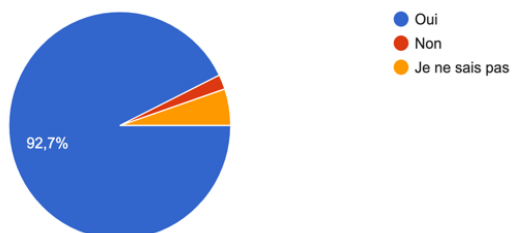
Prénom	Statut	Âge
Baptiste	Enfant bénévole	10 ans
Marine	Enfant bénévole	13 ans
Lou	Enfant bénévole	11 ans
Maryam	Enfant bénévole	11 ans
Camille	Enfant bénévole	14 ans
Lucie	Enfant bénévole	11 ans
Éléonore	Enfant bénévole	11 ans
Aliyah	Enfant bénévole	14 ans
Lola	Enfant bénévole	12 ans
Louis	Enfant bénévole	10 ans
Charlotte	Adulte bénévole (étudiante)	20 ans
Lucas	Adulte bénévole (étudiant)	24 ans
Sylvie	Adulte bénévole élue	66 ans
Janine	Adulte bénévole élue	68 ans
Daniel	Adulte bénévole élu	62 ans
Thierry	Adulte bénévole	73 ans
Jean-Claude	Adulte bénévole	70 ans
Georges	Adulte bénévole	68 ans
Roselyne	Adulte bénévole	61 ans
Alain	Secrétaire général de la fédération	66 ans
Élue en charge de CDM	Élue au Bureau national	
Salariée en charge de CDM	Salariée de l'Association nationale	
Bénédicte Halba	Présidente de l'IRIV (personne ressource)	

ANNEXE 8 : PRINCIPAUX RESULTATS DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ADULTES BENEVOLES

Graphique 1 : Avis sur le bénévolat des enfants

Pensez-vous que permettre aux enfants de faire du bénévolat est une bonne chose ?

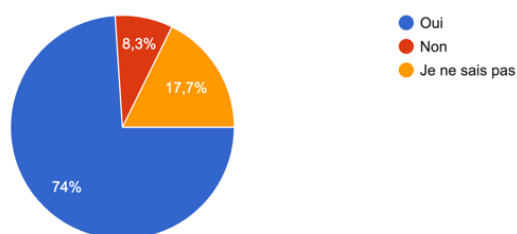
96 réponses



Graphique 2 : Avis sur l'accueil d'enfants bénévoles

Êtes-vous ou seriez-vous favorable à l'accueil d'enfants bénévoles dans le comité / antenne au sein duquel vous exercez votre activité ?

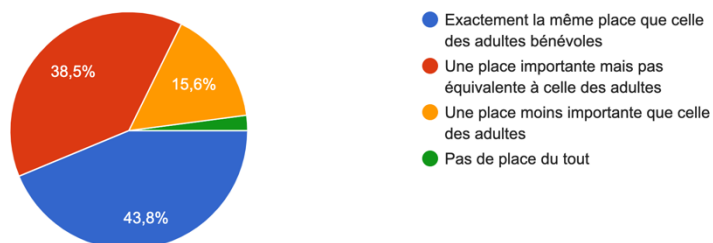
96 réponses



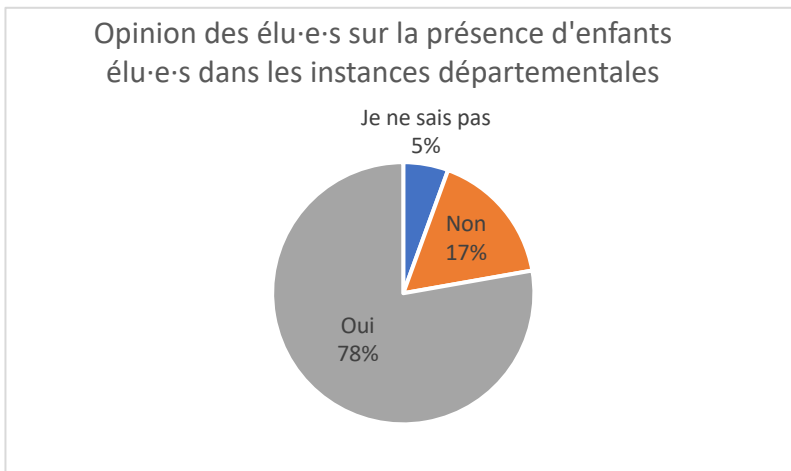
Graphique 3 : Place accordée à l'engagement des enfants

D'une manière générale, quelle place accordez-vous à l'engagement des enfants ?

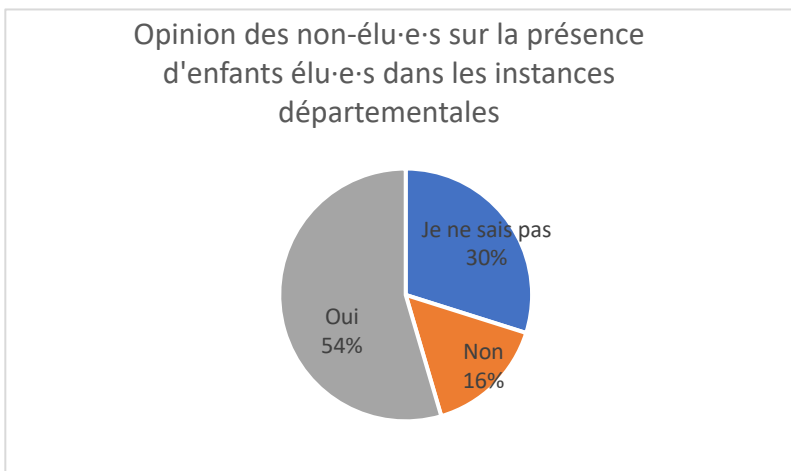
96 réponses



Graphique 4 : Opinion des bénévoles élu·e·s sur la présence d'enfants élu·e·s



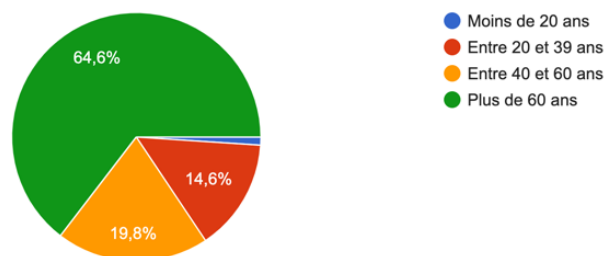
Graphique 5 : Opinion des bénévoles non-élu·e·s sur la présence d'enfants élu·e·s



Graphique 6 : Âge des adultes interrogé·e·s

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

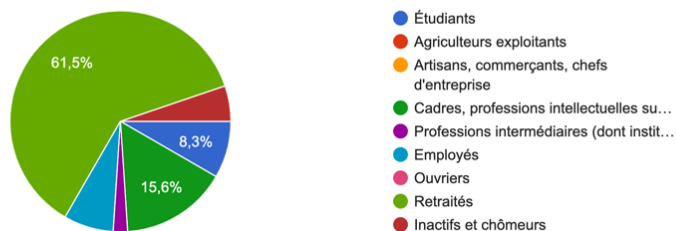
96 réponses



Graphique 7 : PCS des adultes interrogé·e·s

Dans quelle catégorie socio-professionnelle vous situez-vous actuellement ?

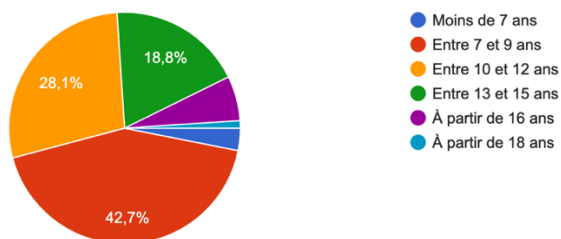
96 réponses



Graphique 8 : Capacité à faire du bénévolat selon l'âge de l'enfant

Selon vous, à partir de quel âge est-on en capacité de faire du bénévolat ?

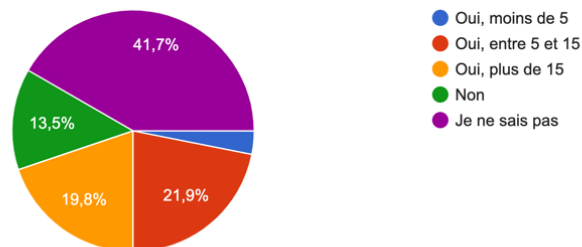
96 réponses



Graphique 9 : Présence d'enfants bénévoles

Y a-t-il des enfants bénévoles au sein de votre comité / antenne ?

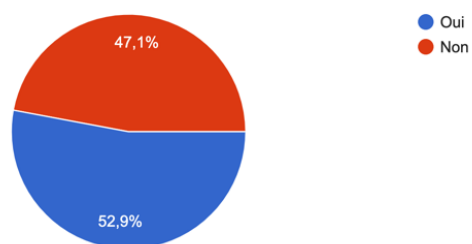
96 réponses



Graphique 10 : Rencontre avec des enfants bénévoles

Si oui, les avez-vous déjà rencontrés ?

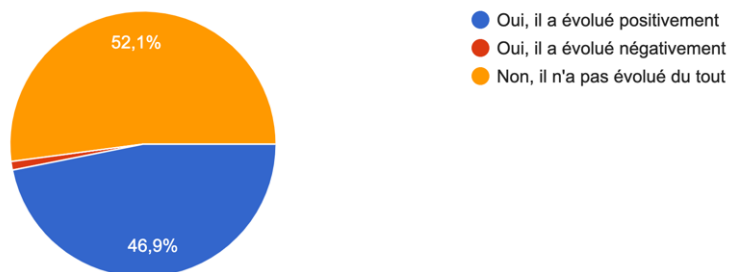
68 réponses



Graphique 11 : Évolution de l'avis sur le bénévolat des enfants

Votre avis sur le bénévolat des enfants a-t-il évolué au fil de votre expérience / de vos rencontres au sein de l'association ?

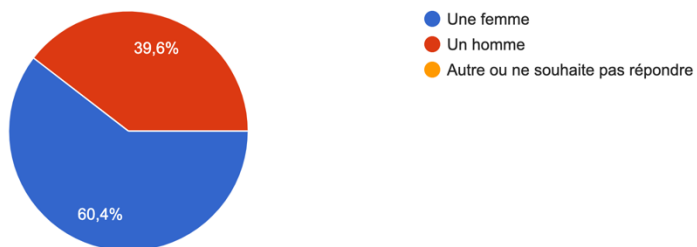
96 réponses



Autres résultats issus du questionnaire

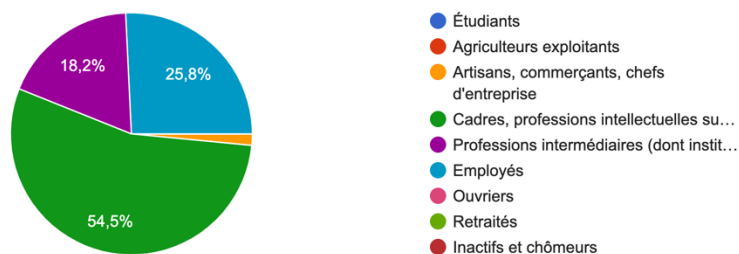
Vous êtes :

96 réponses



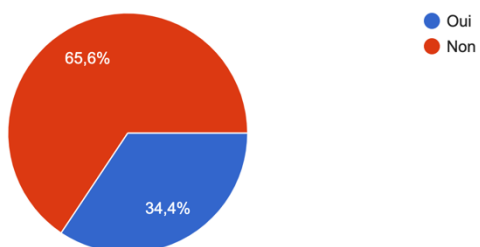
Si "inactif" ou "retraité", quelle profession exercez-vous lorsque vous étiez actif ?

66 réponses



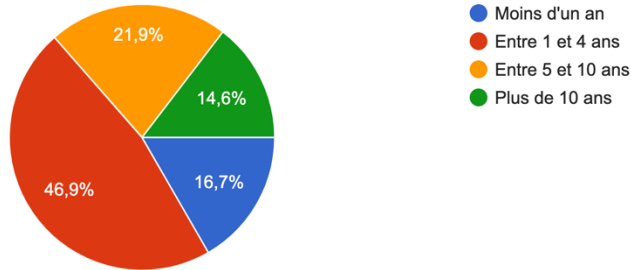
Exercez-vous ou avez-vous exercé une activité professionnelle en lien avec le domaine de l'enfance et/ou de l'éducation ?

96 réponses



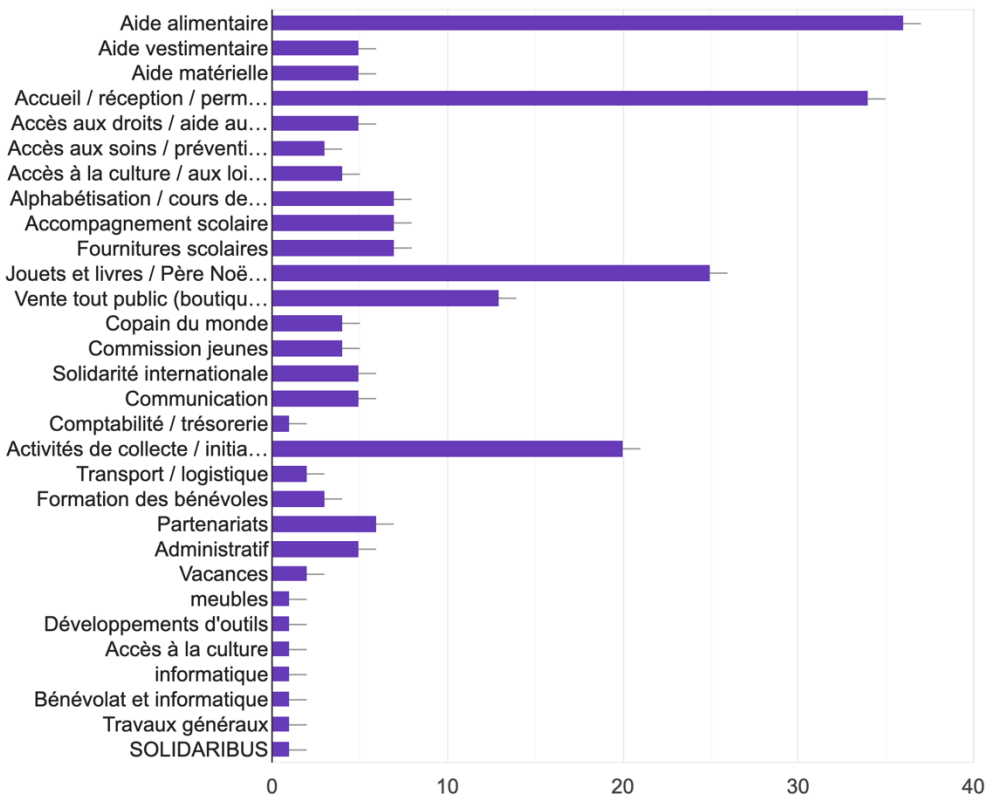
Depuis combien de temps êtes-vous bénévole au Secours populaire ?

96 réponses



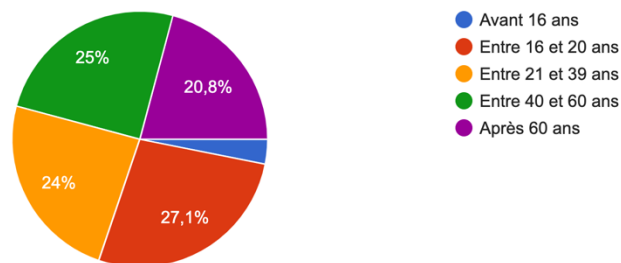
Dans quel(s) secteur(s) s'inscrit votre activité au Secours populaire ? (plusieurs réponses possibles)

96 réponses



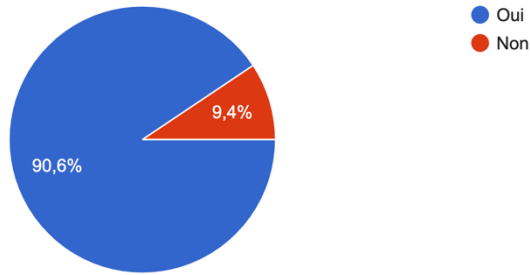
À quel âge vous êtes-vous engagé(e) dans une association pour la première fois ?

96 réponses



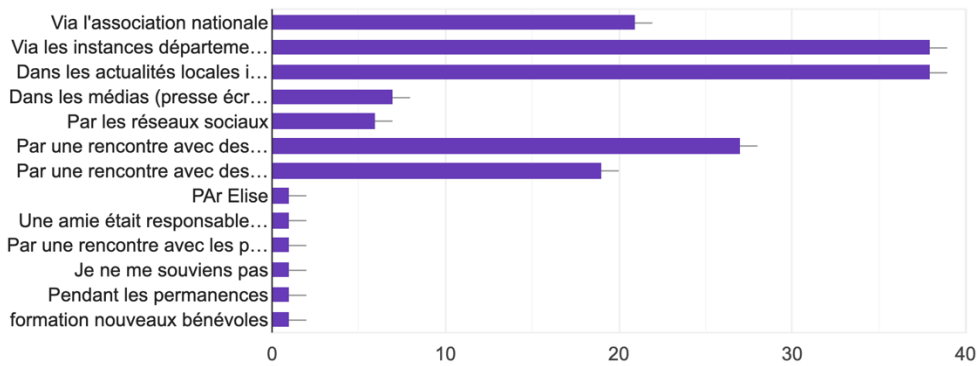
Avez-vous déjà entendu parler du mouvement Copain du monde ?

96 réponses



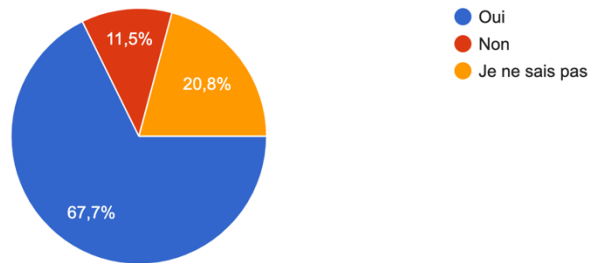
Si oui, comment ? (plusieurs réponses possibles)

87 réponses



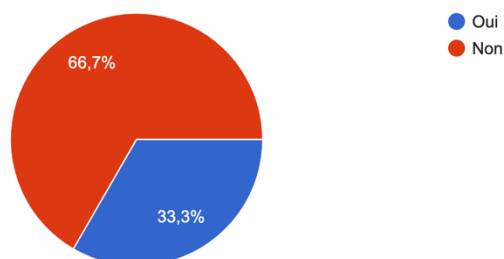
Le mouvement est-il développé au sein du comité / antenne dans lequel vous exercez votre activité bénévole ?

96 réponses



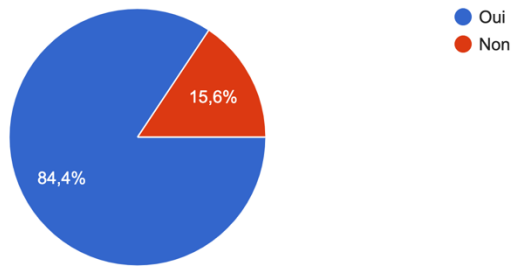
Avez-vous déjà participé à une action de solidarité en présence et/ou organisée par des enfants bénévoles ?

96 réponses



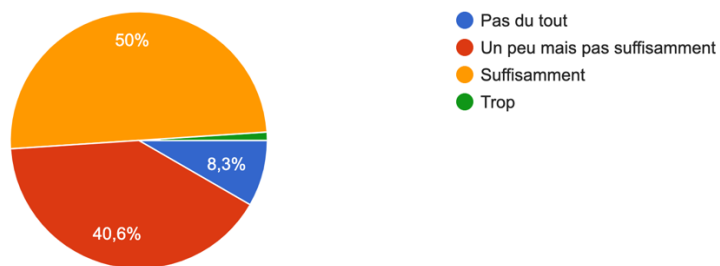
Avez-vous déjà entendu parler d'actions de solidarité mises en place par les enfants "Copain du monde" ?

96 réponses



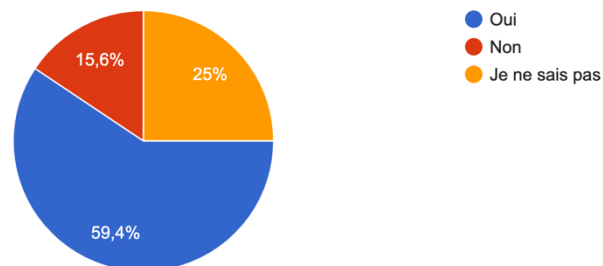
Au sujet du mouvement Copain du monde, pensez-vous que votre fédération communique :

96 réponses



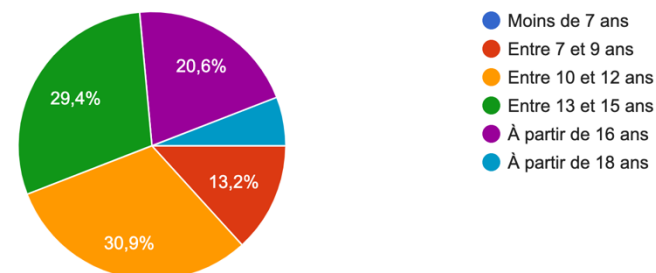
Seriez-vous favorable à la présence d'enfants élus au sein des instances départementales ?

96 réponses



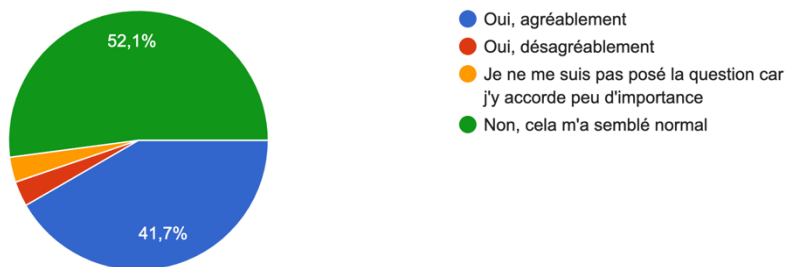
Si oui, à partir de quel âge ?

68 réponses



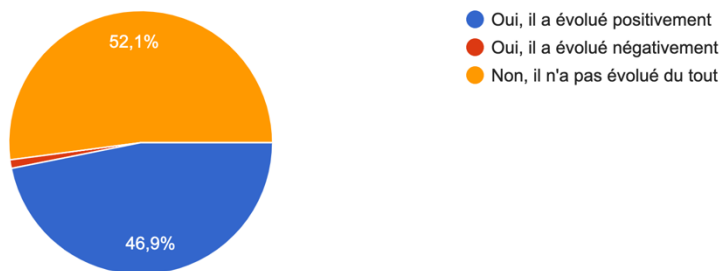
Avez-vous été surpris(e) lorsque vous avez appris que des enfants pouvaient être bénévoles ?

96 réponses



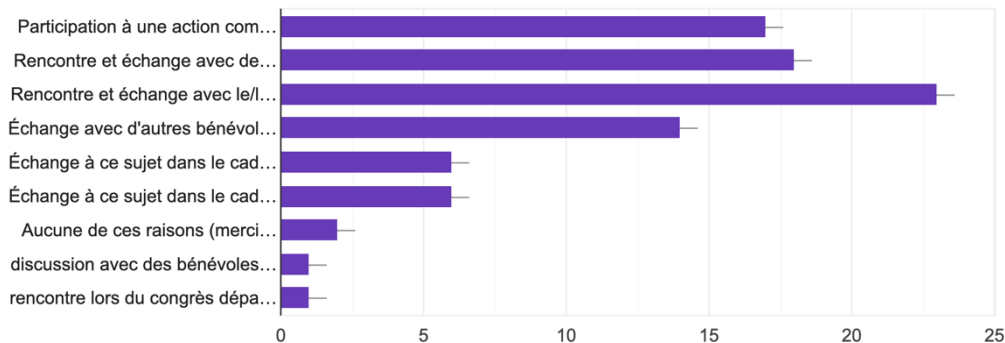
Votre avis sur le bénévolat des enfants a-t-il évolué au fil de votre expérience / de vos rencontres au sein de l'association ?

96 réponses



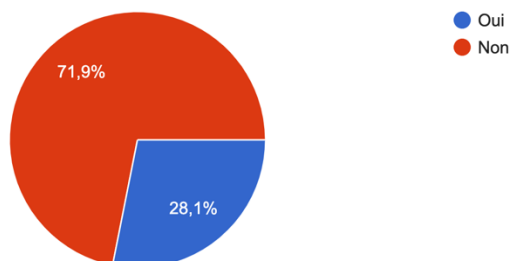
Si votre avis a évolué, est-ce pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes ? (plusieurs réponses possibles)

41 réponses



Seriez-vous volontaire pour participer à un entretien afin d'échanger de manière plus approfondie sur votre point de vue sur la place des enfants au Secours populaire ?

96 réponses



LE PAGE	Elise	08/07/2022
<p align="center">Master 2 mention santé publique Parcours : « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnements »</p>		
<p align="center">Le regard de l'adulte sur la participation des enfants en milieu associatif : obstacle ou levier pour le développement de leur engagement ?</p>		
<p align="center">Promotion 2021-2022</p>		
<p>Résumé :</p> <p>Alors que l'engagement des jeunes est largement encouragé par les politiques publiques depuis quelques années, il n'en est pas toujours de même pour les enfants et les jeunes âgé-e-s de moins de 16 ans qui peinent, malgré un cadre législatif pourtant favorable, à trouver leur place dans des associations qui ne permettent pas toujours leur engagement. Alors qui sont ces enfants qui deviennent bénévoles dans des associations ? A quels obstacles sont-ils confronté-e-s ? Comment le regard porté par les adultes sur leur participation impacte-t-il leur engagement ? Quels sont les enjeux du développement de cet engagement chez les enfants ?</p> <p>C'est ce que se propose d'explorer ce travail de recherche, à travers une enquête de terrain menée au cœur du mouvement d'enfants du Secours populaire français, auprès d'enfants et d'adultes bénévoles de l'association, éclairée par les apports théoriques de la sociologie de l'engagement et du monde associatif.</p>		
<p>Mots-clés :</p> <p>Engagement, participation, associations, bénévolat, citoyenneté, socialisation, regard de l'adulte, hiérarchisation, intériorisation, entrée et maintien dans l'engagement</p>		
<p align="center"><i>L'École des Hautes Études en Santé Publique, l'Université Rennes 1 et l'Université Rennes 2 n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		